



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE **2012**

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I- REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET BILAN DES REALISATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DES ANNEES 2009 ET 2010	4
1.1. NOMBRE DES SEGMA ET LEUR REPARTITION PAR DOMAINE D'ACTIVITE	4
1.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2009 ET 2010	5
1.2.1. Ressources réalisées par les SEGMA	6
1.2.2. Dépenses	7
1.2.3. Excédents des recettes sur les dépenses	8
II- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA	9
2.1. SECTEUR SOCIAL	9
2.1.1. Domaine de la santé	9
2.1.1.1. Réalisations financières	10
2.1.1.1.1. Ressources	10
2.1.1.1.2. Dépenses	10
2.1.1.2. Réalisations physiques	11
2.1.1.2.1. Hôpitaux et centres d'appui relevant du département de la Santé	11
2.1.1.2.1.1. Centres hospitaliers	11
2.1.1.2.1.2. Unités d'appui techniques et scientifique aux hôpitaux publics	15
2.1.1.2.1.2.1. Les Centres de Transfusion Sanguine	15
2.1.1.2.1.2.2. L'Institut National d'Hygiène	17
2.1.1.2.1.2.3. Centre National de Radioprotection	18
2.1.1.2.1.2.4. Direction du Médicament et de la Pharmacie	19
2.1.1.2.2. Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires	21
2.1.2. Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue	22
2.1.2.1. Réalisations financières	23
2.1.2.1.1. Ressources	23
2.1.2.1.2. Dépenses	23
2.1.2.2. Réalisations physiques	24
2.1.2.2.1. SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat	24
2.1.2.2.1.1. Les SEGMA œuvrant dans le domaine touristique	24
2.1.2.2.1.2. Les établissements de formation dans le domaine de l'artisanat	26
2.1.2.2.2. Services offrant des prestations de formation dans les domaines du secteur primaire	27
2.1.2.2.2.1. Instituts et écoles agricoles	27
2.1.2.2.2.2. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs	29
2.1.2.2.2.3. Instituts et centres de formation dans le domaine de la pêche maritime	30
2.1.2.2.3. Ecoles de formation dans le domaine de l'énergie et des mines	32
2.1.2.2.4. Autres écoles et instituts de formation	33

2.1.2.2.4.1. Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	33
2.1.2.2.4.2. Ecole des Sciences de l'Information	34
2.1.2.2.4.3. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	35
2.1.2.2.4.4. Ecole Nationale d'Architecture	36
2.1.2.2.4.5. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	38
2.1.2.2.4.6. Institut Royal de Formation des Cadres	41
2.1.2.2.4.7. Institut Supérieur des Etudes Maritimes	42
2.1.2.2.4.8. Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	42
2.1.2.2.4.9. Ecole Nationale d'Administration	44
2.1.2.2.4.10. Direction de la formation des cadres administratifs et techniques (DFCAT)	45
2.1.2.2.4.11. Division administrative	46
2.1.2.2.4.12. Division des stratégies de formation	47
2.1.2.2.4.13. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)	47
2.1.3. Domaine du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Accueil et de l'Assistance sociale	48
2.1.3.1. Réalisations financières	48
2.1.3.1.1. Ressources	48
2.1.3.1.2. Dépenses	49
2.1.3.2. Réalisations physiques	49
2.1.3.2.1. Animation sportive et culturelle	49
2.1.3.2.1.1. Les complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et le complexe de Fès	49
2.1.3.2.1.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives	51
2.1.3.2.1.3. Le Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	52
2.1.3.2.1.4. Imprimerie Dar AL Manahil	53
2.1.3.2.2. SEGMA opérant dans le domaine de l'accueil et de l'assistance sociale	53
2.1.3.2.2.1. Service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes	54
2.1.3.2.2.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales	54
2.1.3.2.2.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)	55
2.1.3.2.2.4. Division des accidents du travail	55
2.1.3.2.2.5. Direction des Affaires Consulaires et Sociales	56
2.2. SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RECHERCHE	57
2.2.1. Réalisations financières	57
2.2.1.1. Ressources	57
2.2.1.2. Dépenses	58
2.2.2. Réalisations physiques	58
2.2.2.1. Le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)	58
2.2.2.2. Le Centre National de Documentation	60
2.2.2.3. Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême (CPDJ)	61
2.2.2.4. Direction de l'Imprimerie Officielle	62
2.3. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	62
2.3.1. Réalisations financières	62
2.3.1.1. Ressources	62
2.3.1.2. Dépenses	63
2.3.2. Réalisations Physiques	64

2.3.2.1. SEGMA relevant du département de l'Equipeement	64
2.3.2.1.1 Centre National d'Etudes et de Recherches Routières	64
2.3.2.1.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)	65
2.3.2.1.2.1. Missions du SRSLM et des SLM et présentation du patrimoine matériel	65
2.3.2.1.2.2. Réalisations physiques du SRSLM et des SLM	66
2.3.2.1.2.3. Réformes engagées par les SLM et le SRSLM	67
2.3.2.1.2.4. Programme d'action des SLM et du SRSLM	67
2.3.2.2. Les SEGMA rattachés au département des Transports	67
2.3.2.2.1. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière	67
2.3.2.2.2. Direction Générale de l'Aviation Civile	69
2.3.2.2.3. Centre National d'Essais et d'Homologation	71
2.4. SECTEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES	71
2.4.1. Réalisations financières	72
2.4.1.1. Ressources	72
2.4.1.2. Dépenses	72
2.4.2. Réalisations physiques	73
2.4.2.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)	73
2.4.2.2. Service Autonome des Alcools	74
2.4.2.3. SEGMA chargé de la privatisation	75
2.4.2.4. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume	76
2.5. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	77
2.5.1. Réalisations financières	77
2.5.1.1. Ressources	77
2.5.1.2. Dépenses	78
2.5.2. Réalisations physiques	78
2.5.2.1. Direction de la Météorologie Nationale	78
2.5.2.2. Service la Gestion des Chantiers	80
2.5.2.3. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)	81
2.5.2.4. Service de la valorisation des produits forestiers	82
2.5.2.5. Parc National de Souss-Massa	82
2.5.2.6. Parc Zoologique National de Rabat	83
ANNEXES	84
Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2009 et 2010	
Annexe 2 : Evolution des recettes des SEGMA en 2009 et 2010	
Annexe 3 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2009 et 2010	
Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011	

THEME DU RAPPORT :

Les SEGMA : Vecteur d'amélioration du service public de proximité

INTRODUCTION

Le contexte politique, économique et social actuel marqué d'une part par la révision constitutionnelle profonde, qui consacrera, entre autres, la régionalisation avancée appuyée par une déconcentration effective et progressive des ressources et des attributions, vers les services territoriaux de l'administration, et d'autre part par les exigences de plus en plus croissantes des citoyens en termes d'efficacité, d'efficience et de transparence des politiques publiques, remet au cœur du débat public le thème de la traduction des réformes de l'administration et des finances publiques, en améliorations tangibles de la prestation des services publics aux usagers.

A titre d'illustration, la qualité du service rendu, la rapidité des réponses, la simplicité des démarches à accomplir, la satisfaction des besoins à moindre coût, l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, attestent des nouvelles exigences des usagers.

Les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonomes, en tant que services déconcentrés de l'Etat non dotés de la personnalité morale, dont le mode de gestion est basé sur la rémunération des prestations rendues pour la couverture des charges engagées, sont appelés à jouer un rôle prépondérant comme vecteur d'amélioration du service public de proximité.

Leur implantation au niveau local et leur contact direct avec les usagers leur permettent de se positionner comme des outils privilégiés de mise en œuvre des politiques publiques de proximité notamment dans les domaines à connotation social, à savoir la santé et la formation. Ce qui nécessite de la part de ces services des efforts considérables pour améliorer les services rendus sur les plans quantitatif et qualitatif.

L'engagement de notre pays dans un vaste chantier de modernisation de la gestion publique et de renforcement de son efficacité qui sera couronné prochainement par la refonte de la loi organique relative à la loi de finances, ainsi que la réforme de la réglementation relative à la commande publique, permettront sans doute aux SEGMA de se doter d'instruments de gestion modernes à même de renforcer la transparence et la performance de leur action.

Cependant, la mise en œuvre par ces Services de mesures ayant un impact direct sur les usagers s'avère d'une importance cruciale. Ainsi et afin de contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'action publique dans les différents domaines de leur intervention, les SEGMA sont amenés à être à l'écoute des usagers, à améliorer leurs conditions d'accueil et d'accès aux prestations rendues, à évoluer en fonction de leurs attentes et à les mettre au centre de leurs préoccupations.

A ce titre, les actions de modernisation mises en œuvre au sein des hôpitaux publics, constituent des initiatives louables dans le sens de l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients. Il s'agit en l'occurrence des mesures relatives à l'instauration des outils de gestion et d'organisation des soins, conformément aux normes et standards de la qualité et de la sécurité des patients, de mise à niveau des pharmacies hospitalières, d'implantation de la démarche d'accréditation et de mise en œuvre des plans de formation, de sensibilisation des professionnels de santé sur la maîtrise des procédures et outils relatifs à la couverture médicale de base et au RAMED.

Le présent rapport, accompagnant le Projet de Loi de Finances 2012, est articulé autour de 2 parties :

-  La première partie présente, dans un premier lieu, l'évolution du nombre des SEGMA et leur répartition par domaine d'activité et dresse, par la suite, le bilan budgétaire et comptable desdits services au titre des années 2009 et 2010 ;
-  La deuxième partie traite des principales réalisations des SEGMA dans le sens de la satisfaction des besoins des usagers et met en évidence les actions de modernisation tendant à améliorer les services qui leur sont rendus au cours des trois dernières années ainsi que des opérations programmées au titre des années 2011 et 2012.

I- REPARTITION DES SEGMA PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET BILAN DES REALISATIONS BUDGETAIRES AU TITRE DES ANNEES 2009 ET 2010

1.1. NOMBRE DES SEGMA ET LEUR REPARTITION PAR DOMAINE D'ACTIVITE

Le nombre des SEGMA au titre de l'année 2011 a atteint 202 contre 191 en 2010. Cette augmentation s'explique par les modifications introduites par la loi de finances pour l'année 2011, qui a procédé à la création de 13 services et à la suppression de 3 services (2 SEGMA au titre de 2011 et un SEGMA au titre de 2012).

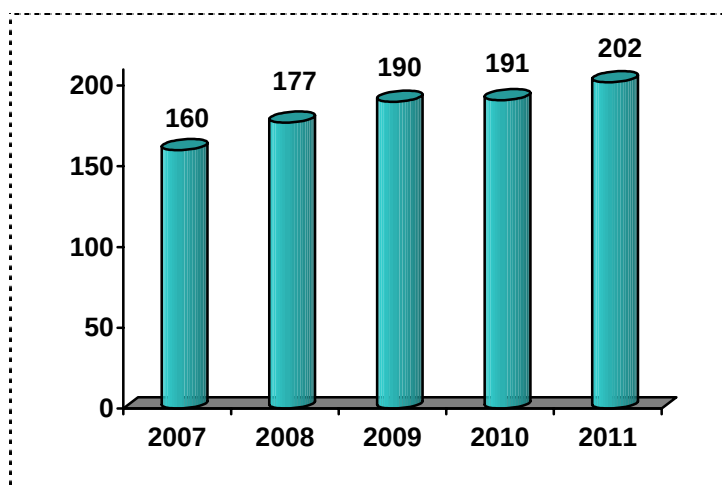
Les services nouvellement créés en tant que SEGMA, à compter du premier janvier 2011, en application des dispositions de l'article 16 de la Loi de Finances 2011, concernent les services ci-après :

- 11 Centres hospitaliers provinciaux rattachés au ministère de la Santé ;
- Un Service intitulé « Division de la sécurité sociale et de la mutualité » rattaché au ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Un Service intitulé « SEGMA chargé de l'accréditation et de la métrologie » rattaché au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Les SEGMA supprimés, à compter du premier janvier 2011, successivement, aux termes des articles 17 et 18 de la Loi de Finances 2011 et l'article 23 de la Loi de Finances 2008, sont les suivants :

- Le Service intitulé « Célébration du 1200^e anniversaire de la fondation de la ville de Fès » rattaché au ministère de l'Intérieur, à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- Le service intitulé « Division des accidents du travail » relevant du ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- Le service intitulé « Parc Zoologique National » sous-tutelle du département chargé des Eaux et Forêts. Cette suppression est intervenue suite à la transformation effective du Parc en société anonyme et la mise en place des organes de gestion de ladite société ;

Graph 1: Evolution du nombre des SEGMA au cours de la période 2007-2011



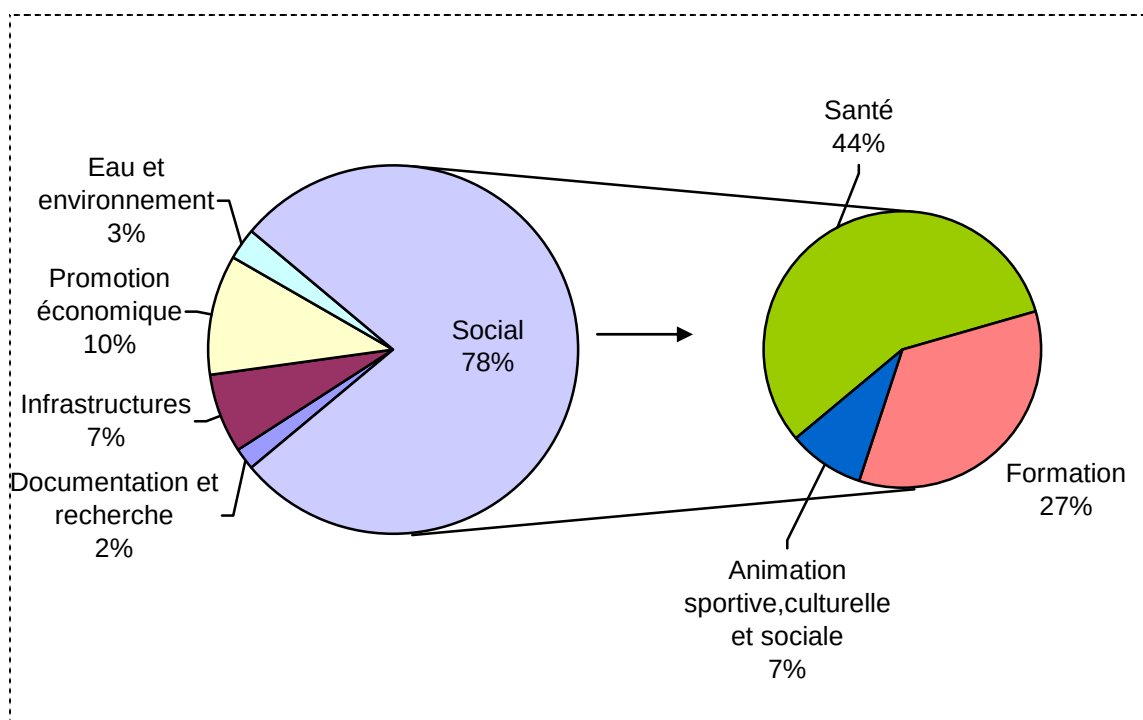
Plus des trois quarts (78%) des 202 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2011, œuvrent dans le domaine social, soit 157 services, se répartissant comme suit :

- 89 services soit 44% des SEGMA, prodiguent des soins hospitaliers ou fournissent des prestations liées à la santé (hôpitaux civils et militaires et autres centres spécialisés de santé) ;
- 54 services, soit 27% de l'ensemble des SEGMA, opèrent dans le domaine de la formation de cadres supérieurs, de la formation professionnelle et de la formation continue dans différents secteurs d'activité. Il s'agit notamment du transport, du tourisme, de la pêche maritime, de l'agriculture, de l'énergie et mines, de l'architecture, des sciences de l'information et de la communication, des statistiques et économie appliquées et de l'administration ;
- 14 services, soit 7% des SEGMA, assurent des prestations dans d'autres domaines à caractère social et plus particulièrement dans l'animation sportive et culturelle ainsi que l'accueil et l'assistance de certaines catégories de la population notamment les pèlerins, les personnes à besoins spécifiques et les marocains résidents à l'étranger.

L'activité du quart (22%) restant des SEGMA, soit 45 services, a trait notamment aux domaines de la promotion économique (21), des infrastructures (14), l'eau et l'environnement (6) ainsi que la documentation et la recherche (4):

La ventilation du nombre des SEGMA par secteur d'activité est illustrée par le graphique ci-après:

Graph 2 : Répartition par secteur d'activité du nombre des SEGMA au titre de l'année 2011



1.2. REALISATIONS BUDGETAIRES DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2009 ET 2010

Les services de l'Etat gérés de manière autonome disposent d'un cadre de gestion budgétaire leur permettant de dégager des recettes propres par le biais de la couverture partielle du coût des prestations rendues.

Ainsi, l'exécution des budgets des SEGMA au titre de l'année 2010 s'est traduite par un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant de 3.401,65 MDH contre 2.783,69 MDH en 2009 soit une augmentation de 22%.

Cette augmentation est due :

- D'une part, au fort accroissement des recettes totales de 18% pour atteindre 5.534,14 MDH en liaison notamment avec l'effort continu desdits SEGMA pour améliorer leurs recettes propres en rendant des services de qualité à la population. Les recettes propres ont augmenté de 20 % pour atteindre 2.024,07 MDH permettant de dégager des économies de 7% sur les transferts budgétaires au profit desdits services qui se sont établis à 763,40 MDH contre 820,32 MDH en 2009.
- D'autre part, à l'augmentation moyenne des dépenses de 12% pour atteindre 2.132,48 MDH notamment en raison du faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui n'a pas dépassé 23% malgré les efforts déployés ces dernières années pour améliorer la capacité de gestion desdits SEGMA.

1.2.1. Ressources réalisées par les SEGMA

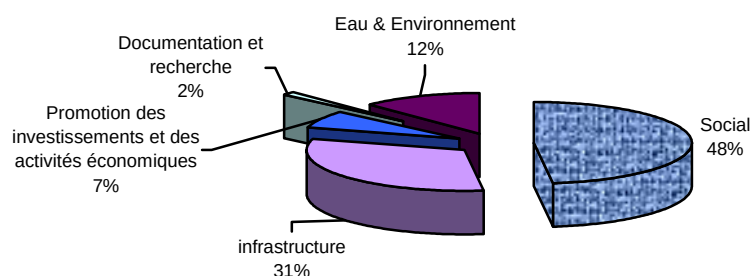
Le montant total des ressources réalisées par l'ensemble des SEGMA au titre de l'année 2010 a atteint 5.534,14 MDH contre des prévisions de 5.743,65 MDH, soit un taux de réalisation de 96,35%.

La ventilation par nature de ces ressources se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 2.024,07 MDH contre des prévisions de 2.195,84 soit un taux de réalisation de 92 %. Elles sont constituées principalement des produits de rémunération des services rendus notamment en termes de prestations de soins, d'animation sportive et culturelle, d'accueil et d'assistance, de délivrance des cartes grises et des permis de conduire et de fourniture de données météorologiques;

Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 79,26 % par les SEGMA opérant dans le secteur social et celui des infrastructures. Leur ventilation par secteur d'activité se présente comme suit :

Graph 3 : Répartition des recettes propres par secteur en 2010



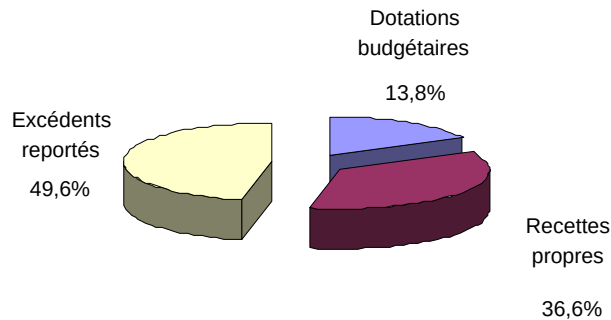
- les dotations budgétaires versées à certains SEGMA, se chiffrent à 763,40 MDH contre 820,32 en 2009 soit une diminution de 7% en raison notamment des mesures prises en 2010 pour maîtriser les transferts budgétaires aux SEGMA, CST et Etablissements et Entreprises Publics à l'effet de dégager les économies nécessaires pour préserver le niveau de déficit prévu par la Loi de Finances.

Ces dotations ont bénéficié à hauteur de 85% aux SEGMA opérant dans le secteur social avec 646,26 MDH;

- les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante s'élèvent à 2.746,66 MDH.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA en 2010.

Graph 4 : La structure des ressources des SEGMA en 2010



1.2.2. Dépenses

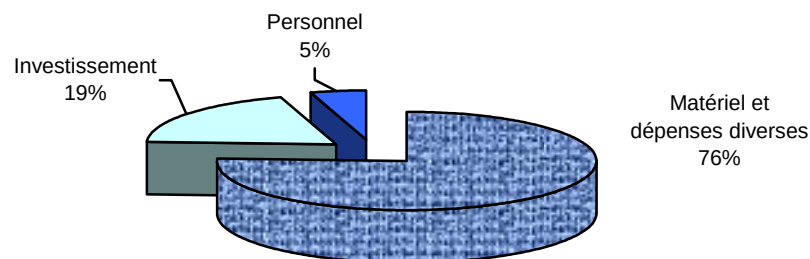
Le montant total des dépenses réalisé par l'ensemble des SEGMA s'élève à 2.132,48 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 4.485,58 MDH, soit un taux de réalisation de 47,5%.

La répartition par nature de ces dépenses se présente comme suit :

- Les salaires versés aux agents occasionnels en activité dans lesdits SEGMA pour un montant de 98,51 MDH contre des crédits ouverts d'un montant de 120,43 MDH, soit un taux réalisation de 81,80% ;
- Les dépenses de matériel et dépenses diverses pour un montant de 1.620,09 MDH, représentant 63 % des crédits ouverts qui s'élèvent à 2.562,17 MDH ;
- Les dépenses d'investissement pour un montant de 413,87 MDH contre des prévisions de 1.802,98 MDH soit un taux de réalisation de 23 %.

Le graphique ci-après illustre la structure des dépenses réalisées par l'ensemble des SEGMA.

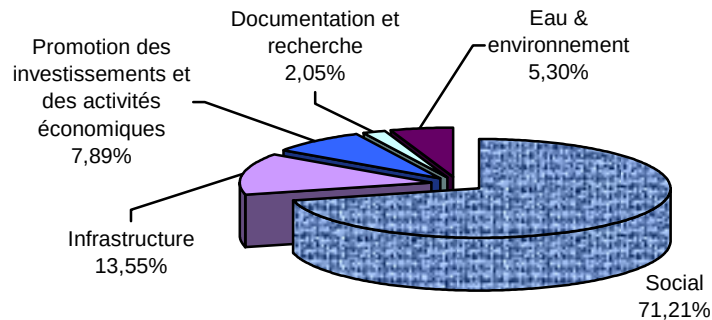
Graph 5 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2010



Les dépenses des SEGMA ont été effectuées à concurrence de 85% par les SEGMA opérant dans le secteur social (71,21%) et celui des infrastructures (13,55%).

Le graphique ci-après présente la ventilation, par secteur d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2010 :

Graph 6 : Répartition des dépenses réalisées par secteur au titre de l'année 2010



A noter par ailleurs que le taux de couverture des dépenses par les recettes propres réalisées s'élève à 95% contre 88% en 2009 dénotant de l'effort continu desdits services pour améliorer leurs recettes en rendant des prestations de qualité notamment dans le secteur social et le secteur des infrastructures où lesdites recettes ont augmenté respectivement de 5% et 25%.

1.2.3. Excédents des recettes sur les dépenses

La comparaison du montant total des recettes et des dépenses réalisées en 2010 par les SEGMA, en prenant en considération les reports des excédents de recettes sur les paiements à fin 2009, dégage à fin 2009 un solde positif de 3.401,65 MDH.

Cet excédent a été enregistré en 2010 à concurrence de 80,7% au niveau des SEGMA intervenant dans les domaines social et d'infrastructure représentant respectivement 35,5 % et 45,2 % du montant global.

II- CHAMP D'INTERVENTION DES SEGMA

Les SEGMA interviennent dans divers domaines d'activité et peuvent être classés selon cinq grands secteurs :

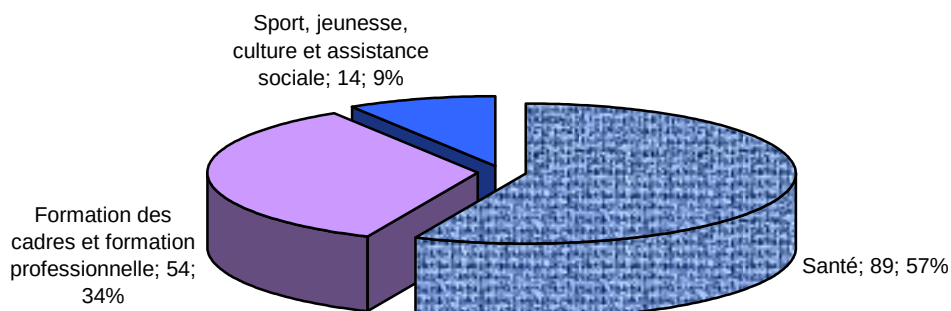
- le domaine social ;
- le domaine de la documentation et la de recherche ;
- le domaine des infrastructures ;
- le domaine de la promotion des investissements et des activités économiques ;
- le domaine de l'eau et l'environnement.

2.1. SECTEUR SOCIAL

Représentant environ 78% du nombre total des SEGMA, les services agissant dans le secteur social interviennent essentiellement dans les domaines de la santé, de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de la formation continue, de l'accueil et l'assistance sociale ainsi que de l'animation culturelle et sportive.

Les SEGMA à prédominance sociale se ventilent par domaine d'activité comme suit :

Graphe 7 : Répartition, par domaine d'action, des SEGMA à caractère social



En 2010, le montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les SEGMA opérant dans le secteur social s'élève à 1.518,52 MDH contre des prévisions de 2.589,67 MDH. Ces dépenses ont été couvertes à hauteur de 64 % par des recettes propres.

2.1.1. Domaine de la santé

Au total, les SEGMA dont l'activité intéresse le domaine de la santé sont au nombre de 89, dont 77 centres hospitaliers provinciaux, préfectoraux et régionaux, 5 établissements d'appui technique et scientifique relevant du Ministère de la Santé, ainsi que 6 hôpitaux militaires et un centre médico-chirurgical rattachés à l'Administration de la Défense Nationale.

Pierre angulaire du système sanitaire national, ces SEGMA concourent activement à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de la santé publique, un instrument, résidant notamment dans l'élargissement de l'accès à des soins de qualité à l'ensemble des citoyens et le renforcement des mesures sanitaires préventives contre les épidémies.

2.1.1.1. Réalisations financières

2.1.1.1.1. Ressources

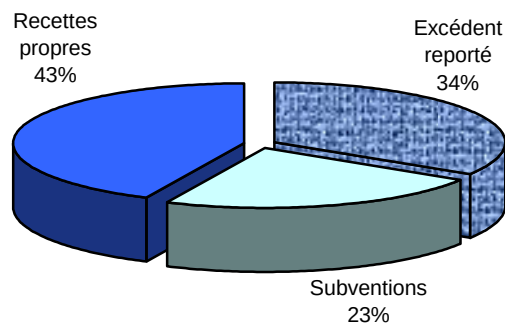
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du domaine de la santé au titre de l'année 2010 a atteint 1.606,66 MDH contre des prévisions de 1.481,59 MDH, soit un taux de réalisation de près de 108,44 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 692,21 MDH soit 43% des ressources.
- Les dotations budgétaires se chiffrent à 368,65 MDH représentant 23% des ressources.
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 545, 81 MDH soit 34 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine de la santé en 2010.

Graph 8 : Structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine de la santé en 2010



En 2010, les recettes propres ont été réalisées à hauteur de 54% par les hôpitaux SEGMA. Les hôpitaux militaires et les établissements d'appui ont pour leur part contribué, respectivement, à hauteur de 35% et 11% dans la réalisation des recettes propres de ce domaine.

2.1.1.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du domaine de la santé s'élève à 1033,61 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 1.474,87 MDH, soit un taux de réalisation de 70,08 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA relevant du domaine de la santé :

Catégorie		Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
Hôpitaux SEGMA		888 836 612,66	639 548 000,19	72%
Etablissements d'appui	Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat et Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca	165 092 640,36	83 294 760,22	50%
	Institut National d'Hygiène	42 247 180,85	18 698 263,04	44%
	Centre National de Radioprotection	10 099 356,49	3 884 333,39	38%
	Direction du Médicament et de la Pharmacie	33 866 288,85	15 338 230,50	45%
Hôpitaux et centre médico-chirurgical militaires		334 730 478,61	272 849 368,63	82%
Total :		1 474 872 557,82	1 033 612 955,97	70 %

2.1.1.2. Réalisations physiques

2.1.1.2.1. Hôpitaux et centres d'appui relevant du département de la Santé

Au nombre de 82, les formations hospitalières et établissements d'appui érigés en SEGMA rattachés au Ministère de la Santé se répartissent comme suit :

-  77 hôpitaux préfectoraux, provinciaux et régionaux répartis sur l'ensemble du territoire national et offrant des prestations sanitaires à caractère général ou spécial ;
-  5 entités dédiées à l'appui technique et scientifique aux hôpitaux en matière d'approvisionnement en médicaments, sang et produits sanguins, de contrôle et de prévention. Il s'agit des établissements ci-après :
 -  2 Centres de Transfusion Sanguine (Centre National et Centre Régional) ;
 -  l'Institut National d'Hygiène (INH) ;
 -  le Centre National de Radioprotection (CNRP) ;
 -  la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

2.1.1.2.1.1. Centres hospitaliers

A- Principales missions des hôpitaux publics :

Les formations hospitalières publiques sont chargées principalement des missions suivantes :

-  offrir et garantir la permanence des prestations de diagnostic, d'aide médicale en urgence, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes ;
-  concourir aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé en partenariat avec les acteurs concernés, de formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et écoles de formation professionnelle et de formation des cadres en rapport avec le domaine de la santé ;
-  contribuer, directement ou en collaboration avec les établissements de formation au développement et à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.

B - Actions réalisées en 2008, 2009 et 2010 :

Les indicateurs de production de soins des hôpitaux ont continué à s'améliorer au cours de ces trois dernières années. Les principales performances réalisées en 2010 par rapport à 2009 se présentent comme suit :

- Progression de la fréquentation hospitalière de 7%;
- Augmentation des consultations spécialisées externes de 8.2% ;
- Amélioration du nombre des interventions chirurgicales majeures de 3.6%;
- Augmentation des accouchements de 9.4% ;
- Progression des séances d'hémodialyse de 21.9% ;
- Amélioration du Taux d'Occupation Moyen de 1.7 %.

Il est à signaler que la dotation des centres d'hémodialyse en kits et en concentrés de dialyse ainsi que leur renforcement en ressources humaines, ont permis d'améliorer l'accès aux soins au profit des insuffisants rénaux démunis, marquant une performance considérable par rapport au ratio malades/générateur qui a atteint 4 malades par Générateur.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des activités depuis 2008 :

Indicateurs	2008	2009	2010	Evolution 2010-2008 en (%)
Consultation des Services des Urgences	2 775 939	3 347 877	3 547 198	+27.8
Consultations spécialisées externes	1 303 464	1 480 610	1 601 397	+22.8
Hospitalisations complètes	724745	728 795	768 936	+ 6.1
Hospitalisation de jour	378 696	432 794	521 489	+37,7
Examens de radiologie conventionnelle	1 145 667	1 174 410	1 252 509	+ 9.3
Examens de laboratoire	3 295 464	3 767 099	4 212 005	+27.8
Interventions chirurgicales Majeures	161 431	164 271	170 156	+ 5.4
Accouchements	265 971	300 710	329 027	+23.7
Séances d'hémodialyse	207 245	229 325	279 487	+34.8

C-Principales actions engagées en 2010**C-1- Extension de la réforme hospitalière**

Après l'achèvement du projet de financement du secteur de la santé et celui consacré à l'appui à la gestion du secteur de la santé, l'année 2010 a été marquée par le démarrage d'un troisième projet relatif à l'extension de la réforme hospitalière « Maroc Santé III », qui se compose de deux volets :

- Un volet Investissement : intéressant la mise à niveau des infrastructures immobilières de 17 centres hospitaliers et de leurs équipements ;
- Un volet « Modernisation de la gestion des hôpitaux » visant l'instauration des outils de gestion et d'organisation des soins conformément aux normes et standards de la qualité et de la sécurité des patients.

De même, le projet prévoit une composante dédiée à la formation et au transfert des compétences et une autre relative à l'accompagnement des hôpitaux dans le transfert des activités dans les nouveaux bâtiments.

Le projet d'extension de la réforme hospitalière, qui s'étalera jusqu'en 2014, concerne vingt et un (21) hôpitaux répartis sur neuf régions pour un montant global de plus de 1,59 milliards de dirhams.

C-2- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Santé 2008-2012

C-2-1 Pharmacie hospitalière

Les principales actions engagées dans ce cadre s'articulent autour des axes ci-après :

-  Elaboration du cadre référentiel et du programme technique et fonctionnel de la pharmacie hospitalière ;
-  Formation de 145 pharmaciens sur les aspects de la gestion du médicament et de la pharmacie dans le secteur public ;
-  Allocation d'un budget de 22 Millions de DH en 2009-2010 et la programmation d'un budget supplémentaire de 19 Millions de DH en 2011 pour la mise à niveau des pharmacies hospitalières.

C-2-2 Services d'Admission et d'Accueil:

Afin de rendre les hôpitaux publics plus performants sur le plan de recouvrement des créances, le Ministère de la Santé, avec l'appui technique de l'Union Européenne, a procédé à la réorganisation de ces services au sein des hôpitaux publics.

Dans ce cadre, un plan de formation et de sensibilisation des professionnels de santé sur la maîtrise des procédures et outils relatifs à la couverture médicale de base a été assuré au profit des gestionnaires et professionnels de 28 centres Hospitaliers répartis sur quatre régions. Le reste des hôpitaux sont programmés en 2011.

C-2-3 RAMED

En accompagnement de l'expérience pilote de la mise en place du RAMED lancée, en Novembre 2008, plus de cent personnes de différentes catégories ont été affectées à la région Tadmor Azilal et une enveloppe budgétaire supplémentaire de plus de 16 millions de dirhams a été accordée aux hôpitaux de la région pour renforcer leur dotation en médicaments et fongibles médicaux.

Faisant suite à la publication de l'arrêté de généralisation, des mesures de préparation des hôpitaux au RAMED ont été prises notamment la formation de 1033 personnes au niveau des hôpitaux.

C-2-4 Performance hospitalière

Afin d'inciter les hôpitaux à la performance, plusieurs réunions ont été institutionnalisées périodiquement. Il s'agit notamment de :

-  une réunion semestrielle des directeurs régionaux pour suivre et évaluer les performances des hôpitaux au niveau de leurs régions ;
-  une réunion semestrielle d'évaluation au niveau national, présidée par le Secrétaire Général du Ministère de la Santé.
-  l'organisation annuelle des journées hospitalières de présentation de bilan et de classement des hôpitaux.

En 2010, le Ministère de la Santé a organisé la troisième rencontre annuelle des hôpitaux qui a débattu des thèmes d'actualité relatifs particulièrement à la sécurité des patients et à l'hygiène hospitalière, la prise en charge des Affections de Longue Durée, le plan national de la prévention et de contrôle du Cancer; l'accréditation Hospitalière ainsi que le bilan de la performance hospitalière 2009.

C-2-5 Qualité

- Concours Qualité

La consécration du concours qualité traduit la volonté du Ministère de la santé de faire de cette approche un outil d'amélioration de la qualité de toutes les structures de prestations de santé et d'accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2008-2012.

L'édition 2010 s'est caractérisée par la généralisation de la démarche à toutes les délégations et à tous les hôpitaux généraux et le lancement pour la première fois d'un concours qualité au niveau de toutes les Maternités Hospitalières et de tous les Centres de Dépistage et de Traitement des Maladies Respiratoires.

- Accréditation

Afin d'inciter les hôpitaux à améliorer leur fonctionnement, leur organisation et les prestations fournies pour les usagers, le Ministère de la Santé a implanté à titre expérimental la démarche d'accréditation au niveau de 12 Centres Hospitaliers Régionaux, un Centre Hospitalier Provincial et un Hôpital Universitaire.

Les principales activités réalisées à cet effet se résument comme suit :

-  Formation des équipes hospitalières sur la méthodologie d'autoévaluation ;
-  Edition du manuel des référentiels et standards d'accréditation hospitalière ;
-  Edition du guide d'accréditation hospitalière ;
-  Accompagnement sur le terrain des responsables hospitaliers des 14 établissements hospitaliers dans la réalisation des travaux d'autoévaluation ;
-  Formation de 28 experts visiteurs sur les techniques d'audit ;
-  Analyse et proclamation des résultats de l'expérimentation de la démarche d'accréditation hospitalière.

En 2011 et 2012, le Ministère de la santé prévoit la généralisation de cette démarche, successivement, au niveau de 10 centres hospitaliers et aux services et hôpitaux psychiatriques.

- La lutte contre les infections nosocomiales

En vue d'améliorer la sécurité nosocomiale et la qualité des soins à l'hôpital, les actions suivantes ont été programmées et réalisées depuis 2008 :

-  Incitation à la création des comités locaux de lutte contre les infections nosocomiales au niveau de tous les hôpitaux et leur accompagnement dans la mise en œuvre des actions de prévention ;
-  Elaboration des référentiels et standards de bonnes pratiques pour la lutte contre ce type d'infection ;
-  Formation des formateurs régionaux sur l'infection nosocomiale ;

- ❏ Formation des directeurs des établissements hospitaliers sur l'organisation et l'opérationnalisation des activités de la lutte contre ces infections ;
- ❏ Formation des membres des comités locaux de lutte contre les infections nosocomiales sur les bonnes pratiques et les modalités de la surveillance des hôpitaux.

Il est à signaler que le ministère de la santé est en train de développer un système d'information de vigilance, d'évaluation de lutte contre les infections avec surveillance à partir du laboratoire au niveau des hôpitaux et réalisation d'une enquête de prévalence des infections liées à la fréquentation du milieu hospitalier.

2.1.1.2.1.2. Unités d'appui technique et scientifique aux hôpitaux publics

Le nombre des établissements d'appui aux formations hospitalières et de soins s'élève à cinq. Il s'agit du Centre National de Transfusion Sanguine de Rabat, du Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, de l'Institut National d'Hygiène, du Centre National de Radioprotection et de la Direction du Médicament et de la Pharmacie.

La principale mission de ces entités est d'approvisionner les formations sanitaires en produits sanguins, en examens de laboratoires et épidémiologiques et en médicaments.

2.1.1.2.1.2.1. Les Centres de Transfusion Sanguine

➤ Le Centre national de transfusion sanguine de Rabat (CNTS)

Considéré comme référence scientifique à l'échelle nationale, le CNTS assure la supervision du système national de transfusion sanguine constitué de 16 Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS), de 13 Banques de Sang (BS) et de 24 Antennes de Transfusion (AT) répartis sur l'ensemble du territoire national. Ce Centre est chargé principalement de la mise en œuvre de la politique du Ministère de la Santé en matière de transfusion sanguine.

Les plus importantes attributions du CNTS se résument ainsi :

- ❏ promouvoir le don du sang au niveau national ;
- ❏ améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles ;
- ❏ adapter les activités aux évolutions médicales et techniques ;
- ❏ fabriquer et distribuer gratuitement des réactifs des produits sanguins ;
- ❏ imposer un contrôle de qualité et assurer un audit annuel à tous les CTS ;
- ❏ fournir l'équipement et les moyens de fonctionnement des différents CTS ;
- ❏ construire et aménager les Centres de Transfusion Sanguine.

Ledit centre veille également à la sécurité transfusionnelle depuis la collecte du sang et de ses composantes jusqu'au suivi des receveurs et à la préparation des produits sanguins labiles de qualité et en quantité suffisante.

Les actions réalisées par le CNTS au titre des trois dernières années ont porté sur les activités suivantes :

 Collecte de sang, production et livraison des produits sanguins labiles (PSL) :

Année	Nombre de poches de sang collectées	Production (PSL)	Livraison des PSL		
			Hôpitaux	Cliniques	Banques de sang
2008	190.504	432.866	143.739	75.152	34.401
2009	202.769	461.824	158.279	77.886	37.785
2010	226.825	504.303	180.088	93.892	44.689
Evolution de 2010 /2009 en %	12%	9%	14%	21%	18%

-  Promotion du don de sang à travers la mise en place en 2010 d'une politique dédiée permettant d'assurer un suivi et une amélioration de ce processus ;
-  Fractionnement du plasma et livraison aux différents CRTS du Royaume de 26.132 flacons des produits sanguins stables en 2010 contre 22.359 flacons en 2009 ;
-  Identification et correction des anomalies et des dysfonctionnements du système de management qualité et mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs permettant le suivi des différents processus du système transfusionnel.

Le programme d'action du CNTS pour les années 2011 et 2012 vise en priorité à assurer la sécurité transfusionnelle notamment à travers :

-  la garantie d'une meilleure qualité, des produits sanguins labiles, répondant aux normes internationales ;
-  l'offre d'une quantité suffisante en PSL par l'augmentation du nombre de dons de sang de 4 à 5% annuellement et l'atteinte du taux de 1% de donneurs de sang par rapport à la population d'ici fin 2011.

➤ Centre régional de transfusion sanguine de Casablanca (CRTS)

Le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Casablanca, a pour principales attributions :

-  La promotion du don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ;
-  L'organisation des collectes du sang à l'extérieur et à l'intérieur ;
-  La réalisation des examens obligatoires sur le sang ;
-  L'approvisionnement régulier en poches des produits sanguins labiles (PSL) de l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa région.

Les indicateurs d'activité du CRTS, au titre des années 2009 et 2010, sont résumés dans le tableau ci-après :

Année	Nombre de poches de sang collectées	Livraison des produits sanguins labiles (PSL)	Examens de laboratoire
2009	55.496	093.586	499.464
2010	61.830	102.777	630.130
Variation	11%	10%	26%

Le plan d'action du CRTS de Casablanca au titre de la période 2011-2012 prévoit notamment la réalisation des actions suivantes :

-  promouvoir le don du sang à travers l'atteinte d'un taux d'accroissement des donneurs volontiers de 5% au niveau de la région de Casablanca ;
-  produire environ 6.000 litres de plasma ;
-  assurer la formation continue pour tout le personnel ;
-  équiper le centre en matériel nécessaire, assurer la maintenance du matériel et la requalification de la chaîne de froid ;
-  auditer les banques de sang et suivre les anomalies signalées par les auditeurs.

2.1.1.2.1.2.2. L'Institut National d'Hygiène

L'Institut National d'Hygiène (INH), a pour mission la prise en charge des problèmes d'hygiène et d'épidémiologie au Maroc. Il assure l'expertise technique en matière d'hygiène alimentaire, de toxicologie de l'environnement ainsi que la coordination de la gestion et l'amélioration de la performance des laboratoires de Santé Publique.

Les laboratoires de l'INH servent de support technique et de soutien à la politique du gouvernement en matière de santé publique afin d'assurer la veille et la sécurité sanitaires à l'échelle nationale.

Ce service mène, également, à travers ses laboratoires, plusieurs recherches scientifiques dans des domaines sanitaires et environnementaux intéressant les maladies infectieuses, la génétique médicale et l'évaluation des risques de contamination des écosystèmes et leur impact sur la santé de la population.

Les principales missions de cet institut consistent notamment dans :

-  le développement de l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ;
-  la proposition des normes en matière de biologie sanitaire et le développement des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ;
-  la participation à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et la diffusion de l'information en rapport avec ses compétences ;
-  la promotion de la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.

En plus de ses attributions d'appui aux programmes de santé, l'INH accomplit un rôle de prestataire de différents services au profit des délégations médicales, des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des collectivités locales, des cours d'appel et des tribunaux, de la Sûreté Nationale, de la répression des fraudes, de l'industrie chimique et agro-alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration, des stations thermales et des particuliers.

Les indicateurs d'activité de l'INH au titre des années 2008 et 2009 en termes de réalisation et des années 2010 et 2011 en termes de prévision se présentent comme suit :

Indicateurs	2008	2009	prévisions 2010	Prévisions 2011
Activité d'appui aux programmes de santé	53.673	55.217	64.640	64.000
- Biologie médicale	40.925	43.952	45.450	45.000
- Biologie environnementale	12.748	11.265	19.190	19.000
Prestations de services et expertise	30.563	13.560	38.380	38.380
- Biologie médicale	13.623	10.758	16.160	16.160
- Biologie environnementale	16.940	02.802	22.220	22.220
Amélioration de la performance des Laboratoires de Santé Publique				
- Nombre de réactifs contrôlés	010	000	000	000
- Echantillons du Contrôle de Qualité Externe	540	275	000	000
- Formation au profit du personnel des laboratoires	100	150	200	200
Activité de recherche				
- Publications	022	035	035	035
- Mémoires et thèses	047	030	040	040

2.1.1.2.1.2.3. Centre National de Radioprotection

Ayant une vocation nationale, le Centre National de Radioprotection a pour mission le contrôle a priori et a posteriori de toutes les activités mettant en œuvre les sources de rayonnements ionisants.

Ledit centre est chargé notamment de :

-  veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants ;
-  codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application ;
-  procéder au contrôle préalable et a posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales ;
-  contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières ; et
-  surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux de boisson ;
-  participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection.

Les actions réalisées par le Centre National de Radioprotection au cours des années 2008, 2009 et 2010, sont résumées comme suit :

-  Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants : le traitement et l'analyse de 77.062 dosimètres ;
-  Contrôle de conformité aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles et des laboratoires d'enseignement et de recherche : la réalisation de 812 contrôles sur les locaux et sur les sources de rayonnements ionisants ;
-  Contrôle radiologique aux frontières : la réalisation de 1.000 contrôles ;

- ❑ Autorisations de sources de rayonnements ionisants : la réalisation de 3.576 études de dossiers pour différents types de sources ;
- ❑ Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires et application de nouvelles normes de radioprotection inspirées des nouvelles normes internationales : la réalisation de 1.070 radio-analyses sur des échantillons prélevés sur divers produits ;
- ❑ Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants : la réalisation de 1.970 opérations de vérification de précision et de fiabilité requises sur des appareils de détection et de mesure des différents types de rayonnements ionisants.
- ❑ Interventions en cas d'urgence : la réalisation de 35 interventions avec une maîtrise de la situation.
- ❑ Formation : 350 stagiaires nationaux et africains ont reçu audit Centre des formations dans le domaine de la protection contre les rayonnements ionisants. De même, une trentaine de cadres du centre ont participé à des cours, des séminaires et à des ateliers de formation à l'étranger.
- ❑ Coopération internationale : dans ce cadre, le centre a poursuivi le renforcement de ses relations de coopération avec des organisations internationales et des laboratoires étrangers de référence.

Le programme d'action 2011-2012 dudit centre tend en priorité à l'accomplissement des actions suivantes :

- ❑ Faire face à l'évolution croissante des sources de rayonnements ionisants dans les différents secteurs socio-économiques ;
- ❑ Maîtriser les éventuels accidents radiologiques liés entre autres aux activités techniques nucléaires ;
- ❑ Satisfaire les besoins actuels et futurs du développement du programme énergétique national et de la recherche scientifique ;
- ❑ Contrôler l'impact sur l'environnement des résidus et des rejets dans l'atmosphère et en mer, notamment les mouvements transfrontières de radioactivité ;
- ❑ Délivrer 2.700 autorisations, réaliser 9.800 opérations de surveillance dosimétrique et 2.000 missions de contrôle sur l'environnement et denrées alimentaires ;
- ❑ Effectuer 2.200 contrôles sur les installations radiologiques et 1.000 contrôles sur les frontières ;
- ❑ Réaliser 1.400 opérations d'étalonnage et métrologie des rayonnements ionisants.

2.1.1.2.1.2.4. Direction du Médicament et de la Pharmacie

La Direction du Médicament et de la Pharmacie relevant du Ministère de la Santé est chargée de la mise en œuvre de la politique pharmaceutique. Constituée de la Division de la Pharmacie et du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments, l'activité de cette entité tend essentiellement à:

- ❑ améliorer la qualité, l'innocuité et l'efficacité de tous les médicaments autorisés à être mis sur le marché marocain ;
- ❑ encourager la production, la commercialisation et la consommation des génériques en vue d'améliorer l'accessibilité de la population aux médicaments ;
- ❑ garantir une offre équitable de médicaments essentiels à un coût abordable ; et

- veiller à l'usage rationnel selon le rapport coût/efficacité des médicaments par les professionnels de la santé et les consommateurs.

Les principales attributions confiées à ce SEGMA se présentent comme suit :

- arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments et des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ;
- fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques, conformément à la réglementation des prix en vigueur ;
- établir et mettre à jour la liste des médicaments essentiels et en assurer le contrôle de qualité ;
- assurer l'inspection des officines, des grossisteries et des laboratoires de fabrication des produits pharmaceutiques et la délivrance de visas d'autorisation de débit de ces produits ;
- assurer la gestion d'une banque de données techniques et économiques sur les médicaments ;
- effectuer, dans le cadre du laboratoire national de contrôle des médicaments, les déterminations analytiques et les essais que nécessite le contrôle des médicaments, des spécialités pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et des produits parapharmaceutiques.

Les actions réalisées par cette direction au cours de l'année 2010 se résument comme suit :

- établissement de 391 autorisations d'importation et 35 autorisations d'exportation de produits sous contrôle international, contre successivement 436 et 33 en 2009 ;
- établissement de 102 autorisations de mise à la consommation de produits placés sous contrôle international et non consommés au Maroc, contre 78 autorisations en 2009 ;
- délivrance de 563 attestations et certificats, contre 675 en 2009 ;
- réalisation de 204 missions d'inspection ayant concerné les établissements de fabrication et de distribution ainsi que les officines, contre 388 missions en 2009 ;
- octroi de 2.112 autorisations de mise à la consommation de médicaments d'origine étrangère, contre 2.384 en 2009 ;
- fixation des prix de 456 nouveaux médicaments, contre 315 médicaments en 2009 ;
- révision des prix à la baisse de 281 médicaments, contre 174 médicaments en 2009 ;
- réalisation de 7489 expertises analytiques des spécialités pharmaceutiques, dont 941 expertises systématiques sur tous les lots de vaccins entrant dans le territoire national, contre 6150 expertises en 2009.

Le plan d'action de la Direction du Médicament et de la Pharmacie au titre des années 2011 et 2012 envisage entre autres la réalisation des opérations ci-après :

- assurer un contrôle de proximité du secteur pharmaceutique à travers la création des services régionaux au niveau des Directions Régionales du Ministère de la Santé et leur dotation en ressources humaines nécessaires ;
- accompagner et renforcer les missions d'inspection des structures publiques de soins ;
- contribuer à l'amélioration du système d'information relatif aux activités en relation avec la promotion de l'usage rationnel des médicaments ;
- améliorer l'accessibilité aux médicaments à travers la mise en place d'une nouvelle procédure de fixation des prix et le réexamen du niveau des marges de toute la chaîne de distribution des médicaments innovants chers ainsi que le niveau de taxation ;

- encourager la prescription et la consommation des médicaments génériques ;
- renforcer la coopération technique entre les différents acteurs concernés notamment dans le domaine du contrôle qualité, du médicament et de la pharmacie ;
- améliorer l'arsenal législatif et réglementaire pharmaceutique à travers l'institutionnalisation de la commission des prix des médicaments et la participation à la mise en place de la commission de transparence ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la politique nationale pharmaceutique à travers la création d'une cellule dédiée à cet effet.

2.1.1.2.2. Hôpitaux et centre médico- chirurgical militaires

Les établissements hospitaliers militaires érigés en SEGMA sont au nombre de sept dont six hôpitaux militaires et un centre médico-chirurgical. Il s'agit des formations suivantes :

- l'Hôpital militaire à Laâyoune ;
- l'Hôpital militaire à Dakhla ;
- l'Hôpital militaire à Guelmim ;
- l'Hôpital militaire d'instruction Mohammed V à Rabat ;
- l'Hôpital militaire Avicenne à Marrakech ;
- l'Hôpital militaire Moulay Ismaïl à Meknès ;
- Le Centre Médico-chirurgical à Agadir.

Constituant un élément intégré du système de santé national, l'action des formations hospitalières militaires s'inscrit dans le cadre de la mission générale du service de santé des Forces Armées Royales. Ces SEGMA sont chargés de soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic, de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leurs ayants droit ainsi que des civils.

Ils concourent également à la formation pratique des médecins, étudiants en médecine et en pharmacie ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et des instituts de formations aux carrières de santé des infirmiers.

En outre, ces établissements contribuent aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgents aux militaires ainsi qu'à la population civile.

Les principaux indicateurs d'activité des formations hospitalières militaires au titre des années 2009 et 2010 se présentent comme suit :

Indicateur	2009	2010
Capacité litière	1.707	1.706
Nombre de consultations	471.406	482.740
Journées d'hospitalisation	410.533	409.230
Taux d'occupation moyen (en %)	70	65
Durée moyenne de séjour (en jour)	8	7
Taux de rotation moyen par lit (en %)	29	29
Nombre d'interventions chirurgicales	24.492	23.362
Nombre d'examens de radiologie	733.269	698.945
Nombre d'examens de laboratoire	1.859.509	1.985.589

Le programme d'action desdits SEGMA au titre des années 2011 et 2012 tend principalement à accroître les prestations rendues par ces entités et à améliorer leur qualité. Ainsi, les opérations programmées concernent notamment :

- l'aménagement et la réhabilitation des infrastructures hospitalières pour renforcer la capacité d'accueil et améliorer les conditions du travail et d'hospitalisation des patients ;
- La mise à niveau des installations existantes et l'acquisition du nouveau matériel médico-technique pour assurer la disponibilité des moyens de soins et de diagnostic des patients ;
- L'amélioration de l'aspect externe et interne de l'hôpital, de ses espaces verts et des travaux d'entretien nécessaires des bâtiments ;
- l'informatisation des services chargés des affaires administratives et financières pour améliorer leur rendement ;
- l'approvisionnement en médicaments, produits pharmaceutiques et fongibles médicaux ;
- l'amélioration de la prise en charge du malade via la mise à niveau et le renforcement du plateau technique et l'acquisition de matériel moderne ;
- l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des malades en vue de faciliter l'accessibilité aux soins ;
- la formation et l'accompagnement des intervenants pour une meilleure prise en charge médicale et gestion des ressources humaines.

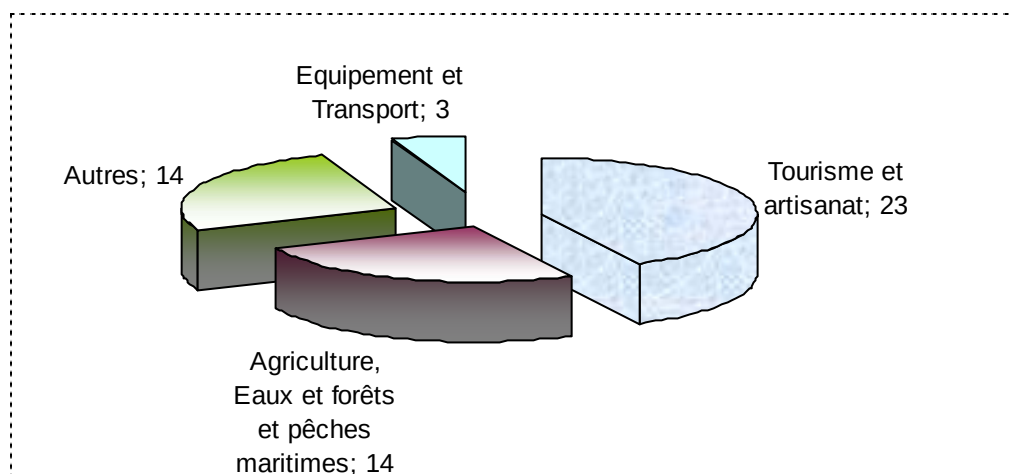
2.1.2. Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue

Les établissements de formation des cadres, de formation professionnelle et de formation continue érigés en SEGMA sont au nombre de 54. Leur rôle principal consiste à doter divers secteurs de ressources humaines qualifiées en vue de les accompagner dans leur processus de développement.

La formation dispensée par ces SEGMA concerne notamment les domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, des pêches maritimes, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration et de la santé.

La répartition du nombre des établissements de formation érigés en SEGMA par secteur d'activité est donnée par le graphique ci-après :

Graph 9 : Ventilation des SEGMA chargés de la formation par secteur d'activité en 2011



2.1.2.1. Réalisations financières

2.1.2.1.1. Ressources

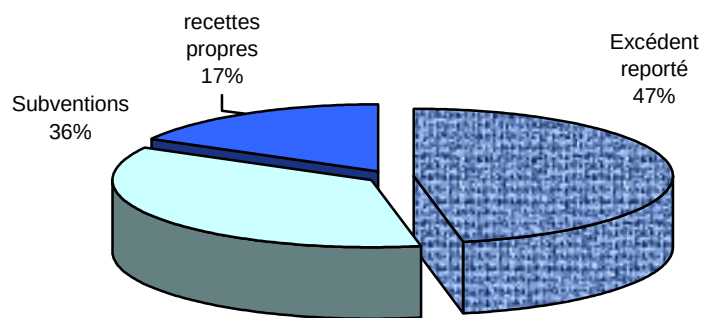
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue au titre de l'année 2010 a atteint 694,35 MDH contre des prévisions de 967,17 MDH, soit un taux de réalisation de près de 71,79 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 119,84 MDH soit 17,26 % des ressources.
- Les dotations budgétaires se chiffrent à 248,33 MDH représentant 35,76 % des ressources.
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 326,18 MDH soit 46,98 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le domaine de la formation en 2010.

Graph 10: La structure des ressources des SEGMA du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue en 2010



2.1.2.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue s'élève à 345,87 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 829,20 MDH, soit un taux de réalisation de 42 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA relevant du domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle et de la formation continue:

		Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
SEGMA opérant dans le secteur du tourisme		105 141 866,51	79 880 343,36	76 %
SEGMA opérant dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime	Instituts et centres de formation dans le domaine agricole	154 858 031,92	66 033 727,29	43 %
	Instituts et centres de formation dans le domaine de la pêche maritime	70 953 057,65	33 104 150,73	47 %
Ecoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines		15 020 623,78	10 721 859,45	71 %
Autres écoles et instituts de formation	Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	41 971 688,94	33 611 888,02	80 %
	Ecole des Sciences de l'information	11 028 434,08	6 151 201,33	56 %
	Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	25 211 692,26	4 624 566,64	18 %
	Ecole Nationale d'Architecture	39 254 061,93	21 523 997,81	55 %
	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	15 788 237,34	4 333 189,09	27 %
	Institut Royal de Formation des Cadres	12 499 820,00	7 940 007,87	64 %
	Institut Supérieur des Etudes Maritimes	21 858 537,60	8 930 910,35	41 %
	Services de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	5 800 000,00	3 808 188,36	66 %
	Ecole Nationale d'Administration	6 086 735,77	5 636 414,72	93 %
	Institut National d'Administration Sanitaire	12 934 682,76	4 983 819,25	39 %
	Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques	276 254 737,85	51 595 862,46	19 %
	Division des Stratégies de Formation	1 545 010,00	378 078,20	24 %
	division Administrative	11 797 885,00	2 040 252,00	17 %
	service de la Formation Continue	1 200 000,00	567 897,40	47 %
Total		829 205 103,39	345 866 354,33	42 %

2.1.2.2. Réalisations physiques

2.1.2.2.1. SEGMA opérant dans le secteur du tourisme et de l'artisanat

Les SEGMA offrant des services liés à la formation dans le secteur du tourisme et de l'artisanat sont au nombre de 23. Ils se répartissent comme suit :

-  16 instituts et centres de formation relevant du département du tourisme ;
-  7 instituts et centres de formation rattachés au département de l'artisanat.

2.1.2.2.1.1. Les SEGMA œuvrant dans le domaine touristique

Au nombre de 16 établissements, les instituts, écoles et centres relevant du Département du Tourisme ont pour préoccupation principale de mettre à la disposition du secteur des ressources humaines qualifiées pour l'exercice des fonctions liées au tourisme et la gestion de l'hôtellerie.

Installées dans la majorité des villes touristiques nationales, ces entités assurent la formation selon les quatre niveaux suivants :

-  Niveau Supérieur : dispensé par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger (ISITT) ;
-  Niveau Technicien spécialisé : assuré par trois Instituts Spécialisés de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à Mohammedia, Agadir et Marrakech ;

- Niveau Technicien : dispensé par huit Instituts de Technologie Hôtelière et Touristique se trouvant à El Jadida, Erfoud, Fès (2 centres), Ouarzazate, Saïdia, Salé et Tanger ;
- Niveau Qualification : assuré par quatre Centres de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique à Asilah, Benslimane, Casablanca et Rabat.

En vue d'accompagner le développement du secteur, un contrat inhérent aux Ressources Humaines a été signé lors des assises du tourisme de 2008, concernant dans un premier temps l'hôtellerie et quatre régions, à savoir Marrakech, Tanger-Tétouan, l'Oriental et Agadir. Ce contrat a tenté de cerner la problématique de la formation dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs.

Sur le plan quantitatif, la priorité a été accordée à la poursuite de l'effort d'optimisation du dispositif de formation et à l'ajustement de l'offre de formation par région et par filière.

Sur le plan qualitatif, les actions retenues concernent, entre autres, l'implantation de l'Approche par Compétence, l'implication des professionnels dans la formation, le renforcement des modules liés aux volets comportementale, communication et utilisation des TIC.

Les résultats atteints suite à trois années de mise en œuvre dudit contrat peuvent être présentés comme suit :

➤ Aspects quantitatifs :

La capacité d'accueil pour la formation des cadres, dispensée par l'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger, a enregistré une stabilisation entre l'année 2007-2008 et 2008-2009 autour de 310 lauréats. Cependant, cet effectif a enregistré une baisse de 42% en 2010 comparativement à 2009 à cause de la réforme du cursus de formation mais connaîtra une stabilisation dès 2010-2011. L'année 2009/2010 a été marquée notamment par le démarrage du premier contingent de 21 formateurs dans le cadre du cycle de formation initiale des formateurs instauré au niveau de l'ISITT.

Quant au nombre des inscrits dans les formations professionnelles- résidentielles, il est passé de 3.981 au titre de l'année 2007-2008 à 4.658 au cours de l'année 2009-2010. L'effectif des lauréats de ce type de formation est passé de 1.684 en 2008 à 2.162 en 2009, soit une augmentation de 28%. Au total, 5.739 lauréats ont été mis sur le marché du travail durant la période 2008- 2010.

De sa part, le nombre des lauréats bénéficiant de la formation par apprentissage a enregistré, au cours de la même période, un accroissement de 9%, en passant de 686 en 2007-2008 à 750 apprentis en 2009-2010.

➤ Aspects qualitatifs :

Dans le but d'adapter la formation aux besoins du secteur, un certain nombre d'actions qualitatives et structurantes, ont été engagées en 2010. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Poursuite de l'action relative au renforcement et perfectionnement des formateurs ;
- Renforcement de la population des formateurs des Etablissements de Formation ;
- Mise en place du cycle de formation initiale des formateurs ;
- Poursuite de la réingénierie des programmes de formation ;
- Elargissement de l'Approche par Compétence ;
- Opérationnalisation de la démarche de cogestion public-privé d'un établissement de formation ;

- Mise à niveau physique du 2ème lot des établissements de formation (infrastructures, équipements et TIC).

Par ailleurs, la Direction des Ressources et de la Formation relevant du département du Tourisme a signé en 2010 avec l'ensemble des établissements de formation des Contrats Objectifs Moyens (COM) s'articulant autour des six axes stratégiques suivants : l'offre de formation, les infrastructures, l'informatisation, l'hygiène et sécurité, les ressources humaines ainsi que l'ouverture sur l'environnement.

Dans le même sens, et afin de favoriser les échanges, valoriser et motiver les ressources humaines, plusieurs actions de coopération internationale et des partenariats avec des établissements de formation étrangers ont été réalisées. Ces actions ont porté essentiellement sur des volets techniques, pédagogiques et organisationnels.

Les programmes d'action au titre des années 2011 et 2012 desdits établissements de formation visent l'atteinte des objectifs suivants :

- l'inscription de 5.923 étudiants et stagiaires en 2011 et 5.400 en 2012 ;
- la délivrance de 2.765 diplômes en 2011 et 2.806 en 2012.

Ces effectifs se ventilent par niveau de formation comme suit :

Années	Libellé des indicateurs	Niveau Supérieur	Niveau technicien spécialisé	Niveau technicien	Niveau qualification	Total
2011	- Effectif des inscrits	648	1530	2445	1300	5923
	- Effectifs des lauréats	337	700	1152	576	2765
2012	- Effectif des inscrits		1570	2430	1400	5400
	- Effectifs des lauréats	148 (*)	728	1259	671	2806

(*) Année de transition : lancement de la 1^{ère} année du cycle supérieur

2.1.2.2.1.2. Les établissements de formation dans le domaine de l'artisanat

Au nombre de sept, les SEGMA dispensant des prestations de formation professionnelle dans le domaine des arts traditionnels sont constitués de deux instituts se situant à Fès et Marrakech, de quatre centres de qualification se trouvant à Rabat, Meknès, Ouarzazate et Inezgane, ainsi qu'une Division de la Carte de la Formation Professionnelle.

Les principales missions dévolues à ces entités consistent à :

- former les futurs artisans à même de préserver le patrimoine culturel existant et créer de nouveaux produits artisanaux ;
- organiser des actions de formation continue au profit des artisans et des chefs d'entreprise d'artisanat ;
- réaliser des prestations rémunérées sous forme de travaux à façon ou d'assistance, de conseils d'études et de recherche au profit des tiers ;

- commercialiser les articles d'artisanat et chefs-d'œuvre réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.

Parmi les actions de réforme engagées par lesdits SEGMA au titre de l'année 2011, il ya lieu de citer, en particulier, la réalisation d'actions de formation continue au profit du personnel chargé de la gestion de ces SEGMA portant sur les procédures budgétaires et comptables nécessaires.

Le programme d'action de ces entités en matière de formation initiale pour les années 2011 et 2012 peut être résumé dans le tableau qui suit :

Libellé des SEGMA	Nombre des bénéficiaires du mode de formation résidentielle		Nombre des bénéficiaires du mode de formation par apprentissage	
	2011	2012	2011	2012
Division de la carte de la formation professionnelle	613	710	230	260
Institut des arts traditionnels de Fès	075	110	540	600
Institut des arts traditionnels de Marrakech	086	090	-	-
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Meknès	145	160	040	045
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Rabat Takaddoum	056	080	045	050
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels de Ourzazate	071	090	125	140
Centre de qualification professionnelle des arts traditionnels d'Inezgane	180	180	075	090

En plus de la formation initiale, lesdits SEGMA envisagent l'organisation de 33 sessions de formation continue au profit des artisans notamment à Rabat, Marrakech, Meknès, Inezgane et Fès.

2.1.2.2.2. Services offrant des prestations de formation dans les domaines du secteur primaire

Au nombre de 14, les SEGMA assurant la formation dans les domaines de l'agriculture, des eaux et forêts et de la pêche maritime se composent de :

- 7 établissements de formation dans le domaine agricole;
- Une Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) ;
- 6 établissements de formation dans le domaine de la Pêche Maritime.

2.1.2.2.2.1. Instituts et écoles agricoles

Les établissements érigés en SEGMA et dispensant la formation dans le domaine agricole, sont au nombre de 7. Il s'agit, en l'occurrence des entités suivantes :

- 3 Instituts Techniques Agricoles (ITA) de la Chaouia, de Tiflet et de Sahel Boutaher Taounat ;
- un Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITSMAER) de Bouknadel ;
- un Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat ;
- une Ecole d'Agriculture (EA) de Témara ;
- un Service des Lycées Agricoles (SLA).

Les missions desdits SEGMA peuvent être résumées comme suit :

- ❏ assurer la formation diplômante des techniciens et des techniciens spécialisés en agriculture et des ouvriers qualifiés dans différentes spécialités en production végétale et animale et suivre l'insertion des lauréats ;
- ❏ former des maîtres de stages, des jeunes promoteurs et des jeunes ruraux par apprentissage ;
- ❏ concourir à l'alphabétisation fonctionnelle des populations rurales ;
- ❏ conduire des travaux de recherche – développement et d'assistance technique aux professionnels du secteur ;
- ❏ assurer la formation continue des cadres et agents du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et des autres organismes sous tutelle ;
- ❏ réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins du secteur en compétences en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du «Plan Maroc vert» ayant pour objet la promotion de l'agriculture nationale et le renforcement de sa compétitivité, les écoles et instituts précités contribuent activement à la réalisation de l'objectif lié à la formation de 60.000 apprentis à l'Horizon 2015.

L'activité desdits SEGMA, selon le niveau de formation dispensée au cours des années 2009 et 2010, est illustrée par les indicateurs ci-après :

Indicateurs	Niveau technicien spécialisé (ITSMER Bouknadel et IRTSE Fouarat)		Niveau technicien (ITA Tifelt, ITA Chaouia et ITA Sahel Boutaher)		Niveau qualification (EA Temara)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Effectif des stagiaires bénéficiant de la formation initiale	301	290	333	335	099	096
Nombre de lauréats	091	141	157	127	034	042
Effectif des Apprentis formés	113	388	172	484	075	215

Quant au service des lycées agricoles, il a formé 8.433 élèves en 2010 soit un triplement de l'effectif comparativement à l'année 2009.

Les principales actions de réforme mises en œuvre par lesdites entités afin d'améliorer la qualité de leurs prestations, peuvent être récapitulées comme suit :

- ❏ intégration dans le système de la gestion intégrée de la dépense GID pour faciliter la communication et la rapidité de la réalisation des activités liées à l'exécution et le suivi des opérations budgétaires ;
- ❏ mise à niveau des ressources humaines par les sessions de formations organisées au profit du corps pédagogique et administratif ;
- ❏ réingénierie des programmes de formation selon l'approche par compétence ;
- ❏ renforcement de la formation pratique par la mise en place des outils pédagogiques permettant un meilleur encadrement des élèves en stage ;

- ❏ acquisition du matériel pédagogique pour l'équipement des ateliers et mise à niveau des espaces et des locaux administratifs et pédagogiques ;
- ❏ adaptation des périodes de la formation extérieure aux besoins des partenaires ;

Les programmes d'actions de ces SEGMA pour les exercices budgétaires 2011 et 2012 prévoient en priorité la réalisation des actions suivantes :

- ❏ optimiser les capacités d'accueil des établissements en augmentant les effectifs des stagiaires ;
- ❏ développer les nouveaux métiers et implanter les nouveaux programmes développés selon l'approche par compétences, tout en considérant l'évolution du marché de l'emploi et les nouveaux métiers qui surgissent ;
- ❏ poursuivre la mise à niveau des bâtiments pédagogiques et administratifs pour améliorer les structures et les conditions d'accueil des stagiaires ;
- ❏ mettre en valeur les exploitations agricoles mises à la disposition de certains établissements afin d'améliorer leurs recettes ;
- ❏ mise à niveau des polygones de formation pédagogiques et leur équipement en techniques adaptées aux nouveaux programmes de formation.

2.1.2.2.2. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs

L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI) est un établissement de formation de cadres supérieurs rattaché au Ministère de l'Agriculture.

La mission principale assignée à l'ENFI est la formation des ingénieurs des Eaux et Forêts. Cette école anime également des sessions de formation continue et elle est habilitée à effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.

Après une phase préparatoire de deux années en agronomie commune, les ingénieurs forestiers bénéficient d'une formation de base de 4 années au sein de l'ENFI, dont deux années de formation générale et deux années de spécialisation.

Au cours de l'année 2009-2010, ce SEGMA a assuré la formation au profit de quatre promotions (42ème, 41ème, 40ème, et 39ème). Le nombre moyen par promotion varie entre 20 et 35 dont un quota de 10 places est réservé aux étudiants étrangers.

Les principales réalisations de ladite Ecole durant les deux derniers exercices en matière de coopération se rapportent à la réception de nombreux visiteurs étrangers et stagiaires, préparation d'une convention avec le haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification et enfin la signature d'une convention avec une université du Sénégal.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mouvance nationale relative à la réforme de l'enseignement supérieur, l'école en question a lancé une réflexion sur les différents aspects liés à ses missions, à son organisation et à l'orientation pédagogique de ses programmes, et ce en coordination avec les autres institutions de l'enseignement agricole.

Au même titre, les orientations stratégiques nationales en matière des ressources naturelles, notamment forestières, se sont traduites en approches et objectifs de formation. Il s'agit de la conservation des ressources biologiques, la restauration des paysages forestiers, la conservation des eaux et sols, la production de bois et de fourrage et la valorisation des produits.

Le programme d'action de l'ENFI au titre des années 2011 et 2012 prévoit la concrétisation des opérations ci-après :

- Equipement de la salle informatique et du laboratoire en matériel nécessaire ;
- Acquisition de logiciels de traitement statistique et de matériel pédagogique ;
- Réfection du réseau électrique au niveau des bâtiments administratifs et pédagogiques ;
- Entretien des blocs de l'internat et équipement de ses services en matériel nécessaire ;
- Achat d'habillement militaire pour les élèves ingénieurs ;
- Mise à niveau des équipements des laboratoires pédagogiques ;
- Entretien et réhabilitation des bâtiments de l'ENFI.

2.1.2.2.3. Instituts et centres de formation dans le domaine de la pêche maritime

Relevant du Département de la Pêche Maritime, les établissements de formation maritime gérés en SEGMA sont des instruments incontournables pour la mise en œuvre de l'axe stratégique lié au renforcement des compétences et l'amélioration de l'attractivité des métiers.

Situés dans les principaux chefs-lieux de la pêche maritime, les SEGMA concernés par cette activité sont au nombre de six et dispensent la formation selon deux niveaux :

- Niveau supérieur assuré par l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes (ISPM) d'Agadir ;
- Niveau technicien dispensé par cinq Instituts de Technologie des Pêches Maritimes (ITPM) se trouvant à Al Hoceima, Larache, Safi, Tan Tan et Laâyoune ;

Ces entités sont chargées notamment des missions suivantes :

- assurer la formation initiale des ressources humaines nécessaires à la conduite, l'exploitation et la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche ;
- organiser des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ;
- valoriser les acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue et développer la spécialisation des marins pêcheurs ;
- mettre en œuvre des programmes de sensibilisation, de vulgarisation et d'éradication progressive de l'analphabétisme.

Afin de réussir dans l'accomplissement de leurs missions, les établissements de formation maritime ont mis en œuvre des actions ayant trait notamment à :

- La mise à niveau des structures et des ressources pédagogiques existantes ;
- Le renforcement des moyens d'intervention sur le terrain, en vue d'assurer des actions de proximité ;
- La mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires pour la consolidation et le développement de l'approche par compétence.

L'activité desdits SEGMA au cours des deux derniers exercices, s'est caractérisée par un rythme soutenu en matière de formation et en matière des structures.

A- En matière de la formation :

Ces établissements dispensent trois catégories de formation. Il s'agit de la formation initiale, la formation continue, la vulgarisation et l'alphabétisation fonctionnelle.

➤ Formation initiale

Ce type de formation est organisé en trois modes : la formation initiale résidentielle (FIR), la formation professionnelle alternée (FA) et la formation professionnelle par apprentissage (FPA). Il y a lieu de constater que les effectifs formés ont enregistré une augmentation d'environ 6%, passant de 1.619 stagiaires ou élèves en 2009, à 1.714 en 2010. Le tableau ci-après présente les lauréats des établissements en question :

	2009		2010	
	FIR et FA	FPA	FIR et FA	FPA
ISPM d'Agadir	65	155	110	231
Les cinq ITPM	223	1176	261	1112
Total	288	1331	371	1343

➤ Formation continue, vulgarisation et alphabétisation fonctionnelle

Ces programmes répondent à des préoccupations de proximité et visent l'amélioration des conditions de travail et de promotion professionnelle des marins. Quelques 28.300 personnes ont bénéficié de ces formations durant les années 2009 et 2010. Le tableau suivant présente les effectifs des bénéficiaires par type de programme :

	Formation continue		Alphabétisation		Vulgarisation	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
ISPM d'Agadir	210	250	211	416	1794	1690
Les cinq ITPM	2659	1778	1599	2180	8898	6644
Total	2869	2028	1810	2596	10692	8334

B- En matière des structures :

Les principales réalisations des établissements de formation maritime peuvent être appréciées à travers :

-  La construction d'un centre de sécurité et d'une annexe à l'ITPM de Larache destinée à l'alphabétisation et à la formation par apprentissage ;
-  La construction d'une salle polyvalente pour conférences et séminaires à l'ITPM de Larache ;
-  L'équipement du centre de formation de M'diq relevant de l'ITPM de Larache ;
-  Le renforcement des équipements didactiques, notamment dans certaines spécialités de la formation maritime, tel que les machines marines et le froid.

Les programmes d'action des instituts maritimes au titre des années 2011 et 2012, visent l'amélioration de la gestion interne et la constante adaptation du système de formation aux attentes du secteur. Les actions prévues concernent principalement :

- ❏ définition d'une vision stratégique des axes de développement des cinq ITPM et des objectifs à atteindre à moyen terme ;
- ❏ accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale, à travers des actions de formation et d'encadrement des marins pêcheurs ;
- ❏ développement de la formation en matière de sécurité et de survie en mer et renforcement de la formation en cours d'emploi des marins et officiers navigants ;
- ❏ poursuite du développement de la formation selon l'Approche par compétences et de la formation des formateurs ;
- ❏ prise en charge de la formation professionnelle destinée à appuyer le développement de la pêche artisanale dans le cadre du projet Millenium Challenge Corporation (MCC) ;
- ❏ appui à la mise en œuvre des mesures inscrites dans la Stratégie « Halieutis », en l'occurrence celles relatives à la pêche illicite, non déclarée et non normalisée, à l'interdiction du filet maillant dérivant et à l'utilisation des contenants normalisés.

2.1.2.2.3. Ecoles de formation dans le domaine de l'énergie et des mines

L'Ecole des Mines de Marrakech (EMM) et l'Ecole Pratique des Mines de Touissit d'Oujda (EPMTO) sont deux SEGMA relevant du département de l'énergie et des mines. Le premier établissement a pour principale mission de former des techniciens spécialisés (Bac +2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, l'exploitation des mines et carrières, la chimie industrielle et l'électromécanique. Le second, se charge de la formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel.

La formation dispensée comprend, d'une part, un volet théorique général consolidé par un enseignement de langues, de comptabilité, d'informatique et de techniques de communication, et d'autre part, un volet technique concrétisé par des visites technologiques, des excursions géologiques et des stages sur le terrain et au sein des entreprises.

La ventilation des stagiaires formés au cours des années 2009 et 2010 par niveau de formation se présente comme suit :

	Effectif	2008-2009	2009/2010	Total
Techniciens Spécialisés	Inscrits	107	111	218
	Lauréats	47	50	97
Techniciens	Inscrits	46	46	92
	Lauréats	43	46	89

Par ailleurs, ces établissements effectuent des cycles de formation continue, participent à la recherche scientifique et technologique et organisent des séminaires sur des sujets ayant trait à l'activité minière.

Les deux écoles ont mis en œuvre au titre des deux derniers exercices des actions de modernisation tendant au renforcement du matériel technique, pédagogique et informatique, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de résidence des étudiants.

Les programmes d'action des deux établissements pour les exercices 2011 et 2012 prévoient notamment la réalisation des opérations ci-dessous :

-  Construction au niveau de l'Ecole de Marrakech d'un immeuble d'une superficie de 500 m² ;
-  Construction au Niveau de l'Ecole d'Oujda des dortoirs, un réfectoire, une cuisine, un foyer, trois salles d'enseignement général, un bloc sanitaire, une salle de conférence avec équipement et isolation phonique ;
-  Réaménagement et extension d'anciens locaux ;
-  Equipement des ateliers, des laboratoires et de l'internat par le matériel technique nécessaire ;
-  Renforcement des actions de formation continue au profil du personnel de l'Ecole des Mines de Marrakech ;
-  Modernisation de la formation en matière de pédagogie via l'adoption de l'approche par compétence.

2.1.2.2.4. Autres écoles et instituts de formation

Au nombre de 14, ces écoles et instituts assurent des programmes de formation ayant trait à l'architecture, l'aménagement et l'urbanisme, l'administration, l'économie appliquée et les statistiques, les sciences de l'information et la communication, le transport maritime, le sport, la formation aux engins et à l'entretien routier et la santé.

2.1.2.2.4.1. Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée

L'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA), relevant du Haut commissariat au Plan, est un établissement d'enseignement supérieur dispensant la formation des cadres nationaux et étrangers, destinés à exercer dans les administrations publiques, semi-publiques, et dans le secteur privé.

A ce titre, l'INSEA forme des Ingénieurs d'Etat qualifiés dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de la recherche opérationnelle et de l'actuariat finance. Ses programmes incluent la formation initiale, la formation par la recherche scientifique et technologique.

Cet institut organise également des stages, des séminaires, des colloques et des sessions de formation continue. Il élabore et met en œuvre des programmes de recherches scientifiques propres. Il participe aussi aux programmes de recherche régionaux, nationaux ou internationaux, et effectue des travaux d'études à la demande de tiers publics ou privés.

En plus de la formation de 532 Ingénieurs d'Etat, les principales réalisations de l'INSEA au titre de la période 2008-2010 résident dans les opérations suivantes :

-  construction d'un bloc d'internat d'une capacité de 130 lits, de 6 amphithéâtres et de 4 classes de cours et leur équipement en mobiliers nécessaires ;
-  préparation des filières selon le nouveau texte de réorganisation de l'institut et conformément aux normes nationales pour le cycle des ingénieurs ;
-  recrutement de 12 enseignants et des enseignants vacataires dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 10.000 ingénieurs ;
-  poursuite de l'informatisation de l'institut et amélioration des services rendus aux étudiants.

Le programme d'action de l'institut pour 2010-2011 porte, en particulier, sur les actions suivantes :

- formation des ingénieurs d'Etat à travers l'inscription de 232 nouveaux étudiants ;
- renforcement de l'effectif des formateurs par le biais du recrutement de 6 enseignants ;
- achèvement des travaux de construction des nouveaux amphithéâtres et classes de cours et leur équipement en matériel audiovisuel et de sonorisation ;
- aménagement du centre de documentation et entretien des locaux administratifs et pédagogiques ;
- réhabilitation des réseaux de plomberie-sanitaire et d'électricité des blocs pédagogique et administratif.

2.1.2.2.4.2. Ecole des Sciences de l'Information

Relevant du Haut Commissariat au Plan, l'Ecole des Sciences de l'Information (ESI) est chargée principalement de :

- dispenser la formation initiale aux informaticiens et informaticiens spécialisés dans les métiers liés à la gestion des bibliothèques, la documentation, l'archivage et la conception et la gestion des systèmes d'information ;
- assurer la formation continue destinée à ses lauréats notamment en matière d'utilisation des NTIC ;
- concourir aux actions de recherche et développement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la conception des bases de données et des systèmes d'information.

Dans le cadre de la formation initiale, les effectifs formés par cycle au cours des deux dernières années se présentent comme suit :

Année universitaire	Cycle des informaticiens CI	Cycle des informaticiens spécialisés CIS	Lauréats CI	Lauréats CIS
2008-2009	321	23	61	14
2009-2010	363	14	73	09
Total	684	37	134	23

Parallèlement à la formation initiale, cette école a réalisé au cours de la même période les opérations ci-après :

- élaboration d'un plan de développement de l'Ecole 2009-2013 ;
- rénovation de deux classes et des bureaux du service des affaires estudiantines, ainsi que l'aménagement des bâtiments et installations de l'Ecole ;
- mise à niveau du fonds documentaires de l'Ecole et abonnements aux périodiques ;
- mise à niveau du parc informatique à travers l'acquisition des ordinateurs et des logiciels;
- acquisition et mise en service des équipements de sonorisation, de traduction simultanée pour la salle de conférence de l'Ecole ;

Le programme d'action de l'ESI pour les années 2011 et 2012 envisage notamment la réalisation des actions suivantes :

➤ **Année 2011 :**

- ❏ achèvement du réaménagement des salles de cours et de la bibliothèque ainsi que l'étanchéité de ces espaces.
- ❏ recrutement d'enseignants, préparation des programmes et mise à niveau du parc informatique pour la concrétisation de la réforme.

➤ **Année 2012:**

- ❏ démarrage de la formation selon la nouvelle réforme pour le cycle des informaticiens spécialisés ;
- ❏ démarrage des travaux concernant l'extension des salles de classe, laboratoires et bibliothèque.
- ❏ démarrage de la construction d'un internat et d'un restaurant pour les étudiants.

2.1.2.2.4.3. Institut Supérieur de l'Information et de la Communication

Relevant du ministère de la Communication, l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) est un établissement de l'enseignement supérieur spécialisé dans la formation aux métiers du journalisme et de la communication des organisations. Les principales missions dévolues à cet Institut portent sur les activités suivantes :

- ❏ Dispenser la formation initiale, théorique et pratique des ressources humaines destinées à évoluer dans les institutions médiatiques publiques et privées, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux ;
- ❏ Organiser des sessions de formation continue et cycles de perfectionnement dans les domaines de sa spécialisation ;
- ❏ Encourager la recherche scientifique et académique dans les domaines des medias et de la communication des organisations ;
- ❏ Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités locales et du secteur privé.

En tenant compte des mutations intervenues dans le champ médiatique marocain, l'ISIC a engagé ces dernières années un processus de restructuration de ses programmes de formation et de réforme de sa gestion.

Au cours de l'année 2010-2011, ce SEGMA a octroyé 43 diplômes à ses lauréats et compte accorder 48 diplômes au titre de l'année 2011-2012.

L'institut envisage, au titre du programme d'action pour les années 2011-2012, la mise en œuvre des principales actions suivantes :

- ❏ Réhabilitation, entretien et aménagement des locaux de l'Institut ;
- ❏ Equipement des salles de cours en mobilier de bureau et matériel nécessaire ;
- ❏ Acquisition du matériel informatique et des logiciels de collecte et traitement de données statistiques et de protection du réseau ;

- Organisation des sessions de formation continue au bénéfice du personnel enseignant, administratif et technique de l'ISIC.

2.1.2.2.4.4. Ecole Nationale d'Architecture

Erigé en SEGMA, l'Ecole Nationale d'Architecture (ENA) est un établissement de l'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace. Cette entité repose actuellement sur quatre antennes se situant à Rabat, Fès, Tétouan et Marrakech pour accomplir ses missions consistant notamment en la formation des architectes, la contribution à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.

Depuis sa création L'ENA a formé plus de 1.400 architectes répartis sur l'ensemble du territoire national. Les effectifs de ses élèves et ses lauréats durant des années 2009 et 2010 se présentent comme suit :

Années	2009	2010	Total
Inscrits	150	184	334
Lauréats	060	073	133

Le bilan des réalisations de cette école au titre des deux derniers exercices se récapitule par domaine d'intervention comme suit :

➤ Au niveau pédagogique et scientifique :

Formation initiale :

- création de 06 départements relatifs aux « sciences exactes », « sciences humaines », « arts plastiques et Design », « architecture », « Ville », « territoire, paysage et patrimoine » ;
- création de nouveaux studios se rapportant à l'architecture du paysage et du patrimoine et d'un laboratoire multimédia ;
- réalisation d'une réflexion sur l'enseignement de l'architecture en vue de le repositionner dans son nouveau contexte national et international. Ce travail se penche notamment sur les conditions d'accès à l'ENA et les modalités de soutenance des thèses ;
- renforcement du corps professoral via le recrutement de 04 permanents.

Recherche et activités scientifiques :

- mise en place du cycle doctoral « Architecture et Urbanisation des territoires ». Trois promotions ont décroché le DESA ;
- mise en place en coopération avec des universités et instituts nationaux et étrangers d'un master international sur la régénération urbaine, de la formation diplômante sur le renouvellement urbain, et du Master sur le patrimoine architectural et urbain ;
- soumission à plusieurs appels d'offres d'études et obtention de 16 projets de recherche à travers différentes villes du Maroc, pour un montant global de plus de 210.000 DH ;
- création de la revue de la recherche en architecture et en urbanisme et participation à l'élaboration du projet de normes parasismiques ;

- démarrage de l'indexation et de la numérisation du fond photographique dans la perspective de création future d'un Centre National de Documentation sur l'Architecture (CNDA).

 Formation continue et relations avec les entreprises :

- réalisation de 13 formations au profit de 155 professionnels du secteur public et privé portant sur différents thèmes et domaines diversifiés.
- signature d'une convention avec l'ordre national des architectes en vue de la réalisation des formations continues.

➤ **Au niveau structurel et logistique :**

-  adhésion au processus de réforme de la gestion budgétaire et adoption du système de gestion intégrée des dépenses, mis en place par le ministère de l'économie et des finances ;
-  lancement de la procédure pour l'adhésion de l'ENA à la fondation Mohamed VI des oeuvres sociales et promotion des associations des étudiants et des fonctionnaires ;
-  achèvement des travaux de la construction du laboratoire bioclimatique et des gros œuvres et étanchéité des travaux de construction d'une aile d'extension de l'école ;
-  équipement et aménagement des salles de cours, de la cantine, des ateliers et du pôle pédagogique.

Le programme d'action de l'ENA pour la période 2011-2012 tend à poursuivre les efforts déployés en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé et élargir le champ des formations offertes. Les opérations programmées portent notamment sur :

➤ **Au niveau pédagogique et scientifique :**

 Formation initiale :

- création de nouvelles filières de formations notamment les filières du patrimoine, de l'architecture du paysage, ou encore du design ;
- réduction du déficit en architectes, à travers le triplement des effectifs, en faisant passer le nombre des candidats admis de 65 à 180 étudiants par promotion ;
- augmentation du nombre des étudiants en mobilité entre l'ENA et les écoles européennes d'architecture dans les deux sens ;
- érection du centre de documentation en un centre national de documentation sur l'architecture et la ville.

 Recherche et actions scientifiques :

- création d'un laboratoire sur la question de l'environnement ;
- mise en place d'un master professionnalisant dans le domaine de l'efficacité énergétique et d'une formation diplômante sur le renouvellement urbain ;
- réouverture du Master « Architecture du Paysage et Aménagement du Territoire » ;

 Formation continue et relations avec les entreprises :

- augmentation du nombre des formations programmées annuellement et diversification des champs d'intérêt et des thèmes proposés ;

- ➡ programmation de sessions de formations continues en réponse aux besoins exprimés par le MHU ;
- ➡ renforcement des relations avec le secteur professionnel en multipliant les partenariats avec les entreprises et les institutions privées ou étatiques impliquées dans les champs de l'urbanisme et l'architecture et des métiers qui lui sont liés.

➤ **Au niveau structurel et logistique :**

 Organisation et gestion :

- ➡ réorientation de la réflexion au sujet du statut d'établissement public vers la création d'un groupement d'utilité publique entre l'ENA, l'INAU, l'IFTAU et l'ESAC, à même de créer les synergies nécessaires en matière de formation , de recherche et de diffusion du savoir ;
- ➡ renforcement du corps des enseignants par de nouveaux recrutements ;
- ➡ poursuite du processus d'informatisation des structures chargées de la gestion budgétaire ;
- ➡ équipement et renforcement des ressources humaines des annexes de Tétouan et Fès.

 Aménagement et extension des locaux de l'ENA :

- ➡ construction de l'amphithéâtre et extension des bâtiments de l'E.N.A ;
- ➡ aménagement des sites délocalisés de l'ENA et poursuite de l'équipement des laboratoires didactiques et du centre de documentation ;
- ➡ équipement des laboratoires récemment mis en place à l'ENA, notamment le laboratoire environnement et le laboratoire multimédia.

2.1.2.2.4.5. Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme

Erigé en SEGMA depuis 2000, l'INAU, relevant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, est un établissement d'enseignement supérieur, doublé d'un Centre d'Etudes et de Recherches en Aménagement et Urbanisme (CERAU). Les principales missions de l'INAU se récapitulent comme suit :

-  assurer la formation des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés ;
-  concourir au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances dans ce domaine et réaliser, pour le compte des organismes publics et privés, des études liées à ce domaine ;
-  dispenser des cycles de formation continus au profit du personnel du ministère et d'autres départements ministériels et des organismes publics et privés ;
-  organiser des activités scientifiques relatives à la gestion des villes, à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au développement durable.

Au cours des années 2009 et 2010, ce SEGMA a mis en œuvre différentes actions qui ont porté principalement sur les domaines suivants :

➤ **En matière de formation :**

- 📖 ouverture du cycle doctoral en « urbanisme, gouvernance urbaine et territoires » ;
- 📖 organisation d'ateliers et de stages sur le terrain au profit des étudiants dans différentes régions du Royaume ;
- 📖 organisation de séminaires et conférences au profit des étudiants de l'INAU.

➤ **En matière de formation continue :**

- 📖 mise en œuvre d'un cycle de formation et de perfectionnement au sujet de « l'aménagement et projet de territoire » au profit des cadres du Ministère de tutelle et de ses services extérieurs ;
- 📖 ouverture de nouvelles unités de formation continue dans le domaine de l'immobilier, concernant notamment l'introduction au droit de la propriété immobilière, la fiscalité immobilière, l'économie immobilière, l'expertise judiciaire et l'estimation des immeubles ;
- 📖 réalisation des cycles de formation sur divers thèmes, au profit des cadres et responsables du ministère de tutelle, des Agences Urbaines, des inspections régionales et de la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers.

➤ **En matière d'études et de recherches :**

- 📖 réalisation et poursuite des études pour le compte des différents partenaires, se rapportant particulièrement aux thèmes suivants :
 - ➡ « anthropologie de la migration au Maroc » et « projet de ville de Oued Zem » ;
 - ➡ « pratiques professionnelles et processus de production des villes nouvelles et grands ensembles urbains » ;
 - ➡ « les perspectives du secteur de l'immobilier résidentiel à l'horizon 2020- cas de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer » ;
 - ➡ « la définition et la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de gestion des forêts urbaines et périurbaines ».
- 📖 Poursuite de la réalisation des projets de recherche intitulés :
 - ➡ « faire la ville en périphérie » et « Carte Digitale de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer »,
 - ➡ « l'agriculture urbaine comme facteur d'intégration de la ville, cas de la ville de Casablanca » ;
 - ➡ « les dynamiques des populations et des territoires dans le grand Maghreb et le Sahara » ;
 - ➡ « mobilisations collectives, mouvement associatif et procédures de mise en œuvre de l'INDH dans les quartiers cibles ».

➤ **Au niveau des Manifestations scientifiques**

- ❏ organisation de tables rondes, de séminaires, des journées d'études, des journées scientifiques, des ateliers, des journées de sensibilisation et des conférences sur les différents aspects de l'aménagement et l'urbanisme ;
- ❏ participation à un certain nombre de colloques scientifiques et de réunions en dehors de l'INAU par des interventions ayant trait à l'urbanisme, à l'aménagement de l'espace et au développement territorial.

➤ **La communication et l'information :**

- ❏ enrichissement et actualisation permanente par l'acquisition d'ouvrages et de revues ;
- ❏ mise en place d'un cadre réglementaire permettant l'échange de documents et de publications, avec d'autres instituts similaires ;
- ❏ mise à jour de la base de données et renouvellement du site Internet de l'Institut ;
- ❏ mise en ligne de la base de données sur le site de l'institut pour offrir la possibilité de faire des recherches au profit d'un large public.

En vue d'améliorer la qualité des prestations rendues, l'INAU a mené des actions de réforme se focalisant en l'occurrence sur les opérations suivantes :

- ❏ Introduction de nouvelles formations professionnelles diplômantes concernant le Master en « Territoire et Management des risques », le Master en « Géomatique et développement territorial » et du Doctorat en « Urbanisme, gouvernance urbaine et territoires » ;
- ❏ Signature de la convention-cadre relative à la création d'un pôle de compétence, entre l'INAU/l'ENA et l'IFTAU. L'objectif est de créer des synergies, favoriser la valorisation et le développement des compétences et mutualiser aussi bien les moyens logistiques que les ressources humaines entre les trois institutions.

Au titre de son programme d'action des années 2011 et 2012, l'INAU envisage la réalisation de plusieurs actions, se résumant par domaine d'intervention comme suit :

➤ **La formation académique**

- ❏ Poursuite des activités pédagogiques courantes de l'établissement ;
- ❏ Poursuite de la formation Doctorale en « urbanisme, gouvernance urbaine et territoires » ;
- ❏ création d'un pôle de compétence en aménagement du territoire, urbanisme et architecture, entre l'INAU et l'ENA .

➤ **La formation continue**

- ❏ poursuite de la formation continue et perfectionnement au profit des cadres et responsables relevant du Ministère de tutelle, de ses services extérieurs, des Agences Urbaines et des inspections régionales ;
- ❏ mise en place et organisation d'un cycle de formation continue sur l'aménagement et projet de territoire et sur le Système d'Information Géographique (SIG).

- **Les études et les recherches :** Achèvement et poursuite des études et recherches entamées et lancement de nouveaux projets pour le compte des différents partenaires.

En outre, et dans le cadre de sa participation active à la diffusion des connaissances inhérentes aux domaines de son activité, l'INAU compte organiser des manifestations scientifiques sous forme notamment d'un colloque international, des séminaires, une journée portes ouvertes et des tables rondes.

2.1.2.2.4.6. Institut Royal de Formation des Cadres

L'Institut Royal de Formation des Cadres, relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, est un établissement de l'enseignement supérieur, ayant pour mission essentielle la formation des cadres supérieurs, la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports.

L'IRFC est chargé également de :

-  gérer les centres de formation de Rabat de Yacoub El Mansour et le centre Moulay Rachid des sports ;
-  organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques ;
-  dispenser des sessions de formation continue au profit des organismes public ou privé et des individus.

Dans le but de moderniser ses infrastructures et d'améliorer la qualité de ses prestations, plusieurs actions de réforme ont été engagées par l'IRFC au cours des deux derniers exercices. Ces actions peuvent être résumées comme suit :

-  renouvellement et modernisation des centres relevant de l'Institut à travers la réalisation des travaux d'aménagement des locaux techniques et bâtiments administratifs ;
-  réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement des blocs d'hébergement et de restauration ainsi que le bloc médical, la salle de conférence, la piscine olympique, la piscine de plongeon, la piste d'athlétisme, la voirie et l'éclairage ;
-  renouvellement de son parc informatique ainsi que l'achat de matériel didactique, rétroprojecteurs, tableaux magnétiques, scanners, matériel de sonorisation.
-  équipement des centres d'hébergement par le mobilier et le matériel nécessaires ;
-  externalisation de certains services à des sociétés spécialisées notamment dans le domaine de gardiennage et de sécurité, de restauration, d'entretien et de nettoyage ;
-  acquisition d'un tracteur, de deux tondeuses et du matériel de jardinage pour mieux entretenir les espaces verts.

A travers son programme d'action au titre des années 2011 et 2012, cet institut tend notamment à renouveler ses structures et améliorer ses services afin de s'adapter à son environnement universitaire, socio –éducatif et sportif. Ce programme porte notamment sur les opérations ci-après :

-  la construction de nouvelles entités au sein des centres relevant de cet institut : amphithéâtres, salles polyvalentes ;
-  la mise à niveau des administrations, des blocs d'hébergement, des classes, des terrains et des restaurants ;
-  le lancement d'une licence professionnelle englobant trois filières relatives à l'entraînement sportif, l'animation socio culturelle et l'éducation des enfants ;
-  le lancement de la licence professionnelle en management du sport ;
-  le lancement d'un master spécialisé en management du sport ;

- l'élargissement de la formation dans le cadre du " brevet d'aptitude à l'entraînement sportif " à de nouveaux partenaires.

2.1.2.2.4.7. Institut Supérieur des Etudes Maritimes

Les principales missions de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes (ISEM), relevant du Ministère de l'Equipeement et des Transports, s'articulent autour des volets suivants :

- assurer un enseignement supérieur pour la formation de cadres destinés aux différentes branches de l'activité maritime ;
- réaliser des études et recherches liées à la formation maritime ;
- dispenser la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.

Les indicateurs d'activité de ce SEGMA concernant notamment l'effectif des étudiants en formation au titre des deux dernières années ainsi que l'effectif des lauréats se présentent comme suit :

	2008/2009	2009/2010	Total
Effectif des étudiants inscrits	210	196	406
Effectifs des lauréats	68	52	120

Dans le cadre des efforts de mise à niveau de ses différentes infrastructures, l'ISEM a mené les actions suivantes au cours des deux dernières années :

- réalisation des travaux d'aménagement des locaux administratifs ;
- aménagement de la piscine de l'ISEM ;
- réhabilitation de la plomberie de l'ISEM et forage et équipement d'un puits ;
- achat de matériel informatique, de mobilier de bureau et équipement de la cuisine ;
- réalisation des travaux d'aménagement d'un amphithéâtre ;
- réfection de l'étanchéité du laboratoire marin.

L'ISEM a signé également des conventions pour la formation du personnel de certains ports étrangers et de certaines sociétés de transport maritime.

L'ISEM compte dans le cadre de son programme d'action pour les exercices 2011 et 2012, réaliser les opérations suivantes :

- suivi du système de normes de qualité ;
- poursuite de la mise à niveau du parc informatique de l'Institut et achat de mobilier de bureau ;
- réalisation des travaux d'aménagement des bâtiments administratifs et pédagogiques ;
- acquisition d'un matériel didactique pour les laboratoires d'automatique et d'électronique de l'ISEM et d'un simulateur de machine ;
- construction de la salle de conférences et annexes ;
- renouvellement de l'éclairage extérieur à l'ISEM et réhabilitation de la chaufferie.

2.1.2.2.4.8. Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier

Régi en SEGMA, le Service de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier, relevant du Ministère de l'Equipeement et des Transports, a pour mission principale d'assurer des prestations de

formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et techniciens des administrations, et particulièrement dans les domaines ci-après :

-  conduite, entretien et maintenance des engins des travaux publics ;
-  maintenance, entretien et extension du réseau routier ;
-  gestion de la maintenance des engins des travaux publics.

Au cours de la période 2009-2010, l'SFEER a formé 2.355 stagiaires. La répartition de cet effectif par domaine de formation est donnée par le tableau suivant :

Année	Entretien routier	Mécanique	Gestion	Conduite	Total
2009	650	115	25	320	1110
2010	720	125	30	370	1245
Total	1370	240	55	690	2355

Parmi les actions engagées durant cette période par l'Institut, il y a lieu de citer notamment :

-  le recensement des besoins en formation des clients potentiels et le développement des actions de marketing pour faire connaître le Service et ses activités ;
-  la réalisation de deux séminaires internationaux pour les pays africains ;
-  la réalisation de 3 applications informatiques pour la gestion de la formation, l'internat et pour la gestion du parc du matériel roulant et du magasin ;
-  l'entretien et la réparation du matériel roulant ainsi que l'équipement de la station lavage ;
-  l'installation d'un système de production d'eau chaude par énergie solaire ;
-  l'achèvement des travaux de réaménagement de l'internat et du bloc administratif.

En outre et durant la même période des actions de rationalisation des dépenses ont été engagées par ledit Service. Elles ont concerné en priorité la vérification et la réhabilitation des installations de l'eau potable, ainsi que la limitation et le contrôle de consommation de l'électricité, du téléphone et du carburant.

Quant au programme d'action de ce SEGMA au titre des années 2011 et 2012, il s'articule autour des opérations ci-après :

-  construction d'un local pour l'entretien préventif du matériel roulant ;
-  équipement des salles de cours par le matériel de sonorisation ;
-  développement de la formation en chantiers réels et des partenariats avec d'autres instituts de formation dans le domaine des travaux publics ;
-  poursuite de l'amélioration des conditions de séjour des stagiaires.

2.1.2.2.4.9. Ecole Nationale d'Administration

Doté du statut SEGMA et relevant du département chargé de la modernisation des secteurs publics, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), accomplit les principales missions suivantes :

- Assurer la formation initiale diplômante au profit des élèves de l'ENA en deux cycles. Le cycle supérieur en gestion administrative (CSGA) qui se déroule en 24 mois, dont 6 mois de stage. Quant au cycle de formation en gestion administrative (CFGGA), il s'étale sur 28 mois, dont 4 mois de stage;
- Dispenser la formation continue au profit des administrations publiques, établissements publics et collectivités locales et dans le cadre de la coopération internationale bilatérale et multilatérale ;
- Effectuer des expertises et consultations dans les domaines de la gestion administrative ;
- Accompagner les efforts de modernisation de l'administration publique engagés par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics ;

L'activité de l'ENA durant les années 2009 et 2010 s'est soldée par les réalisations suivantes :

- Dispenser la formation initiale au profit de 886 élèves dont 20% venant de pays arabes et africains. Le tableau faisant ressortir les effectifs des bénéficiaires de cette formation et des lauréats pendant les années 2009 et 2010 :

Années	Effectifs des élèves en formation			Effectifs des lauréats		
	CSGA	CFGGA	Total	CSGA	CFGGA	Total
2009	120	388	508	41	104	145
2010	83	295	378	40	89	129

- Organisation de 193 sessions de formation continue au profit de 5098 cadres de différentes administrations au cours des deux dernières années ;
- Organisation de plusieurs manifestations scientifiques, réunions d'expertise, colloques, séminaires et tables rondes ;
- Renforcement du partenariat et du rayonnement international de l'ENA par la participation aux activités de plusieurs organismes internationaux ;
- Renforcement et renouvellement des moyens didactiques de l'ENA, indispensables à davantage de professionnalisation de la formation et à la recherche appliquée.

L'ENA prévoit au titre de son programme d'action, pour les années 2011 et 2012, la réalisation des principales actions suivantes :

- Poursuite de la formation d'environ 400 élèves par année au Cycle de Formation en Gestion Administrative et au Cycle Supérieur en Gestion Administrative ;
- Organisation de deux concours d'accès à l'Ecole Nationale d'Administration ;
- Poursuite de l'effort d'équipement de l'Ecole en matériel informatique, didactique et audio visuel ;
- Renforcement des relations de coopération avec les écoles, instituts, associations et organisations internationales opérant dans le domaine de la formation administrative et de la gestion publique ;

- ❏ Poursuite de l'aménagement, de la restauration et de la maintenance de l'espace, des bâtiments, des salles de formation et des locaux et enceinte de l'ENA.

2.1.2.2.4.10. Direction de la formation des cadres administratifs et techniques (DFCAT)

La DFCAT, relevant du Ministère de l'Intérieur, a été érigée en SEGMA dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2009 en vue d'accompagner, de soutenir et d'aider les collectivités locales à valoriser leurs ressources humaines et à développer leurs compétences.

En plus des missions dévolues à la DFCAT dès sa création en 1981, le champ de son intervention englobe, depuis son érection en SEGMA, les principales prestations suivantes :

- ❏ assurer l'ingénierie de la formation notamment à travers l'identification des besoins de formation, le montage des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit ;
- ❏ mettre à disposition les locaux, les infrastructures, les ateliers et le matériel pédagogique ;
- ❏ dispenser la formation, particulièrement d'intégration, initiale, continue, académique ou de préparation aux concours et examens d'aptitude professionnelle ;
- ❏ prendre en charge le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation ;
- ❏ assurer toute autre prestation dont l'objectif est de permettre la qualification des populations cibles, le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en pratique de leurs compétences professionnelles et techniques.

Pour accomplir ses attributions, la DFCAT se base sur un dispositif de formation composé de :

- ❏ 7 Centres de Formation Administrative, existant au niveau des villes d'Al Hoceima, Casablanca, Fès, Meknès, Oujda, Rabat et Settat ;
- ❏ 5 Instituts de Formation Technique, se situant au niveau des villes de Casablanca, Imouzzer Kandar, Marrakech, Oujda et Salé.

Après les premières années de démarrage et d'opérationnalisation dudit SEGMA, les exercices 2011 et 2012 seront l'occasion pour le déploiement d'une nouvelle stratégie de formation qui s'étale jusqu'à 2015, notamment en termes de redéfinition des responsabilités, de l'implantation au niveau territorial, d'ingénierie et d'une meilleure allocation des ressources.

Dans le cadre de l'accompagnement des Collectivités Locales par l'orientation, l'information, la formation, le renforcement des capacités et le coaching, la DFCAT veillera, tout au long de l'exercice 2011, à réaliser les programmes de formation suivants :

- ❏ Programme de formation pour les Dirigeants au profit d'un effectif dépassant 2.240 personnes ;
- ❏ Programme de formation pour les élus locaux bénéficiant à une population avoisinant 2.800 élus ;
- ❏ Programme de formation pour les Relais territoriaux de la Direction Générale des Collectivités Locales au bénéfice d'environ 270 chefs de divisions et inspecteurs de l'état civil ;
- ❏ Programme de formation pour les Managers des Collectivités Locales, profitant à plus de 1.400 secrétaires généraux et assistants judiciaires ;
- ❏ Programme de formation pour les cadres, au profit de plus de 4.200 fonctionnaires ;
- ❏ Programme de formation pour les agents, bénéficiant à une population d'environ 44.300 agents.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces programmes, ladite Entité prévoit, au titre de la même année, l'organisation de cinq grandes manifestations ciblant une population avoisinant 3.750 personnes. Il s'agit des événements suivants :

- Forum Annuel des Formateurs du Ministère de l'Intérieur ;
- Forum Annuel des Secrétaires Généraux des Collectivités Locales ;
- Rencontre des Femmes Elues Locales d'Afrique ;
- Forum des Partenaires pour le Développement des Compétences des Collectivités Locales ;
- Conférences du Service Public et de la Bonne Gouvernance ;

2.1.2.2.4.11. Division administrative

La création du SEGMA intitulé « Division administrative », relevant du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), répond entre autres aux objectifs de la professionnalisation de la formation dispensée au sein du MEF et la mise à niveau des compétences de son personnel.

Ce SEGMA a pour principales missions de :

- concevoir et mettre en œuvre les programmes et actions de formation transverse au profit du personnel du MEF ;
- accompagner les actions de formation spécifique des directions de ce département et mettre à la disposition de ces entités le conseil et l'assistance requis en la matière ;
- mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ;
- promouvoir les actions de partenariat aux niveaux national et international ;
- accompagner les réformes initiées au sein du MEF par des plans de formation adéquats.

Les actions entreprises au titre de 2010 en matière de formation transverse ont porté sur 7268 Jour/Homme/Formation (JHF). Ces réalisations ont concerné 6653 JHF en externe et 615 JHF en interne.

Les opérations de formation prévues en 2011 par l'Institut Des Finances au titre de son Cadre de Dépenses à Moyen Terme sont récapitulées ci-après :

- Ingénierie et analyse financière ;
- Techniques de prévisions et de simulation ;
- Techniques de gestion de l'information ;
- Tableaux de bord et indicateurs de performance ;
- Principes et méthodes de rédaction et d'interprétation des textes juridiques ;
- Contrôle et audit Interne ;
- Gestion et analyse des projets publics ;
- Procédures, instruments financiers et techniques d'actualisation des financements extérieurs.

Il est à signaler qu'une Convention de partenariat a été signée en Mars 2011 avec la Direction du Budget, pour la mise en œuvre d'un programme de formation portant sur « la Nouvelle Approche Budgétaire » et « la Réforme budgétaire axée sur les résultats ». Dans le même cadre, une Convention portant sur les « Régimes de Retraite » a été finalisée avec la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale.

2.1.2.2.4.12. Division des stratégies de formation

Dotée du statut SEGMA depuis 2007 et relevant du ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, la Division des Stratégies de Formation a pour principales missions :

- Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du ministère et des tiers ;
- Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ;
- Organiser des manifestations se rapportant au domaine d'activités du ministère pour le compte des tiers ;
- Mettre en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités locales et autres entités dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation ;
- Assurer l'hébergement et la restauration au profit des tiers pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale.

Le SEGMA accueille chaque année plus de 30 000 stagiaires et séminaristes au sein de ses structures composées de 73 chambres, un Amphi, 2 grandes salles, 6 petites salles et un restaurant d'une capacité de 250 personnes.

Au cours de l'année 2010, le SEGMA a réalisé 1.171 jours de formation et a accueilli plus de 39 000 stagiaires dont 22543 ont bénéficié de l'hébergement.

Le SEGMA envisage de réaliser au titre de son programme d'action pour les années 2011 et 2012, les opérations suivantes :

- Extension des locaux du Centre des Formations et des Rencontres Nationales relevant du SEGMA ;
- Peinture des chambres et salles et rénovation des draps des chambres ;
- Installation de sonorisation dans une grande salle.

2.1.2.2.4.13. Institut National d'Administration Sanitaire (INAS)

Etant un établissement de formation des cadres supérieurs relevant du ministère de la santé, l'INAS est chargé en particulier des missions ci-après :

- former des cadres supérieurs médicaux et non médicaux dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique ;
- organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de la santé ;
- concourir à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et à la diffusion des connaissances dans ce domaine.

L'activité de l'INAS au titre de l'année 2010 s'est articulée autour des opérations suivantes :

- la formation de la 11ème promotion 2010-2011 constituée de 57 étudiants, dont 12 de nationalité étrangère, contre 46 étudiants pour la 10ème promotion ;
- la formation continue au profit de 510 cadres en 2010 totalisant 4.167 jours/ hommes ;
- La réalisation de six recherches et expertises sur des thèmes liés au système de santé.

Afin d'améliorer ses prestations et adapter son programme de formation aux besoins et exigences du système de santé, l'INAS s'est engagé au cours de ces dernières années dans des actions de réformes. Cet effort se manifeste notamment à travers les actions ci-après :

- ❏ la refonte globale du programme de la formation initiale au cours de l'année académique 2010 avec la mise en place de trois nouvelles filières : « Management des Services de Santé », « Gestion des Programmes de Santé » et « Epidémiologie de Santé Publique » ;
- ❏ L'adoption de l'approche par compétence en tant que stratégie d'enseignement/apprentissage ;
- ❏ L'application des normes pédagogiques du cycle master édictées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche Scientifique dans la perspective d'accréditation des programmes de formation,
- ❏ L'institutionnalisation de l'évaluation systématique des enseignements, par les étudiants à la fin de chaque unité modulaire et au terme de la formation ;
- ❏ La mise en place d'un projet pilote d'enseignement à distance « e.learning » qui va permettre à terme de diversifier les approches d'enseignement et de faciliter l'accès à la formation notamment en ce qui concerne la formation continue.

2.1.3. Domaine du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Accueil et de l'Assistance sociale

Les SEGMA opérant dans ce domaine sont au nombre de 14, dont 8 ont pour préoccupation l'animation sportive et culturelle et 6 se chargent de l'accueil et l'assistance sociale.

2.1.3.1. Réalisations financières

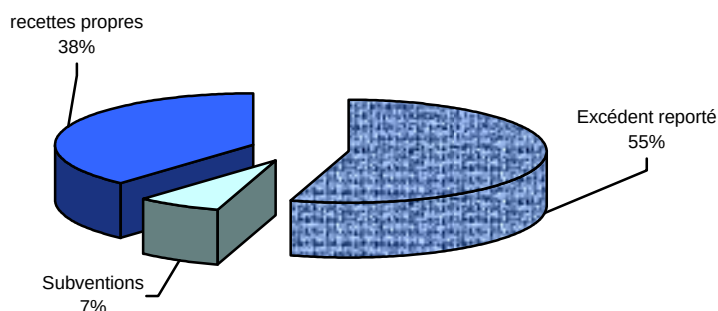
2.1.3.1.1. Ressources

Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du domaine du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'accueil et l'assistance sociale au titre de l'année 2010 a atteint 423,92 MDH contre des prévisions de 416,92 MDH, soit un taux de réalisation de près de 101,7 %. La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- ❏ Les recettes propres s'élèvent à 162,71 MDH soit 38 % des ressources ;
- ❏ Les dotations budgétaires se chiffrent à 29,28 MDH représentant 7 % des ressources ;
- ❏ Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 231,94 MDH soit 55 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans ce domaine en 2010.

Graph 11 : La structure des ressources des SEGMA du Domaine du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'accueil et l'assistance sociale en 2010



2.1.3.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du domaine du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Accueil et l'Assistance Sociale s'élève à 139,04 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 285,60 MDH, soit un taux de réalisation de 48,68%.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA relevant du domaine du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Accueil et de l'Assistance Sociale:

	Prévision des Dépenses (en DH)	Dépenses réalisées (en DH)	Taux de réalisation
ROYAL GOLF DAR ES SALAM.	29 035 498,86	25 426 277,22	88 %
COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA.	18 533 787,86	15 008 437,96	81 %
COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH – RABAT.	10 166 495,15	8 236 118,39	81 %
COMPLEXE SPORTIF DE FES.	4 060 577,14	2 319 817,23	57 %
SERVICE DU CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES.	11 301 591,07	8 708 276,78	77 %
COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA.	9 256 192,03	7 624 906,63	82 %
DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	95 694 350,14	2 469 271,84	3 %
DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	40 350 959,17	26 338 035,91	65 %
DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	53 556 409,29	34 271 213,13	64 %
IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 523 242,25	2 189 982,76	87 %
SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	7 451 491,89	3 483 684,68	47 %
SERVICE D'ACCUEIL, D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	3 664 878,13	2 964 836,98	81 %
Total	285 595 472,98	139 040 859,51	49 %

2.1.3.2. Réalisations physiques

2.1.3.2.1. Animation sportive et culturelle

Les SEGMA assurant un rôle dans l'animation de la vie sportive et culturelle, sont au nombre de huit, dont 6 relèvent du Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1 sous tutelle du Ministère de la Culture et un relevant de la Primature.

2.1.3.2.1.1. Les complexes sportifs Prince Moulay Abdellah de Rabat et Mohammed V de Casablanca et le complexe de Fès

Le statut SEGMA procuré à ces complexes permet à ces enceintes de devenir des pôles d'excellence à caractère formatif et éducatif en conciliant entre la logique sportive et économique en vue de dégager les ressources nécessaires à la mise à niveau de leurs structures.

Les missions spécifiques dévolues à ces complexes s'articulent essentiellement autour des tâches suivantes :

- Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ;
- Promouvoir les activités physiques et sportives au niveau régional et national ;
- Créer et encadrer techniquement les écoles de sports qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ;
- Améliorer les recettes propres de ces entités.
- Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.

Il est à signaler que le complexe sportif Mohamed V de Casa gère également une salle omnisport abritant plus de 1.650 séances d'entraînement, une piscine olympique accueillant environ 9.100 adhérents, le centre sportif et médical de Bourgogne avec une capacité d'accueil de 150 lits, les terrains de tennis et de gymnastique ainsi que la base nautique de Mohammedia.

L'activité desdits complexes au cours de l'année 2010, a été marquée par la mise en œuvre des actions de modernisation visant l'optimisation des ressources, la rationalisation des dépenses et l'amélioration des services rendus quantitativement et qualitativement. Les efforts engagés dans ce sens ont porté notamment sur les initiatives suivantes :

- Aménager les espaces annexes et les sous-gradins pour optimiser les ressources générées ;
- Entretenir les locaux, les installations et les équipements sportifs dans le but d'une meilleure utilisation ;
- Optimiser la consommation de l'énergie par l'utilisation de l'énergie solaire ;
- Rationaliser la consommation de l'eau via l'exploitation de l'eau pluviale et le forage des puits ;
- Procéder à des abonnements individualisés en eau et en électricité pour l'ensemble des structures pour réduire les charges liées à leur consommation ;
- Entamer la réalisation des structures de haut niveau notamment pour les complexes sportifs de Fès et de Rabat pour les faire évoluer vers des pôles d'excellence ;
- Améliorer et diversifier les services fournis en faveur des associations sportives et les équipes nationales et internationales et augmenter le nombre des bénéficiaires ;

Les trois complexes sportifs visent à travers leurs programmes d'action pour les années 2011 et 2012 la réalisation des principales actions suivantes :

➤ **Complexe Sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat :**

- Lancement des appels d'offres relatifs à la location des parkings, des buvettes et de la salle du complexe ;
- Augmenter le nombre de caméras de surveillance installées au niveau du stade de foot-ball ;
- Développer le rendement des encadreurs des écoles de sport ;
- Entretenir et réhabiliter les bâtiments et les installations techniques du complexe.

➤ Complexe Mohammed V de Casablanca :

- ❏ Equiper et rénover les stations électriques et les installations techniques de traitement et d'échauffement des eaux du bassin ;
- ❏ Equiper les bassins de natation en matériel nécessaire ;
- ❏ Réparation et remise en état de service des caméras de surveillance à l'intérieur et à la périphérie des deux salles couvertes ;
- ❏ Acquérir et installer les caméras de surveillance au Centre d'Accueil de Bourgogne ;
- ❏ Réhabiliter les vestiaires et construire une piscine à la base nautique de Mohammedia et une buvette au sein du complexe sportif.

➤ Complexe sportif de Fès :

- ❏ Aménager les espaces verts, les locaux et la buvette ;
- ❏ Externaliser l'entretien des pelouses, des services de gardiennage, de nettoyage et de jardinage ;
- ❏ Mettre à niveau le stade et rénover les vestiaires et aménager les guichets ;
- ❏ Construire une piscine et réaliser le terrain synthétique.

2.1.3.2.1.2. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

Ce SEGMA, relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, est chargé principalement d'élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes et développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive. Le service en question gère 6 piscines couvertes à Fès, Marrakech, Kénitra, Tétouan, El Jadida et Oujda.

L'effectif des personnes fréquentant ces piscines a atteint 5.812 adhérents en 2010 contre 5.633 en 2009.

Les réalisations de ladite entité au titre de l'année 2011 ont porté en l'occurrence sur les actions ci-après :

- ❏ Réalisation des études liées au forage de puits pour les piscines de Fès, El Jadida, Kenitra et Tétouan ;
- ❏ Organisation de la deuxième édition du challenge de natation ;
- ❏ Mise à niveau des piscines de Kénitra et d'Oujda ;
- ❏ Travaux d'aménagement des vestiaires de la piscine d'El Jadida ;
- ❏ Formation des encadrants ;
- ❏ Construction d'un mur de clôture pour la piscine de FES.

Quant au programme d'action de ce Service pour les années 2011 et 2012, il prévoit la mise en œuvre des actions suivantes :

- ❏ Mise à niveau des six piscines ;
- ❏ aménagement des buvettes pour les six piscines ;

- ❏ forage des puits pour Quatre piscines ;
- ❏ Installation des chauffe-eaux solaires et des systèmes électroniques dans le cadre du contrôle d'accès ;
- ❏ Organisation de la troisième édition du challenge de natation.

2.1.3.2.1.3. Le Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Doté du statut SEGMA en 2001, ce complexe, relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, est chargé d'abriter les activités liées à la jeunesse et à l'enfance, les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour enfants et adolescents, les séminaires, les sessions de formation, les activités éducatives, culturelles, sportives et politiques. Il accueille les associations, les organismes et institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance ainsi que des particuliers et familles pour les activités d'estivage et de tourisme.

Les indicateurs d'activité de ce SEGMA au titre de l'année 2011 jusqu'au 31 mai sont présentés comme suit :

Organisme	Nombre de manifestations	Nombre de Nuitées	Effectif
Politique	12	03.346	3.346
Associations culturelles	10	04.708	2.348
Associations Sportives	14	01.457	0556
Etablissements Privés	11	00908	0350
Etablissements Publics	10	01.765	0565
Organisations Internationales	2	00656	0212
Particuliers	43	00172	0043
Colonie de Vacances	01	00465	0085
Total	103	13.477	7.505

Les actions effectuées par ledit complexe durant l'année 2010 peuvent être résumées ainsi :

- ❏ Aménagement de l'ensemble des bâtiments et chalets ;
- ❏ Aménagement de l'entrée principale et réalisation de nouvelles plaques signalétiques afin de permettre une meilleure fluidité au sein du complexe ;
- ❏ Réhabilitation du réseau d'assainissement et équipement de la station de piscine de 3 pompes ;
- ❏ Aménagement d'un Cyber équipé de 15 ordinateurs et un wifi ;

Le plan d'action de ce complexe au titre des années 2011 et 2012 vise l'amélioration de la qualité des prestations rendues et le renforcement de la capacité d'accueil. Les principales opérations prévues dans ce cadre concernent :

- ❏ Lancement des travaux d'entretien du poste de transformation d'énergie électrique, d'installation des chauffes eaux utilisant l'énergie solaire et d'étanchéité au niveau des nouveaux chalets et salles de conférences ;
- ❏ Forage de nouveaux puits avec création d'un nouveau système d'arrosage ;
- ❏ Reprise et révision de toutes les armoires électriques et éclairage extérieur.

2.1.3.2.1.4. Imprimerie Dar AL Manahil

Erigé en SEGMA, l'imprimerie Dar Al Manahil, relevant du Ministère de la Culture, répond à l'enjeu de soutenir le secteur de l'édition et du livre pour le département, suivre le progrès que connaît le secteur et faire face à la demande croissante dans le domaine de l'édition.

Ainsi cette imprimerie est chargée d'assumer les attributions suivantes :

- l'impression des publications et des périodiques du Ministère de la Culture;
- la réalisation des travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et éducatifs ;
- l'impression des publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, de jeunes talents, de traducteurs, d'artistes et de tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ;
- la satisfaction de tous les besoins en matière d'impression et d'édition du département de tutelle.

Les actions de réformes engagées par cette entité durant les deux dernières années se sont focalisées sur la mobilisation des moyens et des ressources nécessaires et la réorganisation du travail en vue de répondre à toutes les demandes de travaux du Ministère. Les efforts menés dans ce sens sont destinés en l'occurrence à :

- renforcer le professionnalisme par le biais de l'acquisition de la compétence, l'organisation et l'adoption de la déontologie de la profession ;
- instituer l'esprit commercial à travers l'amélioration des performances, la création et l'organisation d'un bureau commercial capable de gérer cette mission ;
- instaurer un système de formation de base et de formation continue permettant au personnel d'acquérir les qualités et les techniques nécessaires à l'exercice de leur métier.

Il est à signaler que dans le cadre des activités du salon international "de l'édition et du livre pour l'année 2009/2010", ce service a pu répondre à une demande exceptionnelle de travaux émanant du Ministère de tutelle.

A ces actions citées ci-dessus, et qui peuvent aussi être le noyau du programme d'action pour les années 2011 et 2012, s'ajoutent :

- L'adoption d'une stratégie commerciale et le recrutement du personnel administratif à même de la mener à bien ;
- L'acquisition du matériel sophistiqué, rapide et plus performant, en vue de répondre aux nouvelles exigences et demandes qui ne cessent de s'accroître ;
- La maintenance du matériel technique formant la chaîne de production ;
- La programmation d'un agenda pour les sessions de formation ciblées au profit des stagiaires et du personnel.

2.1.3.2.2. SEGMA opérant dans le domaine de l'accueil et de l'assistance sociale

Au nombre de cinq, ces SEGMA offrent des prestations d'accueil et d'assistance sociale au bénéfice de certaines catégories spécifiques de la population. Il s'agit notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine à l'étranger.

2.1.3.2.2.1. Service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes

Doté du statut SEGMA, le service d'accueil, d'assistance et d'évaluation des programmes, relevant du ministère du développement social, de la famille et de la solidarité accomplit, les principales missions suivantes :

-  Octroyer des aides techniques pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur participation sociale ;
-  Couvrir les frais d'acquisition du matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques ;
-  Soutenir les associations œuvrant dans le domaine du handicap par la contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.

L'activité dudit Service au cours de l'année 2010, s'est caractérisée par la réalisation de plusieurs actions se rapportant en particulier à l'octroi des aides techniques aux personnes à besoins spécifiques nécessiteuses. La ventilation des ces aides par typologie se présente comme suit :

Aides techniques	Prothèses auditives	Prothèses de marche	Prothèses de main et de hanche	Total Général
Total des appareils	83	82	3	168
Personnes bénéficiaires	55	74	3	132

Par ailleurs, le Ministère de tutelle a réalisé une étude pour auditer et évaluer le Service en question en vue d'apprécier et d'améliorer sa gestion. Dans le même sens, il a été procédé à la création d'unités de proximité présentant des prestations d'information et d'orientation à des personnes à besoins spécifiques, à leurs familles et aux associations à travers les délégations de l'Entraide Nationale.

Le programme d'action de ladite entité au titre de l'exercice 2011, comportera les actions suivantes :

-  Acquisition de matériel au profit des centres dédiés aux personnes handicapées ;
-  Célébration de la journée nationale de la personne handicapée et sensibilisation de la population aux problématiques du handicap ;
-  Renforcement du partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine du handicap ;
-  Organisation des Formations au profit des acteurs en matière de la prévention et l'intégration sociale des personnes handicapées.

2.1.3.2.2.2. Division du Pèlerinage et des Affaires Sociales

Ce SEGMA, relevant du Ministère des Affaires Islamiques et des Habous, veille en priorité à l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume par le biais de délégations composées en moyenne de 450 membres et encadrants, qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.

Au cours des deux dernières saisons, cette Division a réalisé les actions tendant à améliorer l'encadrement administratif, sanitaire et religieux des pèlerins marocains et à leur assurer un meilleur séjour aux lieux saints de l'Islam.

Cette entité vise à travers son programme d'action des prochaines saisons du pèlerinage, l'augmentation des membres des délégations accompagnant les pèlerins pour permettre à ces derniers d'accomplir leur devoir religieux dans de bonnes conditions.

2.1.3.2.3. Service Autonome des Unités de Production de l'Administration Pénitentiaire (SAUPAP)

Relevant de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, ce SEGMA se charge l'organisation du travail productif des détenus, de la gestion des exploitations agricoles et de l'élevage ainsi que des ateliers relevant des établissements pénitentiaires. Il s'attelle, également, à la commercialisation des différents produits agricoles et artisanaux émanant du travail des détenus.

Ledit Service concourt activement à la réinsertion sociale des détenus en leur permettant d'apprendre un métier de manière à ce qu'ils puissent, une fois libérés, exercer une profession et par conséquent éviter la récidive.

Les efforts déployés par cette entité ces dernières années répondent en particulier au souci d'améliorer la gestion et de rationaliser l'exploitation des terrains et des ateliers.

L'activité du SAUPAP au titre des années 2009 et 2010, s'est caractérisée notamment par les réalisations suivantes :

-  Le remplacement progressif des cultures céréalières par des cultures modernes. Cette stratégie est justifiée, d'une part, par la faible rentabilité des cultures céréalières durant les dernières campagnes agricoles, et d'autre part, les multiples possibilités de qualification technique offertes par les cultures modernes, facilitant leur insertion future. A ce titre, la superficie réservée aux cultures céréalières est passée de 1.356 h en 2009-2010 à 1.095 h en 2010-2011;
-  L'introduction de nouvelles cultures fourragères destinées à l'alimentation du cheptel et l'équipement des exploitations en système d'irrigation automatisé ;
-  Le développement du secteur de l'élevage par l'amélioration génétique du cheptel ovien et bovin.

Le SAUPAP a programmé plusieurs mesures au titre des années 2011 et 2012. Il s'agit notamment des initiatives suivantes :

-  Déléguer la prise de décision concernant les choix des techniques et des programmes de production agricole au profit des responsables locaux ;
-  Faire participer les acteurs locaux à l'élaboration et à l'exécution du budget ;
-  Elargir l'arboriculture et l'introduction des cultures maraîchères et fourragères pour permettre aux détenus de se perfectionner dans le domaine agricole ;
-  Doter les ateliers de la production artisanale en équipements modernes.

2.1.3.2.4. Division des accidents du travail

La Division des Accidents du Travail, relevant du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, est dotée du statut SEGMA afin de permettre aux fonds de travail de disposer d'un support budgétaire et comptable à même de renforcer la transparence et de soumettre l'exécution des dépenses aux règles de contrôle et de procédures appliquées au budget général.

Ladite Division est chargée principalement d'assurer la gestion administrative des Fonds créés par la législation relative à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, à savoir :

- Le Fonds de Garantie des victimes des accidents du travail ;
- Le Fonds de Solidarité des Employeurs ;
- Le Fonds de Majoration des Rentes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Durant les deux dernières années, le Service en question s'est engagé dans la mise en œuvre de son plan de modernisation, dont les principales mesures ont porté sur :

- La simplification des procédures de constitution et de liquidation des dossiers ;
- L'amélioration des conditions d'accueil des bénéficiaires, notamment, l'espace d'accueil, la gestion de la file d'attente, la réduction de la durée d'attente, l'affichage des procédures et de constitution des dossiers des prestations, port de badges, installation de la boîte de suggestions;
- Le lancement de l'étude actuarielle et le développement de l'application informatique pour le traitement des dossiers des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Le renouvellement de l'expérience de l'« administration mobile » et l'ouverture du site Web pour la consultation et le suivi des prestations pour offrir des services de proximité aux victimes des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- La rationalisation des dépenses, compression du parc des véhicules, réduction de 50% de certaines rubriques (téléphone, carburant, lubrifiant, réparation et entretien du parc des véhicules...);
- La promulgation du décret relatif à la révision de la majoration des rentes de 20%, ce qui devrait profiter à près de 90.000 victimes, et dont le coût atteindra environ 50 millions de dirhams.

Le programme d'action de ce SEGMA, au titre de l'année 2011, prévoit la réalisation des opérations suivantes :

- Parachever l'étude actuarielle, présenter ses résultats et opérationnaliser ses conclusions ;
- Finaliser l'application informatique pour le traitement des dossiers des prestations et poursuivre la mise à jour de la base de données ;
- Réformer les modes et les supports de paiement des prestations en termes de modernisation, de proximité, de célérité et de qualité de service ;
- Exécuter et liquider la nouvelle majoration des rentes décidée par le gouvernement ;
- Réaliser un système de gestion électronique des dossiers et réorganiser le fichier et les archives.

2.1.3.2.2.5. Direction des Affaires Consulaires et Sociales

La Direction des Affaires Consulaires et Sociales, relevant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, est chargée en priorité d'apporter une réponse convenable aux attentes des ressortissants marocains et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc. Elle veille également à la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.

Ainsi les initiatives mises en œuvre par ce SEGMA tendent à assurer à ses usagers un accueil convenable dans des locaux non éloignés, propres, organisés, fonctionnels, sécurisés et bien équipés

et ce, par des agents bien formés, capables de les satisfaire, dans des délais acceptables, et leurs fournir, à moyen terme, des prestations à distance.

L'atteinte du deuxième objectif global de la Direction nécessite la mise à niveau des locaux consulaires, le recours massif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et la formation continue du personnel consulaire.

Les actions de réforme engagées par ledit SEGMA en vue d'améliorer la qualité des prestations rendues ont porté notamment sur :

-  La mise en place d'un système électronique de gestion du passeport biométrique ;
-  L'élaboration des applications de gestion électronique des dossiers, des archives consulaires et de l'état civil ;
-  Le lancement de la réalisation du portail interactif consulaire « consulat.ma »;
-  L'application de gestion des spécimens de signatures des agents consulaires étrangers au Maroc, indispensable pour les services de légalisations ;
-  Le paiement par carte et à distance des prestations consulaires.

Le programme d'action pour les exercices 2011 et 2012 prévoit la réalisation des principales actions suivantes :

-  Poursuivre la mise à niveau des services consulaires à l'étranger et au Maroc et renforcement du personnel en période d'affluence.
-  Déployer à l'étranger les applications informatiques dans le cadre de la modernisation de la gestion consulaire ;
-  Elaborer des projets informatiques en vue de simplifier les procédures et faciliter le travail ;
-  Participer au financement de la construction de nouvelles chancelleries consulaires et consulats à l'étranger.

2.2. SECTEUR DE LA DOCUMENTATION ET DE LA RECHERCHE

Les SEGMA œuvrant dans le domaine de la documentation et de la recherche sont au nombre de 4. Il s'agit des Services suivants :

-  Le Centre Royal de Télédétection Spatiale relevant de l'Administration de la Défense Nationale ;
-  Le Centre National de la Documentation sous tutelle du Haut Commissariat au Plan ;
-  Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême relevant du Ministère de la Justice ;
-  La Direction de l'Imprimerie Officielle sous tutelle du Secrétariat Général du Gouvernement.

2.2.1. Réalisations financières

2.2.1.1. Ressources

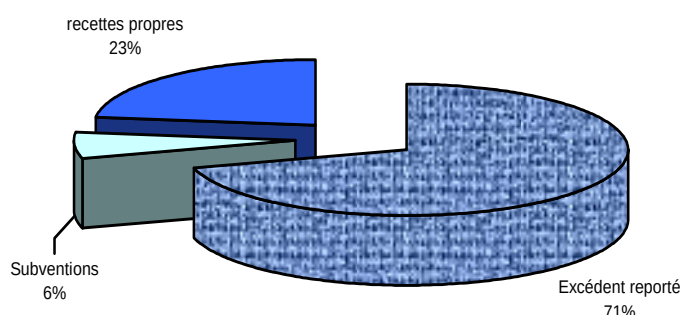
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche au titre de l'année 2010 a atteint 136,57 MDH contre des prévisions de 175,34 MDH, soit un taux de réalisation de près de 77,89%.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 31,73 MDH soit 23,23 % des ressources.
- les dotations budgétaires se chiffrent à 8,54 MDH représentant 6,25 % des ressources.
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 96,31 MDH soit 70,52 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur de la documentation et de la recherche en 2010 :

Graph 12: La structure des ressources des SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche en 2010



2.2.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche s'élève à 43,64 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 168,41 MDH, soit un taux de réalisation de 25,91 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA relevant du secteur de la documentation et de la recherche :

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	1 327 816,65	521 468,12	39 %
DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	96 172 552,48	9 197 375,43	10 %
CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	40 104 998,33	22 193 618,19	55 %
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	30 805 467,56	11 724 723,34	38 %
TOTAL	168 410 835,02	43 637 185,08	26 %

2.2.2. Réalisations physiques

2.2.2.1. Le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)

Régi en SEGMA depuis 1991, le CRTS est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et des services inhérents aux techniques de détection par satellite sur le territoire national et d'en assurer la conservation.

Pour mener à bien ses missions, ledit Centre utilise des systèmes opérationnels pour la collecte, la production et l'analyse des données de l'observation de la terre. Il développe également des applications et des méthodologies liées à son domaine d'intervention et assure la formation continue en télédétection spatiale.

Le CRTS a réalisé au cours des deux dernières années de nombreuses actions concernant en l'occurrence les projets suivants :

- Mise en place d'un système du suivi des feux de forêt et d'un système d'alerte précoce à la sécheresse et édition du bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole et prévision de la production des céréales d'automne ;
- Cartographie de la bande côtière par des images de très haute résolution et particulièrement les zones susceptibles d'être aménagées (Bouznika, Larache, Essaouira, Oualidia, et Moulay Bouselham) ;
- Cartographie et suivi des bidonvilles à l'échelle nationale (35 villes) dans le cadre du programme ville sans bidonvilles ainsi que l'établissement des cartes d'occupation du sol à partir des images satellites à différentes échelles ;
- Cartographie et suivi des zones urbaines dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre pour 19 préfectures ainsi que la réalisation des cartes détaillées pour les besoins de planification de la distribution de l'eau et l'électricité et de l'assainissement ;
- Soutien des travaux de recherche – développement au sein des universités et des écoles d'ingénieurs à travers la signature de plusieurs conventions de coopération avec divers laboratoires ;
- Animation de plusieurs modules de formation de base dans de nombreux établissements publics de formation, en plus de la réalisation d'un programme de formation continue qui a permis à fin 2011 de former un effectif de 1738 cadres provenant des départements ministériels, des établissements publics et du secteur privé.

Le CRTS poursuivra pour la période 2011-2012 la mise en œuvre de projets thématiques avec plusieurs partenaires nationaux. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Projet de cartographie et de suivi des constructions dans plusieurs villes du Royaume. Ce programme qui concerne dans sa deuxième phase 19 villes sur la période 2011 – 2012, sera étendu pour couvrir l'ensemble du territoire national.
- Programme de suivi de la campagne agricole par l'édition d'un bulletin de suivi mensuel de l'état de la végétation et la réalisation d'une étude sur la prévision des récoltes céréalières à l'échelle nationale.
- Projet d'installation d'une plateforme d'acquisition et de traitement de données spatiales relatif au suivi des ressources en eau et de l'agriculture ;
- Détection de la pollution marine par les hydrocarbures par l'utilisation des images satellites radar ;
- Réalisation d'un programme de formation continue composé de 10 modules au profit de 120 à 150 cadres par an ;
- Mise en place d'une procédure de production de documents cartographiques en situation de crise notamment en cas de catastrophes naturelles ;
- Renforcement des liens de coopération internationale avec les institutions spécialisées et les bailleurs de fonds.

- ❏ Raffermissement des activités de recherche et développement par le biais de la réalisation de plusieurs travaux se rapportant aux thématiques suivantes :

- ➔ la problématique océanographique et ressources.
- ➔ L'exploitation des données RADAR pour la cartographie des risques géologiques.
- ➔ La signature d'une convention cadre avec les unités de recherche pour permettre à la communauté scientifique marocaine d'avoir accès à des données satellites.

En vue d'honorer ses engagements et pour préparer les conditions requises pour ces projets et études, le CRTS prévoit dans son programme d'action pour la période 2011-2012 :

- ❏ La négociation de nouveaux contrats d'achat d'images satellites avec les principaux fournisseurs étrangers ;
- ❏ Le renforcement des capacités de ses ressources humaines à travers un programme de formation et de mise à niveau des cadres et techniciens ;
- ❏ La poursuite du programme de mise à niveau du matériel informatique destiné à l'exploitation des données satellite et l'acquisition de nouveaux logiciels de traitement ;
- ❏ La mise en place d'une solution intégrée pour assurer la gestion, le stockage et l'exploitation optimale de toutes les données transitant par le CRTS.

2.2.2.2. Le Centre National de Documentation

Etant un service public d'information et de documentation, le Centre National de Documentation (CND) veille à faciliter l'accès à l'information, au plus large public.

Les principales attributions dudit Centre peuvent être récapitulées comme suit :

- ❏ Collecter, traiter, diffuser les documents relatifs au développement économique et social national, produits au Maroc ou à l'étranger ;
- ❏ Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ;
- ❏ Développer les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et systèmes d'information internationaux et régionaux.

Confronté ces dernières années à d'importantes mutations technologiques, en particulier la généralisation de l'Internet et de ses applications, le CND a démarré un plan stratégique visant l'amélioration en profondeur de son mode de travail pour répondre aux attentes de ses utilisateurs. Ce plan est axé sur l'introduction des NTIC (2000-2005), la dématérialisation des documents (2006-2010) et le développement de l'intelligence et la veille stratégique (2011-2015).

Ainsi et après avoir effectué d'importants investissements en matière des NTIC, la période 2008-2010 a connu notamment la réalisation et l'achèvement de plusieurs projets s'inscrivant dans le cadre de la dématérialisation des documents. Ces projets ont porté notamment sur opérations suivantes :

- ❏ Développement du fonds documentaire du CND à travers la collecte et le traitement de 15.000 documents par an ;
- ❏ Amélioration des services rendus aux utilisateurs surtout en matière de la recherche en ligne grâce à la mise en ligne des nouvelles bases de données,

- Utilisation des dernières technologies de recherche, de collecte, de veille automatisée et de diffusion, afin de répondre aux besoins spécifiques de ses différents utilisateurs par un flux d'information permanent et qualifié.
- Aménagement de la salle de conférence et de la division des services des utilisateurs, ainsi que la construction d'une salle d'archive ;
- Acquisition du mobilier pour la division aménagée ainsi que la mise à niveau du matériel audio-visuel et du réseau électrique.

L'année 2011 sera marquée particulièrement par le lancement de la 3ème phase du plan stratégique relative à la l'intelligence et la veille stratégique. En outre, le CND envisage d'entreprendre au cours de ces deux prochaines années les opérations suivantes :

- Renouvellement partiel annuel du parc informatique du CND, extension du réseau informatique et mise à niveau du matériel audio-visuel ;
- Numérisation du fond documentaire et refonte du site ABHATOO ;
- Etude de la Nouvelle charte documentaire du CND et réalisation des études pour l'évaluation du plan « Zéro papier » ;
- Réalisation de travaux de réparation et d'entretien des bâtiments ;
- Réalisation de la signalétique interne du centre et l'aménagement de la division utilisateurs.

2.2.2.3. Le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour Suprême (CPDJ)

Régi en SEGMA, le CPDJ a pour missions d'éditer des ouvrages, publier et diffuser la jurisprudence marocaine sur plusieurs supports, collecter et conserver l'information juridique et judiciaire, reproduire les arrêts, les textes de lois et autres documents judiciaires. Il assure également le suivi de toutes les publications de la Cour Suprême sur papier et sur CD-ROM depuis l'édition jusqu'à la vente.

Au cours des trois dernières années, l'activité dudit Centre a permis d'aboutir aux principales réalisations suivantes :

- Mise en place du site du CPDJ permettant aux justiciables de savoir l'issu de leurs arrêts et retirer une copie sur place ;
- Rapprochement de l'ouvrage judiciaire des magistrats à travers tous les tribunaux du Royaume ;
- Réalisation d'une salle multimédia et une salle d'édition équipées de 10 ordinateurs pour chacune ;
- Equipement de l'atelier d'édition en matériel technique d'impression développée ;
- Participation à la foire internationale de l'édition et du livre de 2010 tenue à Casablanca ;
- Formation continue au profit de 109 personnes dont 25 magistrats et 75 fonctionnaires.

Le Programme d'action 2011/2012 de ce SEGMA prévoit la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- Présentation de la nouvelle jurisprudence des six chambres de la Cour Suprême sur un CD chaque chambre à part pour faciliter la recherche ;

- ❏ Publication de nouveaux ouvrages dont notamment les « Rapports annuels 2010 » et la « Revue de la Cour Suprême n°1 » ;
- ❏ Poursuite de la traduction des arrêts de la cour Suprême en français ;
- ❏ Lancement de la numérisation de tous les arrêts de la Cour Suprême en 2010 ;
- ❏ Réaménagement et équipement de la salle d'édition et de la salle réservée au musée de la mémoire judiciaire du Maroc.

2.2.2.4. Direction de l'Imprimerie Officielle

Doté du statut SEGMA, l'Imprimerie Officielle a pour attribution principale la confection et la diffusion des éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel du Royaume. Elle réalise aussi les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procède au tirage des projets de lois déposés sur le bureau de l'une des deux chambres du Parlement ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires.

Parallèlement, cette Direction collabore activement à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient tous les numéros des éditions parus depuis 1912.

Afin de se mettre à niveau, ladite entité envisage un réaménagement novateur des ses bâtiments, un renforcement de ses moyens de production, après une rationalisation de sa gestion et enfin un renforcement de ses ressources humaines.

2.3. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

Les SEGMA dont le domaine d'activité intéresse les infrastructures sont au nombre de 14, tous relevant du Ministère de l'Équipement et du Transport. Il s'agit des entités suivantes :

- ❏ Centre National d'Etudes et de Recherches Routières (CNERR) ;
- ❏ 7 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
- ❏ Service du Réseau des SLM ;
- ❏ Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière ;
- ❏ Direction Générale de l'Aviation Civile ;
- ❏ Centre National d'Essais et d'Homologation ;
- ❏ Direction des Equipements Publics (DEP) ;
- ❏ Direction de la Marine marchande.

2.3.1. Réalisations financières

2.3.1.1. Ressources

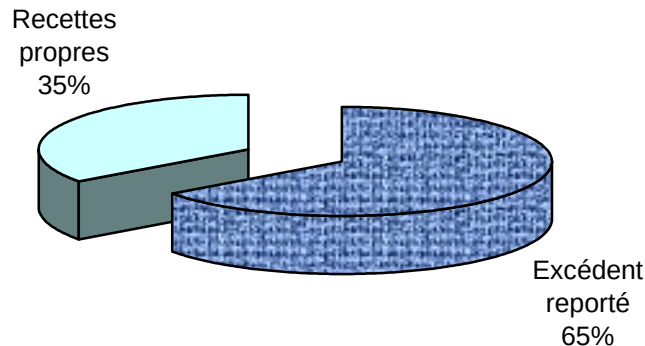
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur des infrastructures au titre de l'année 2010 a atteint 1.825,47 MDH contre des prévisions de 1.791,15 MDH, soit un taux de réalisation de près de 102 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- ❏ Les recettes propres s'élèvent à 629,52 MDH soit 34,50 % des ressources ;
- ❏ Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 1195,94 MDH soit 65,50 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur des infrastructures en 2010 :

Graph 13 : La structure des ressources des SEGMA relevant du secteur des infrastructures en 2010



2.3.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du secteur des infrastructures s'élève à 289 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 860,44 MDH, soit un taux de réalisation de 34 %. Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA relevant du secteur des infrastructures :

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	10 000 000,00	7 454 883,95	75 %
SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	7 500 000,00	3 702 919,10	49 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	11 700 000,00	10 374 361,46	89 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	11 686 261,34	5 026 445,42	43 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	11 000 000,00	5 915 448,42	54 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 500 000,00	4 549 004,55	61 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	7 400 000,00	3 462 183,29	47 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	8 000 000,00	6 041 347,40	76 %
SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	16 155 700,00	12 337 756,75	76 %
DIRECTION DE LA SECURITE DES TRANSPORTS ROUTIERS	648 951 200,00	197 709 901,68	30 %
DIRECTION DE L'AERONAUTIQUE CIVILE	91 335 307,97	28 550 077,84	31 %
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	4 207 013,50	1 146 210,20	27 %
CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	25 000 000,00	2 723 349,68	11 %
Total	860 435 482,81	288 993 889,74	34 %

2.3.2. Réalisations Physiques

2.3.2.1. SEGMA relevant du département de l'Equipement

2.3.2.1.1. Centre National d'Etudes et de Recherches Routières

Le Centre National d'Etudes et de Recherches Routières (CNERR) est chargé des principales attributions suivantes :

-  la réalisation et l'administration de la banque de données routières ;
-  la réalisation des études et des recherches techniques routières ;
-  l'assistance et la formation sur les techniques routières ;
-  la promotion de la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

Durant les exercices 2009 et 2010, le CNERR a effectué des prestations au profit de la Direction des Routes, son principal client, et à la demande de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM), l'Office National des Aéroports (ONDA) et les entreprises du secteur privé et les professionnels du BTP.

Les services rendus portent essentiellement sur l'auscultation du réseau routier, les études et recherches routières, les essais de laboratoire et avis techniques, l'élaboration et l'amélioration des systèmes de gestion du réseau routier ainsi que la diffusion des documents techniques.

Ainsi, durant les années 2009 et 2010, le CNERR a réalisé des mesures d'auscultation sur 29.399 km et a traité et exploité des données du relevé visuel des dégradations des chaussées et des accotements sur l'ensemble du réseau routier revêtu sur 40.900 km :

En outre, le CNERR a mis en œuvre durant la même période les principales opérations suivantes :

-  acquisition d'un radar pour déterminer les épaisseurs de couches des chaussées et moderniser les méthodes et les équipements d'auscultation ;
-  lacement d'un ensemble d'études de recherche et développement afin d'apporter les réponses techniques nécessaires aux différentes problématiques et contraintes ;
-  équipement du laboratoire par de nouveaux appareils.

Dans le but de développer ses activités et ses prestations potentielles et de diversifier ses recettes, le CNERR a entrepris plusieurs actions de modernisation, qui seront poursuivies dans les années 2011 et 2012. Il s'agit essentiellement des initiatives ci-après :

-  Développement de nouvelles prestations liées en particulier à la base de données des accidents de la circulation routière, au système de gestion routière et aux actions de recherche ;
-  Réalisation des études sur le réseau routier et les équipements de signalisation ;
-  Développement du laboratoire du CNERR en laboratoire de référence ;
-  Renforcement et préservation des potentiels et compétences à travers :
 -  La modernisation des équipements informatiques et la dotation du laboratoire et du service d'auscultation en équipements de nouvelles générations ;
 -  La mise en place d'un système d'assurance qualité pour l'ensemble des activités.

- ❏ Développement du système de gestion des incidents survenus sur l'ensemble du réseau routier national, pour informer en tant réel les décideurs et le grand public via Internet ;
- ❏ Déploiement d'innombrables efforts pour le recouvrement des ressources auprès de ses clients ;
- ❏ Amélioration du support cartographique et élaboration de cartes thématiques.

2.3.2.1.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

2.3.2.1.2.1. Missions du SRSLM et des SLM et présentation du patrimoine matériel

➤ Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM)

Le SEGMA intitulé « Service du Réseau des SLM » a été créé afin de rentabiliser le matériel destiné à la réalisation des travaux publics et d'améliorer le taux de sa disponibilité. Parmi les principales attributions qui lui sont assignées on cite :

- ❏ Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) en matière d'acquisition du matériel de Travaux Publics, du parc auto et des ponts de secours et assurer leur gestion administrative ;
- ❏ Assurer la coordination des SLM au niveau de la mobilisation et l'utilisation du parc matériel ;
- ❏ Piloter et appuyer les interventions des SLM en vue d'assurer la célérité nécessaire lors des travaux urgents en saison hivernale ou en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts des crues.

➤ les Services de Logistique et de Matériel SLM :

Les principales missions des SLM s'articlent autour des axes suivants :

- ❏ Louer et gérer le matériel des Travaux Publics dont ils disposent ;
- ❏ Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ;
- ❏ Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ;
- ❏ Encadrer les parcs provinciaux pour une meilleure exploitation du matériel mis à leur disposition par les SLM.

➤ Présentation du patrimoine Matériel :

La Direction des Routes dispose de plus de 794 unités d'engins et camions toutes catégories comprises, dont 66% sont réservés à l'entretien routier et l'aménagement des pistes. Le reste est sous forme de matériel de déneigement, de logistique, de réserve et de formation.

2.3.2.1.2.2. Réalisations physiques du SRSLM et des SLM

➤ Réalisations du SRSLM

En plus de la location du matériel de réserve, les principales réalisations du Service Réseau des SLM durant les deux dernières années se présentent comme suit :

(En nombre d'interventions)

Activité	2009	2010	Total
Répartition lourdes du matériel TP	23	20	43
Pose, dépose et entretien dépôts de secours	36	20	56
Total	59	40	99

➤ Réalisations des SLM

En matière d'aménagement des pistes :

Les réalisations des brigades régionales en km de routes rurales aménagées au titre des deux dernières années se présentent comme suit :

(En km)

SLM	2009	2010	Total
Agadir	65	44	109
Marrakech	45	28	73
Casablanca	50	55	105
Rabat	51	49	100
Fès	78	17,7	96
Meknès	6	23	29
Oujda	20	25	45
Total	315	242	557

En matière d'entretien routier:

L'entretien routier consiste notamment en le rechargement et le reprofilage d'accotements, le curage des fossés, la pose et l'entretien des panneaux de signalisation.

Les réalisations des brigades minimales au titre des deux dernières années par nombre de jours de travail consacré à cette activité se présentent comme suit :

(en jt)

SLM	2009	2010	Total
Agadir	8.642	9.483	18.125
Marrakech	5.123	5.177	10.300
Casablanca	6.251	6.282	12.533
Rabat	6.142	6.340	12.482
Fès	4.220	3.920	08.140
Meknès	4.450	4.589	09.039
Oujda	3.852	5.017	08.869
Total	38.680	40.808	79.488

Viabilité et événements exceptionnels :

Le réseau routier national est affecté en permanence par des événements exceptionnels, dont notamment l'enneigement qui s'étale sur 5.000 km de chaussées et le phénomène d'ensablement des sections de routes concernant près de 1.000 km. Ainsi et pour assurer la pérennité de la circulation lors

de ces événements exceptionnels, le matériel des SLM et du S/R est utilisé pour intervenir dans les zones concernées.

2.3.2.1.2.3. Réformes engagées par les SLM et le SRSLM

Lesdits SEGMA ont entrepris ces dernières années des actions de réformes ayant porté notamment sur :

-  Le lancement de l'étude relative à la mise en place d'un système d'information des SLM intégrant la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur adaptée à l'activité des SLM. Ce Système, qui sera installé au niveau du SLM d'Agadir puis généralisé aux autres SLM, permettra de rationaliser la gestion du matériel et de disposer d'un arsenal d'indicateurs d'aide à la décision ;
-  L'introduction de la possibilité de location des ponts de secours au profit organismes demandeurs ;
-  L'adaptation de la tarification des prestations des SLM afin d'accompagner l'évolution du marché et pour permettre une amélioration de leurs recettes.

2.3.2.1.2.4. Programme d'action des SLM et du SRSLM

Pour accomplir leurs missions, lesdits SEGMA se basent sur trois programmes structurants, à savoir l'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural, l'entretien du réseau routier ainsi que la garantie de la viabilité hivernale.

Les prévisions de réalisation par service pour les exercices 2011 et 2012 sont présentées dans le tableau ci-après :

(en km)

SLM	Aménagement des pistes rurales		Entretien routier	
	2011	2012	2011	2012
Agadir	50	50	10.000	10.000
Marrakech	50	50	5.000	5.000
Casablanca	30	30	6.000	6.000
Rabat	80	80	6.900	6.400
Fès	50	50	6.200	6.200
Meknès	20	20	4.500	4.500
Oujda	25	25	5.000	5.000
Total	305	285	43.600	43.100

2.3.2.2. Les SEGMA rattachés au département des Transports

2.3.2.2.1. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière

Les principales missions assignées à la Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) se rattachent aux volets ci-après :

-  Participer à l'élaboration de la politique de prévention et la sécurité routière ;
-  Elaborer la réglementation, les études spécifiques, les études statistiques et documentaires en relation avec les missions de la Direction ;
-  Délivrer les permis de conduire et immatriculer les véhicules ;
-  Contrôler les transports routiers et établir les sanctions administratives y afférentes ;
-  Autoriser et contrôler les établissements d'enseignement de la conduite.

Les réalisations phares de la DTRSR au cours de la période 2009-2010 se présentent en l'occurrence comme suit :

➤ En matière de délivrance des permis de conduire de cartes grises et d'immatriculations au cours de l'année 2010:

- 📖 Le nombre de candidats pour l'obtention ou l'extension de permis de conduire a atteint 563.551, dont 479.774 déclarés aptes ;
- 📖 Le nombre des immatriculations normales enregistrées a atteint le chiffre de 196.806 ;
- 📖 Les mutations et les échanges et duplicata des cartes grises ont atteint respectivement 281.265 et 29.767.

➤ En matière de sécurité routière

Ce volet a été marqué par la mise en place du Plan Stratégique Intégré d'Urgence de Sécurité Routière pour la période 2008-2010 dont le bilan se récapitule comme suit :

📖 Code de la route :

- ➡ Mise en œuvre du nouveau code de la route ;
- ➡ Mise en place des guides thématiques de vulgarisation du code de la route;
- ➡ Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation sur les aspects de contrôle routier en rapport avec le nouveau code de la route.

📖 Contrôle et sanctions :

- ➡ Mise en service des stations fixes de pesage de la surcharge de Douiate à Fès et d'El Arjate à Rabat ;
- ➡ Equipement des 04 stations fixes de pesage automatique à Agadir, Tanger, Oujda et Marrakech ;
- ➡ Dotation des différents organes de contrôle des équipements de contrôles routiers dans l'objectif d'améliorer les conditions de sécurité routière ;

📖 Formation des conducteurs :

- ➡ Opérationnalisation de la nouvelle version de l'examen théorique individuel pour l'obtention du permis de conduire ;
- ➡ Informatisation des centres immatriculateurs pour améliorer les services de permis de conduire et de cartes grises ainsi que l'automatisation des examens ;

Dans l'objectif d'améliorer la qualité des prestations rendues en termes de délivrance des permis de conduire et de cartes grises, la DTRSR poursuit les opérations du projet de changement des supports actuels des permis de conduire et des cartes grises et leur remplacement par des cartes dotées d'une puce électronique permettant le codage de l'information et sa mise à jour.

La DTRSR veillera durant les années 2011 et 2012, à la poursuite de l'exécution de son programme d'action tout en mettant l'accent sur les volets suivants :

➤ En matière de sécurité routière ;

 Contrôle routier :

- La poursuite de l'acquisition des radars fixes, des stations mobiles de contrôle et des bascules mobiles de contrôle de la surcharge ;
- La construction et équipement d'une nouvelle station fixe de pesage de la surcharge au niveau Casablanca.

 Réforme des examens des permis de conduire :

- Elaboration et mise en place d'une nouvelle base de données des questions de l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation continue des examinateurs ;
- Mise à niveau du système de formation des conducteurs conformément aux dispositions du nouveau code de la route.

En parallèle, la DTRSR veillera, durant les années 2011 et 2012 à la mise en œuvre des principales actions suivantes :

-  La poursuite de la réalisation du programme de construction, d'aménagement et de modernisation des Centres Immatriculateurs ;
-  Le financement de la prime de renouvellement du parc de transport routier de marchandises pour compte d'autrui et de transport mixte ;
-  La poursuite de l'opération d'équipement des centres immatriculateurs par des machines d'identification des véhicules.

2.3.2.2.2. Direction Générale de l'Aviation Civile

Les missions de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ont trait aux domaines d'intervention suivants :

-  Appliquer la politique du Ministère en ce qui concerne la tutelle du département sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien ;
-  Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et satisfaire ses besoins en matière d'information météorologique ;
-  Orienter, contrôler et coordonner les activités aéronautiques ;
-  Elaborer les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien, le travail aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application;

Les principales réalisations de la DGAC durant les deux années 2009 et 2010 concernent les aspects suivants :

-  Organisation en 2010 de 11 sessions d'examens professionnels au profit de 638 candidats.
-  Délivrance en 2010 de 2.290 licences de pilote et 967 licences de mécanicien d'entretien des aéronefs ;

- ❏ Remise en 2010 de deux agréments aux entreprises chargées des services d'assistance en escale dans les aéroports ;
- ❏ Délivrance des autorisations afférentes à l'exercice des activités aéronautiques ventilées comme suit :

Types d'autorisations	2009	2010
Autorisations de travail aérien	345	274
Autorisations pour l'utilisation des pistes à usage restreint	110	84
Autorisation de vols	4.043	3.362

- ❏ Garantie de la sécurité de la Navigation aérienne à travers :
 - ➔ La publication d'informations aéronautiques ;
 - ➔ L'homologation de nouvelles pistes ;
 - ➔ La réalisation des études de conception de cartes aéronautiques.
- ❏ Garantie de la sûreté de l'Aviation Civile à travers :
 - ➔ L'élaboration de certaines procédures de sûreté et amendement du programme national de formation en sûreté ;
 - ➔ L'établissement d'un programme de formation et de certification des agents chargés de l'inspection aux aéroports ;
 - ➔ L'élaboration d'un manuel national des audits de sûreté de l'aviation civile.
- ❏ Inspection et surveillance continue des aéroports et de l'aviation civile.

Dans le but de relever les nouveaux défis de la sécurité et de la sûreté du secteur de l'aviation civile, une nouvelle organisation de la DGAC a été mise en place, visant le recentrage des missions de la DGAC sur la régulation, le contrôle et la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation.

Au même titre, il a été procédé au renforcement de la DGAC en moyens humains et la mise au point d'un plan de formation visant la formation des cadres de la Direction dans les thèmes de Navigation Aérienne, Sûreté de l'aviation et certification des aéroports.

Il est à signaler qu'un projet de loi portant code de l'aviation civile est en cours d'examen au niveau du parlement, tendant particulièrement à assurer un niveau élevé de protection aux consommateurs en leur qualité de passagers des transporteurs aériens au niveau des aéroports marocains.

Par ailleurs, au cours des années 2011 et 2012, la Direction en question poursuivra la modernisation du secteur aérien, via notamment :

- ❏ La mise à niveau de la réglementation nationale régissant l'aviation civile en conformité avec les normes internationales ;
- ❏ La poursuite du programme de mise à niveau et de renforcement de la Direction Générale de l'aviation civile pour lui permettre d'assurer correctement les missions de régulation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de la navigation aérienne ;
- ❏ L'amélioration de la qualité des services rendus par la Direction et mise en place d'un observatoire du transport aérien ;
- ❏ La mise en place d'un système d'information pour le suivi des activités du transport aérien au Maroc.

2.3.2.2.3. Centre National d'Essais et d'Homologation

Doté du statut SEGMA, le Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH) s'assigne comme principales missions :

- ❏ Délivrer les cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ;
- ❏ Effectuer l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ;
- ❏ Assurer le contrôle technique approfondi effectué par le centre national d'essais et d'homologation ;
- ❏ Valider les données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.

Parmi les principales réalisations dudit centre durant les années 2009 et 2010 on cite :

- ❏ La mise en place d'un système d'audit complémentaire à celui réalisé par le centre ;
- ❏ Le remplacement des équipements obsolètes par l'acquisition de nouveau matériel informatique;
- ❏ Le renforcement de la sécurité du système de contrôle.

Le programme d'action dudit SEGMA, au titre des exercices 2011 et 2012, envisage d'entreprendre les initiatives inhérentes aux volets suivants :

- ❏ Poursuite de l'opération de mise en place du système d'audits systémiques ou inopinés des Centres de Visites Techniques ;
- ❏ Evaluation de l'impact du nouveau système de contrôle ;
- ❏ Mise à niveau du système national de réception des véhicules, à travers notamment :
 - La réalisation des études techniques nécessaires ;
 - L'acquisition des équipements techniques et de logiciels ;
 - La conception et le développement du système d'information du CNEH ;
 - La réalisation des actions de formation.

2.4. SECTEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les SEGMA opérant dans le domaine de la promotion des investissements et des activités économiques sont au nombre de 21, dont 16 relevant du Ministère de l'Intérieur, 3 attachés au Ministère de l'Economie et des Finances et 2 sous tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies. Les SEGMA en question se présentent comme suit :

- ❏ 16 Centres d'Investissement Régionaux (CRI) ;
- ❏ SEGMA chargé de la privatisation ;
- ❏ Trésorerie Générale du Royaume ;
- ❏ Administration des Douanes et des Impôts Indirects ;
- ❏ Service Autonome des Alcools-Rabat ;
- ❏ SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie.

2.4.1. Réalisations financières

2.4.1.1. Ressources

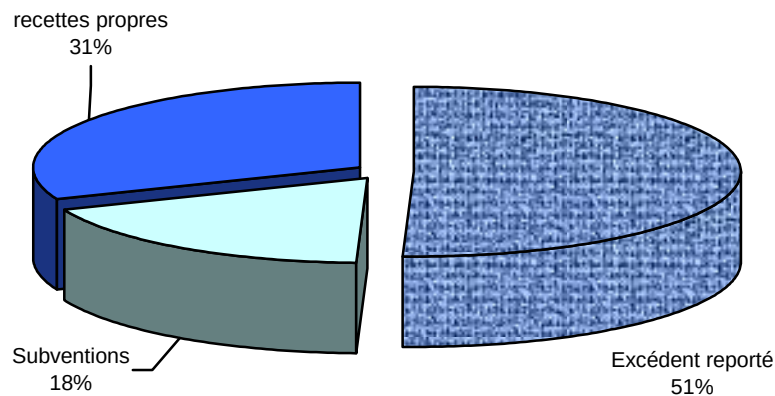
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur des activités économiques au titre de l'année 2010 a atteint 455,07 MDH contre des prévisions de 424,46 MDH, soit un taux de réalisation de près de 107,21 %.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

- Les recettes propres s'élèvent à 141,94 MDH soit 31,19% des ressources ;
- les dotations budgétaires se chiffrent à 83,61 MDH représentant 18,37 % des ressources ;
- Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 229,53 MDH soit 50,44% des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur des activités économiques en 2010 :

Graph 13 : Structure des ressources des SEGMA relevant du secteur de la promotion des investissements et des activités économiques en 2010



2.4.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA couvrant des activités économiques s'élève à 168,30 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 407,33 MDH, soit un taux de réalisation de 41 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA concernés:

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
LES CENTRES REGIONAUX D'INVESTISSEMENT	143 676 256,86	46 758 328,33	33 %
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	151 874 640,92	79 591 036,60	52 %
ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	30 157 540,00	1 230 920,80	4 %
SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	66 168 843,97	40 724 690,74	62 %
Total	407 334 890,60	168 304 976,47	41 %

2.4.2. Réalisations physiques

2.4.2.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Attachés aux Walis des régions, les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) s'assignent comme missions la promotion des investissements et l'aide à la création des entreprises au niveau régional. Ces Centres jouent le rôle d'interlocuteur unique vis-à-vis des investisseurs et des nouveaux promoteurs en mettant à leur disposition deux guichets :

-  Guichet d'aide à la création d'entreprises ;
-  Guichet d'aide aux investisseurs.

Les principaux indicateurs d'activité des Centres Régionaux d'Investissement au cours des années 2009 et 2010 peuvent être récapitulés par type de Guichet comme suit:

a- le guichet d'aide à la création d'entreprises :

-  Le nombre d'entreprises créées au niveau des CRI est passé de 24.807 unités en 2009 à 22.217 au titre de l'année 2010. La région du Grand Casablanca concentre plus de 25% du total des créations pendant cette période, suivie de la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer avec 18%. Les secteurs des services, du commerce et de BTP représentent plus de 80% des créations.
-  Le nombre des certificats négatifs délivrés a atteint 34.644 en 2010 contre 35.093 en 2009. La région du Grand Casablanca a capté plus de 32% du total des certificats délivrés suivie de la région de Tanger -Tétouan 12% du total.

Sur le plan qualitatif, il y a lieu de souligner que les CRI ont contribué favorablement à l'amélioration du climat de l'investissement notamment à travers la simplification des procédures grâce au formulaire unique, la réduction des délais de création des entreprises et l'amélioration de la qualité d'accueil.

b- Guichet d'Aide aux Investisseurs :

-  Le nombre de projets ayant reçu un avis favorable au niveau du Guichet d'Aide aux Investisseurs a atteint 4.922 projets pendant la période 2009-2010, soit une moyenne annuelle de 2.461 ;
-  Le montant d'investissement des projets agréés au niveau du deuxième guichet a connu une amélioration sensible durant ces deux dernières années, en passant de 181 milliards de dirhams en 2009 à 188 milliards de dirhams en 2010.

Le tableau ci-dessous retrace l'activité des deux guichets des CRI durant la période 2009-2010:

	Guichet d'aide à la création d'entreprises		Guichet d'Aide aux Investisseurs	
	Nombre de certificats négatifs délivrés	Nombre d'entreprises créées	Nombre de projets agréés	Montant d'investissement (milliards dh)
2009	35.093	24.807	2.478	181
2010	34.644	22.217	2.444	188
Tota	69.737	47.024	4.922	369

Les principaux projets menés par les CRI concernent les volets ci-après :

- ❏ La réalisation d'une étude de positionnement stratégique des CRI portant sur un diagnostic stratégique de leurs structures, une enquête de satisfaction de leurs clients et la proposition des perspectives de leur développement. Cette étude a permis d'identifier les éléments sur lesquels doivent agir les CRI pour améliorer leurs prestations. Il s'agit en priorité des aspects suivants :
 - ➡ La célérité et l'efficacité du traitement des dossiers ;
 - ➡ La qualité du traitement des réclamations ;
 - ➡ La qualité de l'information et de la communication avec le client ;
 - ➡ La simplicité des démarches et des procédures.
- ❏ La mise en place du projet E-invest portant sur l'informatisation des procédures liées au Guichet d'Aide aux Investisseurs au niveau des Centres Régionaux d'Investissement. Ledit système permettra de doter l'ensemble des CRI d'un système d'information évolutif et homogénéisé permettant une gestion automatisée des projets d'investissement.

Le programme transversal d'action des CRI pour les années 2011 et 2012 s'articule autour des axes suivants :

- ❏ Poursuite du déploiement de l'application e-invest et du programme de formation au profit du personnel des CRI et des utilisateurs de l'application;
- ❏ Renforcement de la gouvernance des CRI via la programmation de la mission d'audit et d'évaluation de l'activité de quelques CRI ;
- ❏ Opérationnalisation des recommandations de l'étude de positionnement stratégique des CRI.

2.4.2.2. Service Autonome des Alcools

Régi en SEGMA, le Service Autonome des Alcools (SAA) relevant du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, a pour principales attributions :

- ❏ achat et vente des alcools dont la production est réservée à l'Etat. Ces alcools sont utilisés dans plusieurs domaines : pharmaceutique, médical, agro-alimentaire et industriel ;
- ❏ délivrance des autorisations d'exportation d'alcool éthylique, des estampilles de contrôle des bouteilles d'alcools et des agréments aux clients qui s'approvisionnent en alcool destiné à la parfumerie ou à la production des produits cosmétiques.

Ledit SEGMA a mené, au cours des exercices 2009 et 2010, des initiatives de réforme tendant à améliorer la qualité de ses prestations et à moderniser les procédures de recouvrement des charges y afférentes. Ces actions ont trait essentiellement aux volets suivants :

- ❏ s'aligner sur les standards internationaux via l'élaboration d'une norme nationale pour l'éthanol produit localement ;
- ❏ désengager l'Etat progressivement de la commercialisation de l'éthanol en recourant à la gestion déléguée dudit monopole, à l'effet d'assurer l'approvisionnement continu du marché national et moderniser ce secteur ;
- ❏ élaborer une norme nationale pour l'estampille de contrôle des bouteilles de boissons alcoolisées, en concertation avec les importateurs et les administrations concernées ;
- ❏ transférer l'estampillage de boissons alcoolisées à l'administration des Douanes et Impôts Indirects en vue de simplifier la procédure liée à cette opération.

Le plan d'action dudit Service au titre de l'année 2011 envisage de mettre en œuvre les opérations ci-après :

- ❏ réaménager le dépôt des alcools de Meknès et entretenir ses installations électriques et de canalisation ;
- ❏ acquérir les pièces de rechange pour le système de lutte contre l'incendie et le système de mesurage d'alcool éthylique ;
- ❏ s'équiper en matériel technique relatif au système de mesurage et de pompage ;
- ❏ réaliser les travaux de démantèlement des installations techniques du dépôt des alcools après l'entrée en vigueur de la gestion déléguée.

2.4.2.3. SEGMA chargé de la privatisation

Le SEGMA chargé de la privatisation rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, s'assigne comme mission la réalisation des actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation.

Les attributions dévolues à cette entité se présentent comme suit :

- ❏ effectuer des audits et des évaluations des sociétés et entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ;
- ❏ mener des campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ;
- ❏ conduire des opérations de restructuration des entreprises publiques.

Les travaux effectués par ce SEGMA au titre de 2010 et 2011 jusqu'à mi-juin, peuvent être résumés comme suit :

- ❏ Poursuite de la mission d'actualisation de l'évaluation et de placement des sociétés « Société de Sel de Mohammedia » (SSM), Société de Commercialisation de Charbon et Bois (SOCOCHARBO) et « Briqueterie, Tuilerie, Nord Afrique » (BTNA). Cette mission a permis à la Commission des Transferts de prendre les décisions suivantes :
 - ➔ Déclaration, après appel d'offres ouvert, de la société DELTA HOLDING comme attributaire de la totalité du capital et des droits de vote de la SSM pour un montant de 655.000.000,00 DH ;
 - ➔ Ouverture des négociations avec des preneurs potentiels en vue de céder la totalité de la participation publique détenue dans le capital de la société BTNA (62,3%) ;
 - ➔ Présentation d'une demande à la Banque D'affaires concernée par la mission d'évaluation de la société SOCOCHARBO pour dévoiler les résultats des différents diagnostics, les options stratégiques et leur faisabilité ainsi que les conditions préalables à son transfert au secteur privé ;
- ❏ Poursuite de la mission d'évaluation et de placement de la Société de Productions Biologiques et Pharmaceutiques Vétérinaires (BIOPHARMA) en vue de développer le processus de son transfert au secteur privé ;
- ❏ Poursuite de la mission d'audit et d'évaluation de la SONACOS.

2.4.2.4. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Etant une institution financière carrefour de toutes les opérations comptables de l'Etat, le SEGMA intitulé « Trésorerie Générale du Royaume » relevant du Ministère de l'Economie et des Finances a pour principales missions :

- ❏ Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information ;
- ❏ Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et partenaires ;
- ❏ Recouvrir les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et comptes des clients.

Durant les exercices 2009 et 2010 le SEGMA TGR a accompli de nombreuses opérations se rapportant notamment aux aspects suivants :

- ❏ Maintenance et réalisation des travaux de sécurisation des installations techniques, électriques et informatiques du réseau de la TGR ;
- ❏ Réaménagement des halls d'accueil A et B et du restaurant du siège de la TGR et aménagement du centre de formation à Casablanca ;
- ❏ Aménagement et réhabilitation de certains bâtiments relevant des Directions Interrégionales ;
- ❏ Réalisation et mise en exploitation d'une solution logicielle pour le conseil financier aux collectivités locales hébergées au niveau du siège de la TGR ainsi que les prestations d'assistance et de formation y afférentes ;
- ❏ Réalisation d'une étude pour la définition et la conception du système de pilotage et d'aide à la décision de la TGR et la fourniture des prestations de conseil et d'assistance technique à la mise en œuvre ;
- ❏ Acquisition, installation et mise en œuvre d'une plateforme d'échange électronique des données sécurisées.

Cette entité a veillé également au cours des deux dernières années à l'ancrage de ses chantiers de modernisation dans les domaines de l'informatisation, la formation et l'adaptation de ses locaux aux structures visant à améliorer les prestations et l'accueil offerts à la clientèle. Les initiatives entreprises à ce titre se récapitulent comme suit :

- ❏ La normalisation et l'unification de la procédure d'établissement des conventions avec les clients ;
- ❏ La mise en œuvre du système des prises en charge de la paie du personnel des Collectivités locales ;
- ❏ Développement de la relation et de l'échange de données avec les partenaires de la TGR en matière d'information financière et juridique des sociétés de financement et d'assurance ;
- ❏ La mise en place d'une procédure de suivi des recettes en vue de réduire les délais de prise en charge et de comptabilisation des produits ;
- ❏ L'automatisation de la gestion budgétaire et comptable du budget SEGMA dans le cadre du système GID.

Outre la mise à profit des nouvelles technologies de l'information qui demeure une dimension importante dans le chantier de modernisation de la TGR, le programme d'action dudit SEGMA pour les années 2011 et 2012 porte sur les initiatives ci-après :

-  Mise à niveau des installations techniques non informatiques du centre informatique du CNT ;
-  Mise à niveau des installations électriques des locaux abritant les services déconcentrés de la TGR ;
-  Réaménagement de la perception de Kenitra et des Directions Régionales de Fès et de Marrakech.

2.5. SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les SEGMA œuvrant dans le domaine de l'observation météorologique et la protection des ressources hydriques, halieutiques et environnementales sont au nombre de 7, dont trois relevant du département de l'Eau et de l'Environnement, un sous tutelle du département de la Pêche Maritime et trois rattachés au département chargé des Eaux et Forêts. Il s'agit successivement des entités ci-après :

-  Direction de la Météorologie Nationale ;
-  Direction de l'Observation, des Etudes et de la Coordination ;
-  Service de la Gestion des Chantiers ;
-  Division de la Protection des Ressources Halieutiques ;
-  Service de la Valorisation des Produits Forestiers ;
-  Parc National de Sous-Massa ;
-  Parc Zoologique Nationale de Rabat.

2.5.1. Réalisations financières

2.5.1.1. Ressources

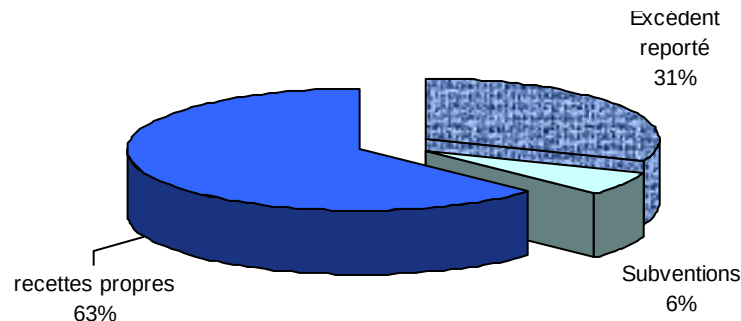
Le montant total des ressources réalisées par les SEGMA relevant du secteur de l'eau et de l'environnement au titre de l'année 2010 a atteint 392,08 MDH contre des prévisions de 487 MDH, soit un taux de réalisation de près de 80,51%.

La ventilation de ces ressources par nature se présente comme suit :

-  Les recettes propres s'élèvent à 246,12 MDH soit 62,77 % des ressources.
-  les dotations budgétaires se chiffrent à 25 MDH représentant 6,38 % des ressources.
-  Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2009 et reportés sur l'année suivante représentent 120,96 MDH soit 30,85 % des ressources totales.

Le graphique ci-après illustre la structure des ressources des SEGMA opérant dans le secteur de l'eau et de l'environnement en 2010 :

Graph 14: La structure des ressources des SEGMA relevant du secteur de l'eau et de l'environnement en 2010



2.5.1.2. Dépenses

Le montant total des dépenses d'exploitation et d'investissement réalisé par les SEGMA relevant du secteur de l'eau et de l'environnement s'élève à 113,03 MDH en 2010 contre des crédits ouverts de 459,73 MDH, soit un taux de réalisation de 25 %.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations en 2010 au titre des dépenses des SEGMA relevant du secteur de l'eau et de l'environnement :

	Prévision des Dépenses	Dépenses réalisées	Taux de réalisation
DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	282 808 013,63	64 100 462,58	23%
DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	122 058 730,30	25 325 700,38	21%
SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	37 012 108,48	17 032 722,59	46%
DIRECTION DE L'OBSERVATION , DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	11 208 305,18	1 443 591,40	13%
PARC ZOOLOGIQUE NATIONAL	5 320 988,99	5 124 157,22	96%
PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	1 319 708,99	0,00	0%
TOTAL	459 727 855,57	113 026 634,17	25%

2.5.2. Réalisations physiques

2.5.2.1. Direction de la Météorologie Nationale

Le SEGMA intitulé Direction de la Météorologie Nationale (DMN) a pour principale mission de répondre, aux besoins des différents secteurs publics, semi-publics et privés, en matière d'assistance météorologique notamment en ce qui concerne les alertes contre les phénomènes météorologiques dangereux, la prévision du temps, la climatologie, l'installation et la maintenance des équipements météorologiques.

Dans le cadre des nouveaux défis que connaît le pays du fait des changements climatiques et l'accroissement des phénomènes météorologiques défavorables, la DMN s'attache à mettre en œuvre une nouvelle stratégie ayant pour objectifs de :

- ❏ Garantir une meilleure anticipation de l'action publique à travers l'amélioration du système d'alerte météorologique ;
- ❏ Améliorer la qualité des prévisions météorologiques à courte, moyenne, et longue échéance ;
- ❏ Renforcer la politique de proximité à travers le développement des réseaux d'observations météorologiques et climatologiques ;
- ❏ Mieux assister les différents secteurs d'activité à travers le développement de la météorologie sectorielle.

Dans ce contexte, la DMN a réalisé, durant les exercices 2009 et 2010, un ensemble de projets relatifs aux axes stratégiques suivants :

- ❏ **Renforcement du réseau d'observation météorologique :**
 - ➔ Acquisition d'un radar météorologique pour la couverture de la région de l'Oriental à Dabdou ;
 - ➔ Lancement de l'acquisition, l'installation et la mise en service de 90 stations automatiques climatologiques ;
 - ➔ Acquisition, installation et mise en service d'une station de mesure en altitude à Errachidia.
- ❏ **Amélioration des alertes et des prévisions météorologiques :**
 - ➔ Lancement de la mise en place d'un modèle régional météorologique à haute résolution ;
 - ➔ Lancement de la mise en place d'un système de gestion des alertes météorologiques ;
 - ➔ Renforcement des infrastructures de télécommunications pour la concentration et la diffusion des données météorologiques.
- ❏ **Renforcement de la météorologie de proximité et assistance aux secteurs socio-économiques :**
 - ➔ Acquisition, installation et mise en service de stations automatiques à vocation aéronautique et maritime ;
 - ➔ Fourniture, installation et mise en service de systèmes intégrés de mesures du secouement, de la marée et des courants marins ;
 - ➔ Acquisition et installation de logiciels de modélisation de la dispersion atmosphérique ;
 - ➔ Travaux de saisie des arrières des données climatologiques.
- ❏ **Modernisation de l'administration :**
 - ➔ Acquisition d'un système d'administration des réseaux informatiques de la DMN ;
 - ➔ Lancement de l'acquisition d'un système de gestion électronique des documents.

 Maintenance et conservation du patrimoine :

-  Acquisition d'équipements d'étalonnage des instruments de mesures météorologiques ;
-  Achat de pièces de rechanges électroniques et entretien et réparation des équipements météorologiques.

 Renforcement de la coopération internationale et nationale :

-  Participation active aux réunions officielles de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM), de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ainsi que l'organisation de la XVème session du Conseil Régional pour l'Afrique;
-  Renforcement de la collaboration au niveau national avec les administrations, instituts et associations permettant de contribuer au développement durable du pays.

Quant aux actions programmées par la DMN pour les années 2011 et 2012, elles tendent à poursuivre les opérations entamées et la concrétisation de nouveaux projets inhérents aux volets ci-après :

-  Acquisition, installation et mise en service de stations automatiques météorologiques ;
-  Achat de ballons sondes et radiosondes pour la mesure de paramètres météorologiques en altitude ;
-  Acquisition d'un système de réception des données météorologiques par satellite ;
-  Renforcement des infrastructures de télécommunications pour concentration et la diffusion des données météorologiques ;
-  Installation de nouvelles stations automatiques météorologiques aéronautiques aux aéroports de Laayoune et Bengrir;
-  Equipement de 3 stations météorologiques maritimes à Larache, Nador et Laayoune;
-  Acquisition d'un Radar pour l'observation en temps réel de l'état de la mer pour la couverture de l'axe Casa-Rabat ;
-  Achat de matériel et logiciels informatiques ;
-  Externalisation de l'activité de maintenance des systèmes d'observation aéronautiques des grands aéroports, des systèmes de télédétection et des systèmes de télécommunications et traitement des données météorologiques.

2.5.2.2. Service la Gestion des Chantiers

Créé au titre de la loi de finances pour l'année 2010 et placé sous-tutelle du département chargé de l'Eau, le Service de Gestion des Chantiers est chargé d'accomplir les principales attributions suivantes :

-  Location d'engins des travaux publics ;
-  Expertise en gestion du matériel ;
-  Réparation d'engins et de matériel de travaux publics ;
-  Assistance et formation sur les techniques de réalisations et de maintenance des aménagements hydriques.

Le programme d'action dudit Service pour les années 2011 et 2012 s'articule autour des opérations ci-après :

- Engagement des négociations avec les différents bassins hydriques pour l'établissement de conventions de location du matériel ;
- Entretien, réparation et renouvellement d'une partie du matériel du parc ;
- Accompagnement du programme des petits barrages et des aménagements des cours d'eau ;
- Assistance technique des agences de bassins en matière de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.

2.5.2.3. Division de la Protection des Ressources Halieutiques (DPRH)

Dotée du statut SEGMA, la DPRH a pour missions d'apporter un appui à la recherche halieutique et assurer le financement de la construction des Points de Débarquement Aménagés (PDA) ainsi que la prise en charge des opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.

Il est à signaler que le programme de construction des PDA est destiné à la pêche artisanale et tend à intégrer cette activité dans le tissu socio-économique régional, via la mise en place d'infrastructures de base nécessaires pour la stabilisation de l'effort de pêche, la valorisation des produits capturés et l'amélioration des conditions socio-économiques des artisans pêcheurs.

Concernant les opérations de contrôle, elles ont pour objectifs de :

- Mettre fin à la pêche illicite qui perdure lors des arrêts de pêche et durant les périodes de repos biologiques ;
- Lutter contre la pêche des juvéniles qui met en danger la reproduction des espèces et accélère la destruction des frayères ;
- Lutter contre l'informel qui sévit encore dans le secteur en assurant la traçabilité des produits de la mer.

Au cours des deux dernières années, le SEGMA DPRH a financé les opérations suivantes :

- Réalisation des études et construction des PDA de Skhirat, Bouznika, Essanaoubar, My Bousselham, Martil, Lahdida, Aglou et Fnideq ;
- Poursuite de la réalisation des PDA de Bhibeh, Cap Sim, Tibouda, Chemlala, Tiguert, Belyounech et Gourizim ;
- Prise en charge des frais d'observateurs scientifiques et acquisition et entretien du matériel de communication utilisé pour les opérations de contrôle et de surveillance ;
- Acquisition du matériel de sauvetage et financement des frais de fonctionnement afférents à cette opération ;
- Achat de matériel informatique, audiovisuel et de bureau ;
- Participation aux frais de mise en place du Conseil Supérieur pour la Sauvegarde du patrimoine halieutique.

Le programme d'action dudit SEGMA au titre des années 2011 et 2012 prévoit en l'occurrence la réalisation des actions ci-après :

- Acquisition de mobilier de bureau, de matériel informatique et audiovisuel, de produits d'impression, de pièces de rechange et consommables ;

- Acquisition de fournitures audiovisuelles et de tenues anti-froids ;
- Couverture des frais d'observations à bord des navires ;
- Maintenance des unités de sauvetage, des équipements radios et de divers matériaux ;
- Paiement des prestations d'assistance en matière de données météorologiques ;
- Acquisition et installation de matériels pour le projet de suivi par satellite ;
- Couverture des frais divers de formation.

2.5.2.4. Service de la valorisation des produits forestiers

Relevant du département chargé des Eaux et Forêts, le Service de la Valorisation des Produits Forestiers s'assigne comme principale mission l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, principalement le liège qui génère des recettes pour les communes rurales et des devises pour le pays.

Les indicateurs d'activité dudit Service relatifs aux exercices 2009 à 2010 sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Actions	2009	2010
Récolte de liège en Stère	76.285	120.993
Vente des lièges de l'année précédente Stère	82.052	5.600
Organisation des adjudications de coupes de bois	11	11

A titre d'illustration la vente de lièges au titre de l'année 2010 a généré une recette globale hors taxes de 2,6 millions de dirhams.

Par ailleurs, et afin de permettre au Service de la Valorisation des Produits Forestiers de disposer de ressources financières propres, des actions de réformes ont été engagées, permettant notamment d'étendre le financement des opérations de marquage des assiettes de coupes et de préparation des adjudications de bois à l'ensemble des Directions Régionales des Eaux et Forêts.

Les programmes d'action 2011 et 2012 s'articulent autour des initiatives suivantes :

- Marquage des assiettes de coupes pour les adjudications de 2012 et 2013 ;
- Organisation de 11 adjudications régionales de produits forestiers annuellement ;
- Récolte en 2012 d'un volume prévisionnel de 105.000 stères de liège ;
- Organisation au titre de 2012 d'une adjudication nationale pour la vente des lièges invendus en 2010.

2.5.2.5. Parc National de Souss-Massa

Situé sur la côte atlantique entre Agadir et Tiznit, le Parc National de Souss-Massa représente un patrimoine national qui témoigne de la richesse de notre diversité biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages. Il s'étend sur une superficie terrestre de 33.800 ha et comprend une façade maritime de 65 Km.

Afin de mieux valoriser ces richesses et protéger l'environnement de cette région, soumise aux menaces de la désertification, un plan d'aménagement de ce parc a été établi et des efforts importants ont été déployés en matière de réintroduction de la faune sauvage disparue depuis la création du parc national.

Par ailleurs, la conservation du parc et son intégration dans le développement régional, notamment par la valorisation de ses ressources par l'écotourisme et l'artisanat, laissent présager le développement de produits touristiques de qualité et des recettes importantes et soutenues pour le parc et les populations riveraines. A ce titre des recettes liées à cette forme de valorisation sont prévues pour les années 2010 et 2011.

2.5.2.6. Parc Zoologique National de Rabat

Créé en 1969 et érigé en SEGMA depuis 1973, les principales missions dévolues au Parc Zoologique National, détenant actuellement une collection de plus de 1.750 spécimens, se résument ainsi :

-  Présenter au public une collection vivante et diversifiée d'animaux ;
-  Préserver, enrichir et valoriser le patrimoine faunistique ;
-  Participer à la récréation, la détente et la distraction du public et le loisir des jeunes ;
-  Contribuer à l'éducation relative à l'environnement et la sensibilisation du public à la protection de la nature ;
-  Concourir à la recherche scientifique et la formation dans le domaine de la faune sauvage.

En vue de rendre ce Parc un véritable centre d'attraction récréatif et éducatif, les pouvoirs publics ont décidé de construire un nouveau parc zoologique répondant aux standards internationaux. La réalisation de cet ouvrage est confiée à la société « Jardin Zoologique National SA » (JZN SA).

En application des dispositions de l'article 23 de la loi de Finances 2008, il a été décidé de supprimer ce SEGMA en 2011, suite à sa transformation effective en société « JZN SA » et à la mise en place des organes de gestion de ladite société.

Les principales actions réalisées par ledit SEGMA au cours des deux derniers exercices ont trait aux aspects suivants :

-  Accueil de 29.862 visiteurs en 2010 contre 27.281 en 2009 ;
-  Entretien et gestion de la collection animale en termes d'alimentation, de santé et d'hygiène en prévision de son transfert dans les meilleures conditions au nouveau parc ;
-  Acquisition de nouvelles espèces à travers l'échange et les dons ;
-  Encadrement sanitaire de la faune sauvage des parcs et réserves naturelles ;
-  Entretien et renforcement des enclos et des locaux abritant les animaux ;
-  Encadrement des étudiants de l'Institut agronomique et Vétérinaire Hassan II et des étudiants étrangers ;
-  Participation à la mise en place du réseau de surveillance sanitaire de faune sauvage ;
-  Participation active à l'éducation environnementale et la sensibilisation du public.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2009 et 2010.

ANNEXE 2 : Evolution des recettes des SEGMA en 2009 et 2010.

- a) Evolution des recettes des SEGMA en 2009 et 2010.
- b) Evolution des recettes des SEGMA relevant du secteur social en 2009 et 2010.

ANNEXE 3 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2009 et 2010.

- a) Evolution des dépenses des SEGMA en 2009 et 2010.
- b) Evolution des dépenses des SEGMA relevant du secteur social en 2009 et 2010.

ANNEXE 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011 :

- Exploitation
- Investissement

Annexe 1:

Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2009 et 2010.

Annexe 1:Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2009 et 2010

	ANNEE 2009			ANNEE 2010		
Désignation						
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- DEPENSES						
Personnel	123 851 296,05	98 006 794,11	79,13%	120 431 620,28	98 514 996,96	81,80%
Matériel et dépenses diverses	2 381 299 756,23	1 478 261 647,20	62,08%	2 562 171 944,72	1 620 093 643,71	63,23%
Investissement	1 236 869 596,90	331 985 626,78	26,84%	1 802 978 633,19	413 874 214,60	22,96%
TOTAL DES DEPENSES (1)	3 742 020 649,18	1 908 254 068,09	51,00%	4 485 582 198,19	2 132 482 855,27	47,54%

II- RECETTES						
Subvention d'Exploitation	773 980 830,18	709 833 541,21	91,71%	662 070 410,23	605 620 801,03	91,47%
Subvention d'investissement	117 763 000,00	110 492 705,61	93,83%	165 345 366,00	157 782 063,00	95,43%
Total des subventions	891 743 830,18	820 326 246,82	91,99%	827 415 776,23	763 402 864,03	92,26%
Recettes propres *	1 442 663 540,43	1 686 051 351,09	116,87%	2 195 836 445,91	2 024 068 403,75	92,18%
SOUS TOTAL (2)	2 334 407 370,61	2 506 377 597,91	107,37%	3 023 252 222,14	2 787 471 267,78	92,20%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	2 246 011 050,24	2 185 566 776,75	97,31%	2 720 399 868,24	2 746 663 738,96	100,97%
TOTAL DES RECETTES (3)	4 580 418 420,85	4 691 944 374,66	102,43%	5 743 652 090,38	5 534 135 006,74	96,35%

IV- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3 - 1)		2 783 690 306,57			3 401 652 151,47	
---	--	-------------------------	--	--	-------------------------	--

* inclut dons et legs

Annexe 2:

- a. Evolution des recettes des SEGMA en 2009 et 2010.
- b. Evolution des recettes des SEGMA relevant du secteur social en 2009 et 2010.

Annexe 2:

a) Evolution des recettes des SEGMA en 2009 et 2010

	Prévisions 2009	Réalisations au 31/12/2009	Taux de réalisation	Prévisions 2010	Réalisations au 31/12/2010	Taux de réalisation
1- Secteur social						
Subvention d'Exploitation	688 500 830,18	628 113 541,21	91,23%	576 850 410,23	528 101 801,03	91,55%
Subvention d'investissement	99 763 000,00	100 239 705,61	100,48%	122 720 366,00	118 157 063,00	96,28%
Total Subventions	788 263 830,18	728 353 246,82	92,40%	699 570 776,23	646 258 864,03	92,38%
Recettes propres	716 120 926,46	927 944 536,11	129,58%	1 072 351 232,79	974 758 066,96	90,90%
Excédent du budget d'exploitation	655 377 432,19	655 377 432,25	100,00%	922 244 388,31	951 937 217,55	103,22%
Excédent du budget d'investissement	154 891 372,22	145 779 065,21	94,12%	171 526 708,27	151 984 296,31	88,61%
Total général des recettes	2 314 653 561,05	2 457 454 280,39	106,17%	2 865 693 105,60	2 724 938 444,85	95,09%
2- Secteur de la documentation et de la recherche						
Subvention d'Exploitation	14 220 000,00	14 220 000,00	100,00%	13 220 000,00	3 539 000,00	26,77%
Subvention d'investissement	8 000 000,00	8 000 000,00	100,00%	8 000 000,00	5 000 000,00	62,50%
Total Subventions	22 220 000,00	22 220 000,00	100,00%	21 220 000,00	8 539 000,00	40,24%
Recettes propres	15 433 000,00	34 476 892,40	223,40%	28 791 142,39	31 725 362,41	110,19%
Excédent du budget d'exploitation	97 063 912,48	97 063 912,48	100,00%	99 649 698,24	77 141 144,76	77,41%
Excédent du budget d'investissement	24 665 343,69	21 698 343,69	87,97%	25 680 136,78	19 168 374,54	74,64%
Total général des recettes	159 382 256,17	175 459 148,57	110,09%	175 340 977,41	136 573 881,71	77,89%
3- Secteur des infrastructures						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	419 121 117,56	503 913 952,25	120,23%	639 857 429,94	629 523 785,84	98,39%
Excédent du budget d'exploitation	576 849 406,27	576 849 406,27	100,00%	905 553 449,76	955 344 533,86	105,50%
Excédent du budget d'investissement	351 541 234,80	325 510 042,47	92,60%	245 734 749,25	240 599 244,37	97,91%
Total général des recettes	1 347 511 758,63	1 406 273 400,99	104,36%	1 791 145 628,95	1 825 467 564,07	101,92%
4- SECTEUR DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	54 500 000,00	51 000 000,00	93,58%	54 100 000,00	56 080 000,00	103,66%
Subvention d'investissement	3 900 000,00	0,00	0,00%	27 525 000,00	27 525 000,00	100,00%
Total Subventions	58 400 000,00	51 000 000,00	87,33%	81 625 000,00	83 605 000,00	102,43%
Recettes propres	141 458 123,96	165 965 823,43	117,33%	110 762 411,76	141 944 642,75	128,15%
Excédent du budget d'exploitation	80 098 475,21	79 969 019,21	99,84%	50 418 242,09	47 716 651,01	94,64%
Excédent du budget d'investissement	135 420 964,99	114 224 536,17	84,35%	181 657 639,97	181 809 387,50	100,08%
Total général des recettes	415 377 564,16	411 159 378,81	98,98%	424 463 293,82	455 075 681,26	107,21%
5- SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT						
Subvention d'Exploitation	16 760 000,00	16 500 000,00	98,45%	17 900 000,00	17 900 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	6 100 000,00	2 253 000,00	36,93%	7 100 000,00	7 100 000,00	100,00%
Total Subventions	22 860 000,00	18 753 000,00	82,03%	25 000 000,00	25 000 000,00	100,00%
Recettes propres	150 530 372,45	53 750 146,90	35,71%	344 074 229,03	246 116 545,79	71,53%
Excédent du budget d'exploitation	63 571 781,53	63 571 781,53	100,00%	33 384 287,40	37 210 842,68	111,46%
Excédent du budget d'investissement	106 531 126,86	105 523 237,47	99,05%	84 550 568,17	83 752 046,38	99,06%
Total général des recettes	343 493 280,84	241 598 165,90	70,34%	487 009 084,60	392 079 434,85	80,51%
Tous secteurs confondus						
Subvention d'Exploitation	773 980 830,18	709 833 541,21	91,71%	662 070 410,23	605 620 801,03	91,47%
Subvention d'investissement	117 763 000,00	110 492 705,61	93,83%	165 345 366,00	157 782 063,00	95,43%
Total Subventions	891 743 830,18	820 326 246,82	91,99%	827 415 776,23	763 402 864,03	92,26%
Recettes propres*	1 442 663 540,43	1 686 051 351,09	116,87%	2 195 836 445,91	2 024 068 403,75	92,18%
Excédent du budget d'exploitation	1 472 961 007,68	1 472 831 551,74	99,99%	2 011 250 065,80	2 069 350 389,86	102,89%
Excédent du budget d'investissement	773 050 042,56	712 735 225,01	92,20%	709 149 802,44	677 313 349,10	95,51%
Total général des recettes	4 580 418 420,85	4 691 944 374,66	102,43%	5 743 652 090,38	5 534 135 006,74	96,35%

Annexe 2:

b) Evolution des recettes des SEGMA relevant du secteur social en 2009 et 2010

	Prévisions 2009	Réalizations au 31/12/2009	Taux de réalisation	Prévisions 2010	Réalizations au 31/12/2010	Taux de réalisation
<u>1- Secteur social</u>						
<i>1-1- Domaine de la santé</i>						
Subvention d'Exploitation	371 367 926,00	354 881 874,58	95,56%	382 475 000,00	341 646 350,00	89,33%
Subvention d'investissement	23 880 000,00	23 880 000,00	100,00%	27 000 000,00	27 000 000,00	100,00%
Total Subventions	395 247 926,00	378 761 874,58	95,83%	409 475 000,00	368 646 350,00	90,03%
Recettes propres	542 124 562,81	702 378 321,81	129,56%	530 783 051,06	692 211 055,54	130,41%
Excédent du budget d'exploitation	393 452 187,25	393 452 187,31	100,00%	513 890 297,70	518 237 434,98	100,85%
Excédent du budget d'investissement	21 259 671,65	21 259 671,65	100,00%	27 448 431,71	27 569 041,43	100,44%
Total général des recettes	1 352 084 347,71	1 495 852 055,35	110,63%	1 481 596 780,47	1 606 663 881,95	108,44%
<i>1-2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de la formation continue et de la documentation</i>						
Subvention d'Exploitation	292 154 904,18	248 253 666,63	84,97%	165 097 410,23	157 177 451,03	95,20%
Subvention d'investissement	75 883 000,00	76 359 705,61	100,63%	95 720 366,00	91 157 063,00	95,23%
Total Subventions	368 037 904,18	324 613 372,24	88,20%	260 817 776,23	248 334 514,03	95,21%
Recettes propres	37 413 958,44	55 794 283,84	149,13%	364 908 417,84	119 840 314,44	32,84%
Excédent du budget d'exploitation	99 501 131,16	99 501 131,16	100,00%	198 191 667,18	202 589 977,15	102,22%
Excédent du budget d'investissement	130 759 871,63	122 181 515,38	93,44%	143 252 152,12	123 589 130,44	86,27%
Total général des recettes	635 712 865,41	602 090 302,62	94,71%	967 170 013,37	694 353 936,06	71,79%
<i>1-3-Domaine du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'accueil et l'assistance sociale</i>						
Subvention d'Exploitation	24 978 000,00	24 978 000,00	100,00%	29 278 000,00	29 278 000,00	100,00%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	24 978 000,00	24 978 000,00	100,00%	29 278 000,00	29 278 000,00	100,00%
Recettes propres	136 582 405,21	169 771 930,46	124,30%	176 659 763,89	162 706 696,98	92,10%
Excédent du budget d'exploitation	162 424 113,78	162 424 113,78	100,00%	210 162 423,43	231 109 805,42	109,97%
Excédent du budget d'investissement	2 871 828,94	2 337 878,18	81,41%	826 124,44	826 124,44	100,00%
Total général des recettes	326 856 347,93	359 511 922,42	109,99%	416 926 311,76	423 920 626,84	101,68%
<u>Tous domaines confondus</u>						
Subvention d'Exploitation	688 500 830,18	628 113 541,21	91,23%	576 850 410,23	528 101 801,03	91,55%
Subvention d'investissement	99 763 000,00	100 239 705,61	100,48%	122 720 366,00	118 157 063,00	96,28%
Total Subventions	788 263 830,18	728 353 246,82	92,40%	699 570 776,23	646 258 864,03	92,38%
Recettes propres*	716 120 926,46	927 944 536,11	129,58%	1 072 351 232,79	974 758 066,96	90,90%
Excédent du budget d'exploitation	655 377 432,19	655 377 432,25	100,00%	922 244 388,31	951 937 217,55	103,22%
Excédent du budget d'investissement	154 891 372,22	145 779 065,21	94,12%	171 526 708,27	151 984 296,31	88,61%
Total général des recettes	2 314 653 561,05	2 457 454 280,39	106,17%	2 865 693 105,60	2 724 938 444,85	95,09%

* inclut dons et legs

Annexe 3:

- a. Evolution des dépenses des SEGMA en 2009 et 2010.
- b. Evolution des dépenses des SEGMA relevant du secteur social en 2009 et 2010.

Annexe 3:
a) Evolution des dépenses des SEGMA en 2009 et 2010

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2009	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2010	% d'exécution
<u>1- Secteur social</u>						
Personnel	77 504 304,05	58 351 365,60	75,29%	71 126 106,78	55 562 101,75	78,12%
Matériel et dépenses diverses	1 882 330 309,18	1 191 367 988,65	63,29%	2 028 909 471,67	1 331 276 614,77	65,62%
Investissement	280 781 961,75	99 738 439,14	35,52%	489 637 555,74	131 681 453,29	26,89%
Total du secteur social	2 240 616 574,98	1 349 457 793,39	60,23%	2 589 673 134,19	1 518 520 169,81	58,64%
<u>2- Secteur de la documentation et de la recherche</u>						
Personnel	1 287 200,00	1 103 228,00	85,71%	1 288 200,00	1 131 365,30	87,83%
Matériel et dépenses diverses	125 363 712,48	41 621 755,50	33,20%	126 512 355,85	29 893 537,06	23,63%
Investissement	32 698 343,69	7 018 206,91	21,46%	40 610 279,17	12 612 282,72	31,06%
Total du secteur de la documentation et de la recherche	159 349 256,17	49 743 190,41	31,22%	168 410 835,02	43 637 185,08	25,91%
<u>3- Secteur des infrastructures</u>						
Personnel	23 914 400,00	20 118 453,86	84,13%	24 835 913,50	21 700 419,59	87,38%
Matériel et dépenses diverses	108 374 686,50	71 544 239,38	66,02%	129 805 701,81	75 948 255,19	58,51%
Investissement	531 999 209,43	118 658 902,52	22,30%	705 793 867,50	191 345 214,96	27,11%
Total du secteur des infrastructures	664 288 295,93	210 321 595,76	31,66%	860 435 482,81	288 993 889,74	33,59%
<u>4- Secteur de la promotion des investissements et des activités économiques</u>						
Personnel	510 400,00	4 019,21	0,79%	886 800,00	815 628,67	91,97%
Matériel et dépenses diverses	157 206 860,99	110 671 923,76	70,40%	177 442 957,02	117 037 645,39	65,96%
Investissement	199 657 467,72	66 228 305,72	33,17%	229 005 133,58	50 451 702,41	22,03%
Total du secteur de la promotion des activités économiques	357 374 728,71	176 904 248,69	49,50%	407 334 890,60	168 304 976,47	41,32%
<u>5- Secteur de l'eau et de l'environnement</u>						
Personnel	20 634 992,00	18 429 727,44	89,31%	22 294 600,00	19 305 481,65	86,59%
Matériel et dépenses diverses	108 024 187,08	63 055 739,91	58,37%	99 501 458,37	65 937 591,30	66,27%
Investissement	191 732 614,31	40 341 772,49	21,04%	337 931 797,20	27 783 561,22	8,22%
Total du secteur de l'eau et de l'environnement	320 391 793,39	121 827 239,84	38,02%	459 727 855,57	113 026 634,17	24,59%
<u>Tous secteurs confondus</u>						
Personnel	123 851 296,05	98 006 794,11	79,13%	120 431 620,28	98 514 996,96	81,80%
Matériel et dépenses diverses	2 381 299 756,23	1 478 261 647,20	62,08%	2 562 171 944,72	1 620 093 643,71	63,23%
Investissement	1 236 869 596,90	331 985 626,78	26,84%	1 802 978 633,19	413 874 214,60	22,96%
TOTAL GENERAL	3 742 020 649,18	1 908 254 068,09	51,00%	4 485 582 198,19	2 132 482 855,27	47,54%

Annexe 3:
b) Evolution des dépenses des SEGMA relevant du secteur social en 2009 et 2010

Désignation	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2009	% d'exécution	Crédits ouverts	Emissions au 31/12/2010	% d'exécution
<u>1- Secteur social</u>						
1-1- Domaine de la santé						
Personnel	433 900,00	224 109,19	51,65%	254 200,00	55 039,55	21,65%
Matériel et dépenses diverses	1 281 010 776,06	918 234 605,97	71,68%	1 407 945 703,46	1 008 455 427,05	71,63%
Investissement	60 639 671,65	27 691 239,94	45,67%	66 672 654,36	25 102 489,37	37,65%
<i>Total</i>	1 342 084 347,71	946 149 955,10	70,50%	1 474 872 557,82	1 033 612 955,97	70,08%
1-2- Domaine de la formation des cadres, de la formation professionnelle, de la formation continue et de la documentation						
Personnel	24 689 026,17	21 405 972,30	86,70%	27 473 311,63	22 083 579,99	80,38%
Matériel et dépenses diverses	387 651 960,78	164 537 716,01	42,44%	426 448 778,71	218 228 528,11	51,17%
Investissement	216 076 232,95	70 024 899,86	32,41%	375 283 013,05	105 554 246,23	28,13%
<i>Total</i>	628 417 219,90	255 968 588,17	40,73%	829 205 103,39	345 866 354,33	41,71%
1-3-Domaine du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'accueil et l'assistance sociale						
Personnel	52 381 377,88	36 721 284,11	70,10%	43 398 595,15	33 423 482,21	77,02%
Matériel et dépenses diverses	213 667 572,34	108 595 666,67	50,82%	194 514 989,50	104 592 659,61	53,77%
Investissement	4 066 057,15	2 022 299,34	49,74%	47 681 888,33	1 024 717,69	2,15%
<i>Total</i>	270 115 007,37	147 339 250,12	54,55%	285 595 472,98	139 040 859,51	48,68%
<u>Tous domaines confondus</u>						
Personnel	77 504 304,05	58 351 365,60	75,29%	71 126 106,78	55 562 101,75	78,12%
Matériel et dépenses diverses	1 882 330 309,18	1 191 367 988,65	63,29%	2 028 909 471,67	1 331 276 614,77	65,62%
Investissement	280 781 961,75	99 738 439,14	35,52%	489 637 555,74	131 681 453,29	26,89%
TOTAL GENERAL	2 240 616 574,98	1 349 457 793,39	60,23%	2 589 673 134,19	1 518 520 169,81	58,64%

Annexe 4:

Prévisions des recettes et des dépenses
des SEGMA en 2011 :

- Exploitation
- Investissement

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
- EXPLOITATION -

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
PREMIER MINISTRE				
04	001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	18 000 000	18 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	18 000 000	18 000 000
MINISTERE DE LA JUSTICE				
06	002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	900 000	900 000
		TOTAL DEPARTEMENT	900 000	900 000
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION				
07	002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	20 000 000	20 000 000
MINISTERE DE L'INTERIEUR				
08	001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	4 000 000	4 000 000
08	002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	4 500 000	4 500 000
08	003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	3 500 000	3 500 000
08	004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	4 000 000	4 000 000
08	005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	4 500 000	4 500 000
08	006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMARA	2 300 000	2 300 000
08	007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOUR - SAKIA EL HAMRA	3 000 000	3 000 000
08	008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	3 700 000	3 700 000
08	009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	3 300 000	3 300 000
08	010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	3 700 000	3 700 000
08	011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	1 500 000	1 500 000
08	012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	4 500 000	4 500 000
08	013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	4 000 000	4 000 000
08	014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	2 400 000	2 400 000
08	015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	3 400 000	3 400 000
08	016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	1 500 000	1 500 000
08	018	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	185 000 000	185 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	238 800 000	238 800 000
MINISTERE DE LA COMMUNICATION				
09	002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	5 300 000	5 300 000
		TOTAL DEPARTEMENT	5 300 000	5 300 000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
11	002	DIVISION DE LA COOPERATION	0	0
11	003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	5 000 000	5 000 000
MINISTERE DE LA SANTE				
12	001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	10 000 000	10 000 000
12	002	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	7 200 000	7 200 000
12	003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	8 900 000	8 900 000
12	004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	8 000 000	8 000 000
12	005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	11 000 000	11 000 000
12	006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	9 000 000	9 000 000
12	007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	16 500 000	16 500 000
12	008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	13 000 000	13 000 000
12	009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	15 500 000	15 500 000
12	010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	14 000 000	14 000 000
12	012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	3 900 000	3 900 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011

- EXPLOITATION -

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
12	013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	4 500 000	4 500 000
12	014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	22 000 000	22 000 000
12	015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	6 500 000	6 500 000
12	016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	6 800 000	6 800 000
12	017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	9 000 000	9 000 000
12	018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	26 500 000	26 500 000
12	019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	16 500 000	16 500 000
12	020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	11 900 000	11 900 000
12	021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	4 000 000	4 000 000
12	022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	7 500 000	7 500 000
12	023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	10 000 000	10 000 000
12	024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	11 000 000	11 000 000
12	025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	2 950 000	2 950 000
12	026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	17 000 000	17 000 000
12	027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	6 500 000	6 500 000
12	028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	3 500 000	3 500 000
12	029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	11 000 000	11 000 000
12	030	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAN-TAN	3 200 000	3 200 000
12	031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	24 000 000	24 000 000
12	032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	19 500 000	19 500 000
12	033	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ	15 000 000	15 000 000
12	035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	12 000 000	12 000 000
12	036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'EL FIDA MERS SOLTANE	11 000 000	11 000 000
12	037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	13 900 000	13 900 000
12	038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	9 500 000	9 500 000
12	039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	9 000 000	9 000 000
12	040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	11 000 000	11 000 000
12	041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	5 200 000	5 200 000
12	042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	12 700 000	12 700 000
12	044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	19 600 000	19 600 000
12	045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	20 000 000	20 000 000
12	046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	22 000 000	22 000 000
12	047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-RABAT	44 000 000	44 000 000
12	048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-CASABLANCA	23 000 000	23 000 000
12	049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6 000 000	6 000 000
12	050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2 500 000	2 500 000
12	051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	4 000 000	4 000 000
12	052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	4 500 000	4 500 000
12	053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	7 200 000	7 200 000
12	054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	5 200 000	5 200 000
12	055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	6 200 000	6 200 000
12	056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	3 900 000	3 900 000
12	057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAH	4 250 000	4 250 000
12	058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	7 600 000	7 600 000
12	059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	3 560 000	3 560 000
12	060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	3 200 000	3 200 000
12	061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	2 800 000	2 800 000
12	062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	2 250 000	2 250 000
12	063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	2 100 000	2 100 000
12	064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	2 200 000	2 200 000
12	065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMIM	5 000 000	5 000 000
12	066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES SMARA	2 600 000	2 600 000
12	067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	8 500 000	8 500 000
12	068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	2 300 000	2 300 000
12	069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	5 600 000	5 600 000
12	070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	2 500 000	2 500 000
12	071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ FNIDEQ	4 300 000	4 300 000
12	072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011

- EXPLOITATION -

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
12	073	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	2 700 000	2 700 000
12	074	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	6 000 000	6 000 000
12	075	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	10 000 000	10 000 000
12	076	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	2 500 000	2 500 000
12	077	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	2 500 000	2 500 000
12	078	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	2 500 000	2 500 000
12	079	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZZANE	3 000 000	3 000 000
12	080	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	7 000 000	7 000 000
12	081	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	4 000 000	4 000 000
12	082	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	5 000 000	5 000 000
12	083	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSSEFIA	2 500 000	2 500 000
12	084	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FQUIH BEN SALAH	5 000 000	5 000 000
12	085	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	2 500 000	2 500 000
12	086	CENTRE HOPITALIER PROVINCIAL DE GUERCIF	2 500 000	2 500 000
TOTAL DEPARTEMENT			728 710 000	728 710 000

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET D

13	003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	500 000	500 000
13	005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43 000 000	43 000 000
13	006	DIVISION ADMINISTRATIVE	0	0
13	007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	0	0
TOTAL DEPARTEMENT			43 500 000	43 500 000

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

14	001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	9 430 000	9 430 000
14	002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	3 756 000	3 756 000
14	003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2 886 000	2 886 000
14	004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	2 763 000	2 763 000
14	005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	2 352 000	2 352 000
14	006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	2 330 000	2 330 000
14	007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2 960 000	2 960 000
14	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	2 372 000	2 372 000
14	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 343 000	2 343 000
14	010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	2 830 000	2 830 000
14	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	2 045 000	2 045 000
14	012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE-ASSILAH	2 327 000	2 327 000
14	013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 318 000	2 318 000
14	014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1 644 000	1 644 000
14	015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 440 000	1 440 000
14	016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	2 331 000	2 331 000
14	017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0
14	018	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	70 000	70 000
14	019	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	90 000	90 000
14	020	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	90 000	90 000
14	021	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUM	70 000	70 000
14	022	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OURZAZATE	70 000	70 000
14	023	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	90 000	90 000
TOTAL DEPARTEMENT			46 607 000	46 607 000

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
- EXPLOITATION -

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
16	001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	13 000 000	13 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	13 000 000	13 000 000
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS				
17	002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4 000 000	4 000 000
17	003	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	4 500 000	4 500 000
17	004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	9 000 000	9 000 000
17	005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	8 000 000	8 000 000
17	006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9 500 000	9 500 000
17	007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	7 000 000	7 000 000
17	008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUDJA	4 000 000	4 000 000
17	009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	7 500 000	7 500 000
17	010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	14 000 000	14 000 000
17	011	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	5 000 000	5 000 000
17	012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	6 000 000	6 000 000
17	013	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	50 000 000	50 000 000
17	014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1 000 000	1 000 000
17	015	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	10 000 000	10 000 000
17	016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3 000 000	3 000 000
17	017	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5 000 000	5 000 000
17	018	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	2 500 000	2 500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	150 000 000	150 000 000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME				
20	001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2 000 000	2 000 000
20	002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT- KENITRA	2 900 000	2 900 000
20	003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1 900 000	1 900 000
20	004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	2 000 000	2 000 000
20	005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1 270 000	1 270 000
20	006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2 100 000	2 100 000
20	007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	16 500 000	16 500 000
20	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	1 510 000	1 510 000
20	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	1 876 000	1 876 000
20	010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	1 858 000	1 858 000
20	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	2 091 000	2 091 000
20	012	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LARACHE	1 632 000	1 632 000
20	013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE -	1 653 000	1 653 000
20	014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	4 000 000	4 000 000
20	015	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	10 000 000	10 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	53 290 000	53 290 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS				
21	001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13 000 000
21	002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	5 300 000	5 300 000
21	003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12 000 000	12 000 000
21	005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	2 000 000	2 000 000
21	006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	1 000 000	1 000 000
21	007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNKA	5 000 000	5 000 000
21	008	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	38 300 000	38 300 000
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIKES				
23	001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	20 000 000	20 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	20 000 000	20 000 000
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT				
27	001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT-OUJDA	2 840 000	2 840 000
27	002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	3 100 000	3 100 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
- EXPLOITATION -

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
27	003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45 000 000	45 000 000
27	004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	300 000	300 000
27	005	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	51 740 000	51 740 000
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES				
28	001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	45 000 000	45 000 000
28	002	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	45 000 000	45 000 000
MINISTERE DE LA CULTURE				
29	001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2 300 000	2 300 000
		TOTAL DEPARTEMENT	2 300 000	2 300 000
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE				
30	001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	15 000 000	15 000 000
30	002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	4 000 000	4 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	19 000 000	19 000 000
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
31	003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	60 000 000	60 000 000
31	004	DIVISION DE LA SECURITE ET DE LA MUTUALITE	200 000	200 000
		TOTAL DEPARTEMENT	60 200 000	60 200 000
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS				
33	001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	4 420 000	4 420 000
		TOTAL DEPARTEMENT	4 420 000	4 420 000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE				
34	001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	19 681 000	19 681 000
34	002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	123 000 000	123 000 000
34	003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	45 000 000	45 000 000
34	004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	40 000 000	40 000 000
34	005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	6 000 000	6 000 000
34	006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	3 000 000	3 000 000
34	007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	9 200 000	9 200 000
34	008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	5 000 000	5 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	250 881 000	250 881 000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN				
42	001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	11 973 000	11 973 000
42	002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	3 500 000	3 500 000
42	003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	4 367 000	4 367 000
		TOTAL DEPARTEMENT	19 840 000	19 840 000
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION				
45	002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	20 000 000	20 000 000
45	003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	20 000 000	20 000 000
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE				
48	001	SERVICE D'ACCUEIL , D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION				
51	001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	5 500 000	5 500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	5 500 000	5 500 000
		TOTAL DES RECETTES ET DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 860 288 000	1 860 288 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
INVESTISSEMENT

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
PREMIER MINISTRE				
04	001	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE LA JUSTICE				
06	002	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR SUPREME	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION				
07	002	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'INTERIEUR				
08	001	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CHAOUIA - OUARDIGHA	0	0
08	002	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DOUKALA - ABDA	0	0
08	003	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES - BOULEMANE	0	0
08	004	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GHARB - CHRARDA - BENI HSEN	0	0
08	005	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DU GRAND-CASABLANCA	0	0
08	006	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELMIM - ES-SEMAR	0	0
08	007	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE - BOUJDOR - SAKIA EL HAMRA	0	0
08	008	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH - TENSIFT - AL-HAOUZ	0	0
08	009	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MEKNES - TAFILALET	0	0
08	010	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	0	0
08	011	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE OUED ED-DAHAB - LAGUIRA	0	0
08	012	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT - SALE - ZEMMOUR - ZAER	0	0
08	013	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS - MASSA - DRAA	0	0
08	014	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TADLA - AZILAL	0	0
08	015	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER - TETOUAN	0	0
08	016	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TAZA - AL HOCEIMA - TAOUNATE	0	0
08	018	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE LA COMMUNICATION				
09	002	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3 478 000	3 478 000
		TOTAL DEPARTEMENT	3 478 000	3 478 000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
11	002	DIVISION DE LA COOPERATION	0	0
11	003	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE LA SANTE				
12	001	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUARZAZATE	1 200 000	1 200 000
12	002	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'INEZGANE AIT MELLOUL	1 200 000	1 200 000
12	003	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAROUDANTE	1 000 000	1 000 000
12	004	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TIZNIT	1 200 000	1 200 000
12	005	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL KELAA DES SRAGHNA	1 800 000	1 800 000
12	006	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ESSAOUIRA	1 400 000	1 400 000
12	007	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL JADIDA	1 400 000	1 400 000
12	008	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DOUKKALA ABDA	900 000	900 000
12	009	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHOURIBGA	1 500 000	1 500 000
12	010	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CHAOUIA OUARDIGHA	800 000	800 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
INVESTISSEMENT

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
12	012	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOULEMANE	500 000	500 000
12	013	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SEFROU	500 000	500 000
12	014	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GHARB CHERARDA BENI H'SSEN	2 000 000	2 000 000
12	015	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI KACEM	850 000	850 000
12	016	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHEFCHAOUEN	700 000	700 000
12	017	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LARACHE	1 000 000	1 000 000
12	018	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TANGER	2 500 000	2 500 000
12	019	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN	2 500 000	2 500 000
12	020	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ERRACHIDIA	1 800 000	1 800 000
12	021	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'IFRANE	700 000	700 000
12	022	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHENIFRA	800 000	800 000
12	023	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TAZA AL HOCEIMA TAOUNATE	1 400 000	1 400 000
12	024	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAZA	1 300 000	1 300 000
12	025	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FIGUIG	300 000	300 000
12	026	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NADOR	900 000	900 000
12	027	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERKANE	300 000	300 000
12	028	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUED EDDAHAB	300 000	300 000
12	029	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE BOUJDOUR SAKIA L'HAMRA	1 500 000	1 500 000
12	030	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAN-TAN	400 000	400 000
12	031	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TADLA AZILAL	1 000 000	1 000 000
12	032	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE SOUSS MASSA DARAA	1 000 000	1 000 000
12	033	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ	2 000 000	2 000 000
12	035	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	900 000	900 000
12	036	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS D'EL FIDA MERS SOLTANE	900 000	900 000
12	037	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	900 000	900 000
12	038	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND CASABLANCA	700 000	700 000
12	039	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE MOHAMMADIA	600 000	600 000
12	040	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SALE	700 000	700 000
12	041	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE SKHIRAT TEMARA	200 000	200 000
12	042	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE KHEMISSET	1 000 000	1 000 000
12	044	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES BOULEMANE	1 700 000	1 700 000
12	045	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MEKNES TAFILALT	3 000 000	3 000 000
12	046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE L'ORIENTAL	1 300 000	1 300 000
12	047	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-RABAT	5 500 000	5 500 000
12	048	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE-CASABLANCA	0	0
12	049	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	16 000 000	16 000 000
12	050	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	1 500 000	1 500 000
12	051	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	9 500 000	9 500 000
12	052	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE CHICHAOUA	200 000	200 000
12	053	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS HAY HASSANI	400 000	400 000
12	054	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOUNATE	500 000	500 000
12	055	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE RABAT	400 000	400 000
12	056	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT	200 000	200 000
12	057	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAH	200 000	200 000
12	058	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS AIN CHOCK	400 000	400 000
12	059	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BENSLIMANE	200 000	200 000
12	060	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA	300 000	300 000
12	061	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAOUZ	200 000	200 000
12	062	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA	400 000	400 000
12	063	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BOUJDOUR	200 000	200 000
12	064	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ASSA ZAG	200 000	200 000
12	065	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE GUELIMM	400 000	400 000
12	066	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'ES SMARA	300 000	300 000
12	067	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE SIDI BERNOUSSI	600 000	600 000
12	068	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE NOUACEUR	200 000	200 000
12	069	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'AZILAL	500 000	500 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
INVESTISSEMENT

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
12	070	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL D'EL HAJEB	200 000	200 000
12	071	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE M'DIQ FNIDEQ	300 000	300 000
12	072	INSTITUT NATIONAL D'ADMINISTRATION SANITAIRE	4 000 000	4 000 000
12	073	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE JERADA	200 000	200 000
12	074	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	200 000	200 000
12	075	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE FES	750 000	750 000
12	076	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TINGHIR	200 000	200 000
12	077	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI IFNI	200 000	200 000
12	078	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE	200 000	200 000
12	079	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE OUAZZANE	500 000	500 000
12	080	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE BERRECHID	1 500 000	1 500 000
12	081	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE RHAMNA	200 000	200 000
12	082	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE SIDI BENNOUR	200 000	200 000
12	083	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE YOUSOUFIA	200 000	200 000
12	084	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE FQUIH BEN SALAH	200 000	200 000
12	085	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE MIDELT	400 000	400 000
12	086	CENTRE HOPITALIER PROVINCIAL DE GUERCIF	200 000	200 000
		TOTAL DEPARTEMENT	96 500 000	96 500 000
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES				
13	003	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION	8 000 000	8 000 000
13	005	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	0	0
13	006	DIVISION ADMINISTRATIVE	0	0
13	007	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	8 000 000	8 000 000
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT				
14	001	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	5 000 000	5 000 000
14	002	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE MOHAMMEDIA	800 000	800 000
14	003	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	800 000	800 000
14	004	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	1 000 000	1 000 000
14	005	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ERFOUD	2 000 000	2 000 000
14	006	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	800 000	800 000
14	007	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	1 000 000	1 000 000
14	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	1 000 000	1 000 000
14	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	2 000 000	2 000 000
14	010	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	2 000 000	2 000 000
14	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	800 000	800 000
14	012	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE-ASSILAH	2 000 000	2 000 000
14	013	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	2 000 000	2 000 000
14	014	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	2 000 000	2 000 000
14	015	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	1 000 000	1 000 000
14	016	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	1 000 000	1 000 000
14	017	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0
14	018	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	160 000	160 000
14	019	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	180 000	180 000
14	020	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	180 000	180 000
14	021	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE RABAT TAKADDOUN	150 000	150 000
14	022	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS DE OURZAZATE	150 000	150 000
14	023	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ARTS TRADITIONNELS D'INEZGANE	180 000	180 000

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
INVESTISSEMENT

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
		TOTAL DEPARTEMENT	26 200 000	26 200 000
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT				
16	001	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS				
17	002	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	6 000 000	6 000 000
17	003	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1 500 000	1 500 000
17	004	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1 500 000	1 500 000
17	005	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	500 000	500 000
17	006	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	1 500 000	1 500 000
17	007	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	1 000 000	1 000 000
17	008	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUDJA	600 000	600 000
17	009	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	600 000	600 000
17	010	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	3 500 000	3 500 000
17	011	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	500 000	500 000
17	012	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	2 500 000	2 500 000
17	013	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	300 000 000	300 000 000
17	014	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	300 000	300 000
17	015	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	25 000 000	25 000 000
17	016	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500 000	500 000
17	017	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20 000 000	20 000 000
17	018	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	4 500 000	4 500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	370 000 000	370 000 000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME				
20	001	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	0	0
20	002	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOULARAT- KENITRA	0	0
20	003	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	0	0
20	004	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	0	0
20	005	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	0	0
20	006	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	0	0
20	007	DIVISION DE LA PROTECTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	3 700 000	3 700 000
20	008	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - AL HOCEIMA	905 000	905 000
20	009	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - SAFI	43 000	43 000
20	010	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHEES MARITIMES	15 000	15 000
20	011	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - TAN TAN	70 000	70 000
20	012	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LARACHE	566 000	566 000
20	013	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHEES MARITIMES - LAAYOUNE -	701 000	701 000
20	014	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	5 700 000	5 700 000
20	015	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	18 360 000	18 360 000
		TOTAL DEPARTEMENT	30 060 000	30 060 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS				
21	001	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	0	0
21	002	COMPLEXE SPORTIF PRINCE MOULAY ABDELLAH - RABAT	0	0
21	003	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	0	0
21	005	COMPLEXE SPORTIF DE FES	0	0
21	006	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	0	0
21	007	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNKA	0	0
21	008	SERVICE DU TOURISME CULTUREL DES JEUNES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMQUES				

Annexe 4 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2011
INVESTISSEMENT

Code département	Code SEGMA	Designation	Prévisions des recettes	Plafond de charge initial
23	001	DIVISION DU PELERINAGE ET DES AFFAIRES SOCIALES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT				
27	001	ECOLE PRATIQUE DES MINES DE TOUISSIT-OUJDA	1 190 000	1 190 000
27	002	ECOLE DES MINES DE MARRAKECH	380 000	380 000
27	003	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35 000 000	35 000 000
27	004	DIRECTION DE L'OBSERVATION, DES ETUDES ET DE LA COORDINATION	1 500 000	1 500 000
27	005	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500 000	500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	38 570 000	38 570 000
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES				
28	001	SERVICE AUTONOME DES ALCOOLS-RABAT	1 000 000	1 000 000
28	002	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	1 000 000	1 000 000
MINISTERE DE LA CULTURE				
29	001	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE				
30	001	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	4 500 000	4 500 000
30	002	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1 500 000	1 500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	6 000 000	6 000 000
MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
31	003	DIVISION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	0	0
31	004	DIVISION DE LA SECURITE ET DE LA MUTUALITE	500 000	500 000
		TOTAL DEPARTEMENT	500 000	500 000
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS				
33	001	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION	1 000 000	1 000 000
		TOTAL DEPARTEMENT	1 000 000	1 000 000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE				
34	001	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPACIALE	3 000 000	3 000 000
34	002	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	0	0
34	003	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	0	0
34	004	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	0	0
34	005	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	0	0
34	006	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	0	0
34	007	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	0	0
34	008	CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES FORCES ARMEEES ROYALES A AGADIR	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	3 000 000	3 000 000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN				
42	001	INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	6 000 000	6 000 000
42	002	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	4 000 000	4 000 000
42	003	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	2 700 000	2 700 000
		TOTAL DEPARTEMENT	12 700 000	12 700 000
HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION				
45	002	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	0	0
45	003	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE				
48	001	SERVICE D'ACCUEIL , D'ASSISTANCE ET D'EVALUATION DES PROGRAMMES	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION				
51	001	SERVICE AUTONOME DES UNITES DE PRODUCTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	0	0
		TOTAL DEPARTEMENT	0	0
		TOTAL DES RECETTES ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	597 008 000	597 008 000